

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



N° REFERENCE : SEN/PSSS/91/01
LANGUE : FRANCAIS
ORIGINAL : FRANCAIS
DISTRIBUTION : LIMITEE

CONFIDENTIEL

CONFIDENTIEL

PROJET D'APPUI AUX GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Le présent rapport ne peut être communiqué qu'aux membres du personnel dont les activités touchent au sujet traité dans ce document. Toute autre distribution doit être autorisée par le Vice-Président chargé des Opérations. (NORD)

Divisions responsab

- NARD.3
- NCPR.3

01 BP. 1387 ABIDJAN 01
20-44-44

FICHE DE PROJET

Date : Juillet 1991

Les renseignements ci-dessous ont pour but de fournir quelques indications générales à tous fournisseurs, entrepreneurs, consultants et autres personnes intéressées par la fourniture de biens et services au titre de projets approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe de la Banque. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès des organes d'exécution de l'emprunteur.

1. PAYS ET TITRE DU PROJET : Le Gouvernement de la République de Sénégal. Projet d'Appui aux Groupement de Promotion féminine.
2. SITUATION : Les cinq régions du Sénégal : Dakar, Thiès, Diourbel, Kolda et Tambacounda.
3. EMPRUNTEUR : Le Gouvernement de la République de Sénégal.
4. ORGANE D'EXECUTION : La Cellule d'exécution du projet au sein de la Fédération nationale des groupements de promotion féminine à Dakar.
5. DESCRIPTION DU PROJET : Le projet dont l'exécution sera étalée sur 4 ans, se compose de deux volets, l'un financé par le FAD et l'autre financé parallèlement par le Fonds nordique de développement comme suit :

Le volet financé par le Fonds Africain de Développement (FAD)

I. Programme de formation en alphabétisation et en IEC

- i) Assistance technique,
- ii) Formation,
- iii) Equipement, mobilier et véhicules,
- iv) Frais de fonctionnement.

II. Génération de revenus et fonds de crédit

- i) Assistance technique,
- ii) Formation,
- iii) Equipement, mobilier et véhicules,
- iv) Fonds de crédit,
- v) Frais de fonctionnement.

7. PRET DU GROUPE DE LA BANQUE

- | | | |
|----------|---|---------------------|
| i) BAD | : | Néant |
| ii) FAD | : | 4,10 millions d'UCF |
| iii) FAT | : | Néant |
| iv) FSN | : | Néant |

8. AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

- | | | |
|------------------------------------|---|---------------------|
| i) Fonds nordique de développement | : | 3,23 millions d'UCF |
| ii) Gouvernement du Sénégal | : | 0,87 millions d'UCF |

9. DATE D'APPROBATION DU PRET DU GROUPE DE LA BANQUE

: Septembre 1991

10. DATE PREVISIONNELLE DE DEMARRAGE DU PROJET ET DUREE

: Janvier 1992 - 4 ans

11. ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES

: L'acquisition des biens et services relatifs aux composantes financées par le Fonds nordique de développement se fera selon les procédures de ce Fonds.

: L'acquisition des biens et services relatifs aux composantes financées par le FAD se fera conformément aux règles de procédures du Groupe de la Banque, de la manière suivante :

A. Assistance technique et services de spécialistes ponctuels

- L'assistant technique pour le poste de Conseiller technique principal sera fourni par un bureau de consultants recruté par appel d'offres international sur la base d'une liste restreinte.

- Les autres assistants techniques seront fournis par deux bureaux de consultants recrutés par consultation nationale ou régionale sur la base de listes restreintes. Ce mode d'acquisition a été retenu à cause du faible montant de chaque contrat en application des dispositions du paragraphe 2.5.5 des "Guides pour l'utilisation des consultants".

EQUIVALENCES MONETAIRES

1 UCF	:	359,136 FCFA (30/06/91)
1 UCF	:	1.24003 \$EU

UNITES DE MESURES

1 mètre	:	3,28 pieds
1 mètre carré (m ²)	:	10,76 pieds carré
1 kilomètre carré (km ²)	:	0,38 mille carré
1 hectare (ha)	:	2,47 acres

EXERCICE BUDGETAIRE

1er janvier au 31 décembre

ABREVIATIONS

A-V	:	Audio-visuel
BAD	:	Banque africaine de développement
BEPC	:	Brevet d'études du premier cycle
BCT	:	Bureau de coordination technique
CEP	:	Cellule d'exécution du projet
CER	:	Centre d'expansion rurale
CETP	:	Conseiller technique principal
FAD	:	Fonds africain de développement
FND	:	Fonds nordique de développement
FNGPF	:	Fédération nationale de groupements de promotion féminine
IEC	:	Information, éducation et communication
INEADE	:	Institut national pour l'étude et l'action pour le développement de l'éducation
MFEF	:	Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille
PIB	:	Produit intérieur brut
PNUD	:	Programme des Nations-Unies pour le développement
UCF	:	Unité de compte FAD
UNESCO	:	Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science, et la culture.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>RESUME, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	i-viii
1. INTRODUCTION	1
1.1 Historique du projet	1
1.2 Interventions du Groupe de la Banque	2
2. CONTEXTE	11
2.1 Cadre géographique et économique	11
2.2 Ressources humaines féminines et l'emploi	17
3. LA FEMME DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT AU SENEGAL	22
3.1 Situation sociale et économique de la femme au Sénégal	22
3.2 Programmes d'amélioration de la condition de la femme	24
3.3 Problèmes et contraintes	27
4. LE PROJET	30
4.1 Objectifs	30
4.2 Description du projet	30
4.3 Caractéristiques détaillées	32
4.4 Coûts du projet	44
4.5 Sources de financement	46
5. EXECUTION DU PROJET	49
5.1 Organe d'exécution	49
5.2 Acquisition des biens et services	50
5.3 Calendrier d'exécution	51
5.4 Calendrier des dépenses	52
5.5 Comptabilité, audit, et rapports de suivi	53
6. ORGANISATION ET GESTION	55
6.1 Cadre institutionnel pour le développement des femmes	55
6.2 Fonctionnement du projet	58
6.3 Coûts récurrents	59
7. AVANTAGES ET JUSTIFICATIONS	60
7.1 Avantages socio-économiques	60
7.2 Risques du projet	61
7.3 Incidences écologiques	61
8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	62
8.1 Conclusions	62
8.2 Recommandations	62

Le présent rapport a été établi à la suite de la mission d'évaluation au Sénégal au mois de mai 1991 par Messieurs R. CRESSMAN (Expert supérieur en Education et Chef de la mission), S. DOHERTY (Economiste Secteur social), et J. STALL (Architecte). Les Chefs de division concernés sont Messieurs M. THIAM (NARD.3, poste 4124) et F. OUALI (NCPR.3, poste 4110).

RESUME. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. EMPRUNTEUR : Le Gouvernement de la République du Sénégal.
2. ORGANE D'EXECUTION : La Cellule d'exécution du projet au sein de la Fédération nationale des groupements de promotion féminine à Dakar.
3. FINANCEMENT
 - PRET FAD
 - a) Montant : 4,10 millions d'UCF.
 - b) Modalités :
 - Durée : Cinquante (50) ans y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans.
 - Commission de service : 0,75% annuellement sur le montant décaissé et non encore remboursé.
 - Remboursement : 1% du principal annuellement de la 11ème à la 20ème année et trois (3) pour cent (3%) l'an par la suite.
4. OBJET DU PRET : Le prêt FAD sera utilisé pour financer 100% des coûts en devises et 73,0% des coûts en monnaie locale du premier volet du projet comprenant les composantes I, II, III et IV.
5. LE PROJET
 - 5.1 Objectifs

Le projet vise l'amélioration de la condition socio-économique des femmes et des enfants sénégalais, par une approche intégrale qui touchera les cinq régions du Sénégal : Dakar, Thiès, Diourbel, Kolda et Tambacounda. Le projet concernera principalement 500 groupements de promotion féminine (GPF) affiliés à la Fédération nationale des groupements de promotion féminine (FNGPF). Durant la durée du projet, celui-ci prendra en compte plus de 25.000 femmes et environ 5.000 enfants. Cette approche intégrale vise à accroître la capacité des femmes à générer des revenus supplémentaires par une formation multi-disciplinaire appropriée, une meilleure gestion du temps domestique et un accès plus facile au crédit pour des investissements productifs. Pour atteindre ces résultats, le projet mettra en place les réalisations suivantes :

IV. Renforcement de la FNGPF et la Cellule d'exécution du projet

- i) Assistance technique
- ii) Formation
- iii) Génie civil
- iv) Equipement, mobilier et véhicules
- v) Frais de fonctionnement

Le volet financé par le Fonds nordique de développement (FND)V. Garde éducative et sanitaires des enfants

- i) Assistance technique
- ii) Formation
- iii) Equipement, mobilier et véhicules
- iv) Frais de fonctionnement

VI. Extension des cases-foyers

- i) Assistance technique
- ii) Formation
- iii) Equipement, mobilier et véhicules
- iv) Frais de fonctionnement

VII. Equipement agro-alimentaire et hydraulique

- i) Assistance technique
- ii) Génie civil
- iii) Equipement, mobilier et véhicules
- iv) Frais de fonctionnement

6. COUT DU PROJET

Le coût total du projet s'élève à 8,20 millions d'UCF hors taxes et hors douane. Les coûts du projet par catégorie de dépense en devises et en monnaie locale, y compris les aléas et l'inflation, se résument comme suit :

Composantes	UCF		Total	% du total
	Devises	Monnaie locale		
A. Assistance technique	0,987	0,000	0,987	14,0
B. Formation	0,009	0,713	0,723	10,3
C. Génie civil	0,092	1,211	1,302	18,5
D. Equipement et mobilier	1,353	0,133	1,486	21,1
E. Fonds de crédit	0,835	0,000	0,835	11,9
F. Frais fonctionnement	0,141	1,555	1,696	24,1
Total coûts base	3,417	3,612	7,029	100,0
Aléas physiques	0,258	0,361	0,619	8,8
Inflation	0,210	0,332	0,542	7,7
Coût total du projet	3,886	4,305	8,191	116,5

8.2 Le Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille (MFEF) confiera l'exécution du projet à la Fédération nationale des groupements de promotion féminine par un protocole (contrat) d'exécution définissant les objectifs et les modalités pratiques de l'exécution du projet. La FNGPF, une ONG sénégalaise active depuis 1988 à travers tout le pays, établira à son siège à Dakar une Cellule d'exécution du projet (CEP). Les locaux du siège de la FNGPF à Dakar seront attribués par le Gouvernement et réhabilités dans le cadre du projet pour permettre l'installation de la CEP. La Cellule aura à sa tête un Conseiller technique principal, spécialiste expérimenté en gestion des projets et en acquisition des biens et services, qui rendra compte directement à la Coordinatrice du Bureau de coordination technique. Le personnel de soutien sera fourni par le MFEF.

8.3 L'exécution du projet sera échelonnée sur une période de 4 ans, allant de Janvier 1992 à Décembre 1995. Le calendrier d'exécution prévisionnel se résume comme suit :

- Approbation du prêt	: Septembre 1991
- Création du Bureau de coordination technique et nomination de la Coordinatrice du BCT	: Nov - Décembre 1991
- Création et installation de la CEP	: Janvier-Mars 1992
- Recrutement de l'assistance technique	: Janvier 1992
- Soumission au FAD du plan concernant les détails du fonds de roulement	: Mai 1992
- Formation des monitrices rurales	: Avril-Mai 1992
- Formation des assistantes villageoises	: Juin-Juillet 1992
- Sensibilisation rurale	: Août-Sept 1992
- Soumission au FAD des mesures concernant l'administration du fonds de crédit	: Juillet 1992
- Alphabétisation des femmes et IEC	: Oct 1992 - Déc 1995
- Promotion micro-projets et crédit	: Oct 1992 - Déc 1995
- Formation des femmes en psycho-pédagogie	: Oct 1992 - Juin 1994
- Extension des cases-foyers	: Oct 1992 - Juin 1995
- Mise en place équipement agro & hydraulique	: Oct 1992 - Déc 1995

9. CALENDRIER DES DEPENSES

Les dépenses afférentes au projet par catégorie et source de financement s'effectueront conformément au calendrier ci-après :

Catégories	An 1992	An 1993	An 1994	An 1995	Total	% par Catégorie
A. Assistance technique	0,247	0,299	0,314	0,311	1,171	14,3%
B. Formation	0,131	0,313	0,202	0,212	0,857	10,5%
C. Génie civil	0,269	0,389	0,504	0,389	1,551	18,9%
D. Equipement véhicules	0,494	0,355	0,487	0,417	1,754	21,4%
E. Fonds de crédit	0,000	0,276	0,276	0,276	0,835	10,2%
F. Frais fonctionnement	0,384	0,474	0,574	0,590	2,022	24,7%

Sources

FAD	0,805	1,098	1,087	1,109	4,100	50,1%
FND	0,523	0,790	1,044	0,863	3,227	39,4%
Gouvernement	0,195	0,216	0,327	0,223	0,864	10,6%
Coût total Projet	1,524	2,110	2,359	2,196	8,191	100,0%
% du total	18,8%	28,1%	29,5%	23,6%	100,0%	

C. Génie civil

Les travaux de réaménagement des locaux de la FNGPF/CEP feront l'objet d'un appel d'offres local, étant donné le faible montant de ces travaux et de l'existence au Sénégal d'entreprises compétentes en nombre suffisant pour assurer la concurrence.

D. Equipement, mobilier et véhicules

- i) L'acquisition des équipements de bureaux, des mobiliers et des véhicules se fera par demande locale de cotations, étant donné la faible quantité, et les montants et de l'existence au Sénégal d'entreprises compétentes en nombre suffisant, pour assurer la concurrence.

11. CONCLUSIONS

Le Projet d'Appui aux Groupements de promotion féminine, préparé en étroite collaboration avec la partie sénégalaise se caractérise par :

- i) un fort investissement en formation et en développement de ressources humaines féminines au niveau villageois,
- ii) une action qui intègre l'alphabétisation fonctionnelle, la formation pour des activités génératrices de revenus, l'accès au crédit et à sa gestion, et la sensibilisation sur les questions d'intérêt individuel et collectif.
- iii) l'apport d'infrastructures et de technologies appropriées pour alléger le travail domestique des femmes et rendre leur collaboration collective plus efficace.
- iv) le renforcement des structures non gouvernementales pour la promotion des activités de développement des femmes.

Le présent projet est en accord avec les grandes orientations de la politique sénégalaise en matière de développement socio-économique des femmes, ainsi qu'avec les actions et programmes menés par d'autres bailleurs de fonds.

12. RECOMMANDATIONS

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé d'octroyer au Gouvernement du Sénégal, un prêt FAD n'excédant pas 4.10 millions d'UCF aux fins indiquées dans le présent rapport. Toutefois, le prêt sera subordonné aux modalités et conditions générales du FAD et aux conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt stipulées ci-après :

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt

L'entrée en vigueur de l'accord de prêt est subordonnée à la réalisation, par l'emprunteur, des conditions suivantes :

- i) fournir au Fonds l'Arrêté ministériel portant création du Bureau de coordination technique (BCT) des projets-femmes au sein du MFEF (paragraphe 5.1.1) ;

1. INTRODUCTION

1.1 Historique du projet

1.1.1 Dans le cadre des activités en cours que mène le Gouvernement du Sénégal pour améliorer la situation sociale et économique de la femme sénégalaise, il est important de rappeler la contribution des femmes sénégalaises à la vie économique du pays et au bien-être familial. Malgré la faiblesse des moyens techniques et financiers mis à leur disposition, elles se livrent à des activités génératrices de revenus diverses et d'appui au travail de leurs maris. Elles s'occupent au foyer de toutes les tâches concernant l'entretien de la maison et de la vie familiale. Mais les taux d'alphabétisation et de scolarisation des femmes est bien inférieur à celui des hommes. Cet état des choses limite leurs possibilités d'avancement social malgré leur volonté et leur persévérance. Elles ont un accès difficile aux services sociaux et aux équipements collectifs. En effet, les femmes sont particulièrement sensibles aux effets du Programme d'Ajustement Structurel entrepris par le Gouvernement à partir de 1985. En tant que population à risque, un soutien direct à la promotion de leurs activités permettra aux femmes de mieux entreprendre leurs tâches productives ainsi que l'entretien de la famille. Le présent Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine s'adresse à l'ensemble de ces préoccupations.

1.1.2 La Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF) au Sénégal est elle-même l'organisation de femmes la plus importante qui existe dans le pays et qui est engagée au niveau national avec de nombreuses activités visant l'amélioration de sa condition. La Fédération fonctionne en tant qu'organisation non-gouvernementale qui compte environ 400 000 femmes comme membres. Elle est présente au niveau des régions, des départements et des arrondissements. Les principales activités concrètes de la FNGPF comportent le programme élargi de vaccination, la participation à l'autosuffisance alimentaire, la provision et la gestion des équipements d'allègement des travaux domestiques et la transformation et commercialisation des produits divers. C'est sur ces problèmes techniques de fond que le projet d'appui aux groupements de promotion féminine a été soumis au FAD pour examen en vue d'un financement.

1.1.3 Donc, à la demande du Gouvernement, le projet a été préparé par une mission FAD en novembre 1990 assistée par le BIT sur la base de documents soumis à la considération de la Banque par le Ministère Délégué de la Condition de la Femme et de l'Enfant. L'évaluation a eu lieu aux mois de mai et juin 1991 et a tenu compte de la participation au financement du Fonds nordique de développement (FND) qui financera les composantes V, VI et VII du projet. Le volet du projet financé par le FAD (les composantes I-IV) est un ensemble cohérent qui peut être exécuté indépendamment des composantes financées par le Fonds nordique de développement. Les financements des volets FAD et FND sont parallèles.

1.1.4 La requête du Gouvernement porte sur un projet qui vise l'amélioration de la condition socio-économique des femmes et des enfants sénégalais par une approche intégrale qui touchera les cinq régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Kolda et Tambacounda, les autres cinq régions étant couvertes par un projet similaire de la Banque Mondiale. Le présent projet concernera principalement 500 Groupements de Promotion Féminine (GPF) affiliés à la Fédération Nationale et prendra en compte plus de 25.000 femmes et environ 5.000 enfants. Le projet s'occupera en premier lieu des besoins des femmes en

Tableau 1.1
Liste des projets financés par le Groupe de la BAD

A. PROJETS NATIONAUX

<u>N°</u>	<u>Date d'ap- probation</u>	<u>Titre du projet</u>	<u>Montant en millions</u>		
			<u>(UC/UCF)</u>		
			<u>BAD</u>	<u>FAD</u>	<u>NTF</u>
1.	19/10/1972	Ligne de crédit à l'USB			
2.	24/01/1973	Route Diosmone-Fimela-Ndangane	1,500		
3.	13/09/1974	Etudes de la Route Ziguinchor Cap Skirring	1,100		
4.	09/10/1974	Route Louga-N'Gnith	0,200		
5.	30/04/1975	Assainis. Dakar et ses environs		4,000	
6.	14/10/1975	Etude d'aménagement touristique de la Basse Casamance		5,000	
7.	16/12/1976	Approvisionnement en eau potable de la région du Cap-Vert	0,400		
8.	21/12/1976	Electrification de la ville de Saint-Louis	4,500		
9.	23/02/1977	Construction de ponts sur la route Ziguichor Cap-Skirring	2,900		
10.	24/08/1978	Développement de la vallée de Guidel	5,000		
11.	27/02/1979	Construction de la route Ziguichor- Cap-Skirring		2,150	
12.	27/02/1979	Société de textile de Kaolak (SOTEXKA)	6,145		
13.	24/04/1980	Etude des possibilités de stockage des eaux de ruissellement	8,000		
14.	19/12/1980	Industries chimiques du Sénégal (ICS)		1,020	
15.	16/12/1982	Assainissement "Eaux usées" de la ville de Dakar et ses environs	16,000		
16.	16/12/1983	Lutte contre les feux de brousse dans le Sénégal oriental		13,030	
17.	11/04/1984	Etudes du Centre Hospitalier Universi- taire de Dakar		5,600	
18.	22/08/1984	Aménagement hydro-agricole de Saldé-Wala		1,350	
19.	11/04/1985	Ligne de crédit à la SOFISEDIT		7,000	
20.	12/03/1985	Développement de la pêche artisanale de la petite côte	6,500		
21.	14/04/1986	Aménagement hydro-agricole du Bassin de l'Anambé		6,750	
22.	26/08/1986	Electrification rurale et urbaine		7,560	
23.	26/08/1986	Amélioration de la maintenance du réseau des télécommunications		6,920	
24.	23/09/1986	Redressement du secteur de l'électricité	11,120		
25.	29/09/1986	Développement de l'enseignement élé- mentaire	10,340		
26.	19/08/1987	Programme d'Ajustement Structurel			5,000
27.	17/09/1987	Développement rural de la basse Casamance		30,000	
28.	18/01/1989	Etude sur la relance du secteur de la pêche industrielle		18,500	
29.	18/12/1989	Etude d'exécution du canal de Cayor		0,721	
30.	22/03/1990	Programme d'ajustement structurel II		2,640	
31.	14/05/1990	Appui institutionnel au MEF et à la DPPE		33,000	
32.	17/12/1990	Réhabilitation du secteur des transports		4,773	
33.	18/06/1991	Projet élevage		5,360	
				9,300	
		Total	73,705	164,674	5,000
			=====	=====	=====

3. Reboisement et lutte contre les feux de brousse dans le Sénégal Oriental

L'exécution du projet a démarré après avoir connu un an de retard principalement dû à la lenteur dans la réalisation des études pour l'installation des pare-feux et aussi au non respect des spécifications techniques qui ont conduit à relancer l'appel d'offres pour certains lots. Les travaux de construction sont achevés et réceptionnés en 1988, les équipements communs et spécifiques sont acquis et les plantations villageoises et rurales ont commencé en 1988. Les travaux d'ouverture des pare-feux sont exécutés à 62 % soit 633 km. La campagne de sensibilisation contre les feux de brousse se poursuit.

4. Aménagement hydro-agricole de Saldé-Wala

La réalisation du projet a débuté au cours du dernier trimestre 1986. Les différents marchés approuvés sont, soit réalisés ou en cours d'exécution. Les travaux de construction et la route d'accès sont réalisés ; les équipements et véhicules sont acquis. Les travaux d'aménagement hydro-agricoles sont en cours d'achèvement.

5. Développement de la pêche artisanale sur la Petite Côte

L'exécution du projet a débuté en 1988 après avoir enregistré du retard dû à la lenteur dans la mise en vigueur du prêt et dans le démarrage des études topographiques et géotechniques des sites de débarquement. La ligne de crédit mise à la disposition du projet a permis aux pêcheurs regroupés en coopératives de s'équiper. Le projet de marché pour les travaux d'aménagement et d'équipement de plages en quais de débarquement et de conditionnement de poisson est en cours d'approbation à la Banque.

6. Aménagement hydro-agricole du Bassin de l'Anambé

La réalisation du projet est très avancée. A l'exception de l'acquisition de la pelle mécanique qui a posé quelques problèmes, tous les équipements agricoles ont été fournis. Les infrastructures sociales n'ont pas été entièrement réalisées. Les travaux de reboisement en régie qui ont connu un certain retard s'achèveront en 1991. Le programme de recherche d'accompagnement (par l'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique) étalé sur trois ans, a débuté en juin 1988 et devrait s'achever en juin 1991. S'agissant des aménagements hydro-agricoles, le périmètre pluvial (415 ha) est achevé ; le périmètre irrigué (420 ha) est en grande partie réalisé mais les travaux ont été suspendus en raison du dépassement de coût. Ce dépassement est lié à des délais importants entre l'évaluation du projet (février 1985) et le démarrage effectif des travaux (octobre 1987). Les possibilités d'achever complètement les travaux hydro-agricoles et de consolider le projet ont été étudiées par la Banque.

6. Réhabilitation du secteur des transports

Le prêt, approuvé en décembre 1990 vient d'être signé. Les dossiers d'appel d'offres sont en cours de préparation.

Secteur des équipements collectifs

Sept projets relevant de ce secteur ont été financés par la BAD avec 28,86 millions d'UCB et par le FAD avec 14,95 millions d'UCF. Les projets concernés sont :

1. Assainissement de DAKAR et de ses environs

Compte tenu du dépassement des coûts constatés à l'achèvement des études, le projet a été scindé en deux volets distincts : Eaux pluviales et Eaux usées. En raison de son urgence, le Gouvernement a opté prioritairement pour le deuxième volet dont l'exécution est achevée en 1982.

2. Approvisionnement en eau potable de la région du Cap-Vert

Le projet s'est achevé en fin 1980.

3. Electrification de la ville de Saint-Louis

Le projet s'est achevé normalement. Le rapport de post-évaluation du projet a été présenté au Conseil d'Administration.

4. Assainissement "Eaux usées" de Dakar et de ses environs

Le projet est entré dans la phase de réalisation en mars/avril 1985 et est opérationnel depuis fin 1988. Le Gouvernement envisage d'utiliser le solde non décaissé du prêt pour certains travaux complémentaires.

5. Electrification rurale et urbaine

La réalisation du projet est pratiquement achevée après avoir enregistré du retard justifié principalement, d'une part par le fait qu'il y avait des études qui devaient être préalablement approuvées par le FAD et, d'autre part, par la longueur excessive des procédures de passation des marchés.

6. Redressement du Secteur électricité :

Le retard connu par ce projet qui est à plus de 95 % d'exécution résulte de la conjonction des éléments suivants : i) lenteur dans la préparation des dossiers d'appel d'offres et leur mise au point, compte tenu de la multiplicité des bailleurs de fonds intervenant dans le projet ; ii) procédure utilisée pour l'acquisition des biens et services compte tenu du nombre important des marchés à passer et des firmes intéressées d'offrir leurs services (appel à la pré-qualification des soumissionnaires pouvant offrir les meilleurs services, appel d'offres des firmes pré-qualifiées, passation des marchés).

3. Société de Textile de Kaolack

Les travaux de construction se sont achevés en février 1988. Les unités de production sont opérationnelles. Mais la société rencontre d'importants problèmes financiers qui ont entraîné la suppression de ses activités.

4. Industries Chimiques du Sénégal (ICS)

L'ouverture du chantier s'est effectuée en novembre 1981 et l'inauguration officielle du projet a eu lieu le 2 avril 1984. Les ICS rencontrent des difficultés et nécessitent un programme de restructuration.

5. Ligne de crédit à la SOFISEDIT

Le taux d'utilisation de la ligne de crédit est de 15,11 %. La mobilisation du crédit étant bloquée en raison de l'environnement socio-économique défavorable du Sénégal. Le solde du prêt a été annulé avec l'accord du Gouvernement.

Secteur hors-projets

Trois opérations ont été financées dans ce secteur totalisant 67,77 millions d'UCF. Ce sont :

1. Programme d'ajustement structurel I

Les trois tranches du PAS totalisant 30,0 millions d'UCF ont été débloquées.

2. Programme d'ajustement structurel II

Le décaissement de la première tranche a eu lieu. Le Gouvernement est en train de réaliser les conditions de déblocage de la deuxième tranche.

3. Appui institutionnel au Ministère de l'Economie et des Finances et à la Délégation au Plan et aux Politiques Economiques

Le Protocole d'accord relatif au don a été signé. L'accord relatif au prêt vient d'être signé. L'assistance technique est en cours de recrutement. Les conditions préalables sont en cours de réalisation.

B. PROJETS MULTINATIONAUX

1. Programme OMVS

- Barrage de DIAMA. Les travaux de construction du barrage sont terminés sans problèmes majeurs et l'ouvrage est fonctionnel. La Banque a reçu en décembre 1986 le certificat d'achèvement des travaux. Le reliquat du prêt sert actuellement au financement des travaux de la digue rive droite en cours d'exécution.

2.

CONTEXTE2.1 Cadre géographique et économique

2.1.1 La République du Sénégal est située entre les 10ème et 20ème degrés de latitude Nord, sur la pointe occidentale du continent, et s'ouvre largement sur l'Océan Atlantique à l'Ouest. Couvrant une superficie de 196 722 km², elle est limitée au Nord-Est par le Fleuve Sénégal qui constitue une frontière naturelle avec la République Islamique de Mauritanie, à l'Est par le Falémé, affluent du Sénégal qui sert de frontière avec la République du Mali, et au Sud par la République de Guinée, et à la République de Gambie qui s'insère de part et d'autre du Fleuve Gambie et couvre une superficie de 10 300 km². Le relief se présente comme une vaste cuvette dominée au Sud-Est par les plateaux de la région de Kédougou. Les sols sont essentiellement sablonneux, surtout dans la zone sahélienne qui occupe les trois quarts du territoire. La végétation est composée d'une grande forêt au Sud, d'une savane arborescente au Centre, et d'une steppe épineuse au Nord.

2.1.2 Le climat est de type sahélien au Nord jusqu'au Centre du pays. Ce caractère s'atténue progressivement vers le Sud, et le climat devient tropical dans l'extrême Sud. Près de la côte Atlantique, grâce à l'influence des alizés venant de l'Océan, le climat devient plus frais et humide. En revanche, à l'intérieur, souffle l'harmattan chaud et sec. Les températures varient de 13 à 37 degrés. L'année se partage en deux saisons : une saison des pluies de fin juin à octobre avec des précipitations de 500 à 1 000 mm par an, et une saison sèche plus longue de novembre à début juin qui, certaines années, aboutit à une véritable sécheresse. Les conditions climatiques sont favorables à la culture céréalière dont la production varie de 800 000 tonnes à 1 200 000 tonnes selon les années. Cette production ne permet pas de couvrir les besoins alimentaires, les déficits étant comblés par des dons et des importations commerciales qui déséquilibrent la balance des paiements. Les facteurs limitants de l'agriculture sont déterminés, d'une part, par la pluviométrie qui diminue rapidement du Sud au Nord, et qui a tendance à s'affaiblir depuis plus d'une décennie, et d'autre part, par la température qui augmente fortement d'Ouest en Est. Ces contraintes climatiques imposent la pratique des cultures irriguées qui se pratique pour l'instant sur une faible superficie d'environ 0,1 million d'hectares.

2.1.3 La population totale est estimée à 7,1 millions d'habitants s'accroissant au taux annuel de 3 %. Cette croissance rapide de la population due à la baisse de la mortalité et aux niveaux élevés et stables de la fécondité, devrait se maintenir jusqu'à l'an 2005, période vers laquelle un ralentissement pourrait intervenir. La densité moyenne, estimée à 36 hab/km² recouvre d'importantes inégalités. En effet, tandis que la densité atteint 2728 habitants au km² dans la zone du Cap Vert, on compte seulement 5 habitants au km² dans le Sénégal oriental. Cette inégalité de répartition de la population entre les régions se combine avec des taux de croissance différents entre zones rurales et zone urbanisées, et pour les villes, entre Dakar et les autres centres urbains. En 1988, la population urbaine, avec une croissance moyenne de 5,3 % par an, atteignait déjà 36,6 % de la population totale. Quant à la structure démographique, elle indique une population relativement jeune, les personnes de moins de 15 ans d'âge représentant 47 % du total, et celles de moins de 20 ans, 56 %. La population en âge de travailler (14 - 64 ans), qui représente environ 52 % du total en 1985, est occupée essentiellement par

d'investissement et la gestion du crédit) dans la préparation du programme de formation. Il sera également expérimenté dans les techniques de la présentation audio-visuelle qui seront utilisées pour transmettre les informations concernant la santé, la nutrition, et le planning familial ainsi que les questions des droits et des responsabilités de la femme et de l'enfant, de la protection de l'environnement etc.

4.3.5 Le spécialiste en conception et en production de matériel pédagogique, en collaboration avec les autres spécialistes du projet, s'occupera de l'élaboration de tout le matériel pédagogique pour l'ensemble du projet comprenant le matériel pour la sensibilisation rurale, pour l'alphabétisation en langues nationales, pour la programmation multi-media (vidéo, audio, affiches etc) pour l'IEC ainsi que le matériel destiné à la promotion des projets d'investissement et à la gestion du crédit. Le spécialiste s'informerera largement auprès des organismes nationaux et internationaux compétents sur les matériels existants et organisera la production en quantités suffisantes d'un ensemble de modules de formation appropriés aux différentes composantes du projet. Aussi, le spécialiste en matériel pédagogique sera aidé par un technicien audio-visuel opérateur de l'équipement A-V fixe et mobile à utiliser dans le cadre des formations IEC à Dakar aussi bien que dans les régions.

B. Formation

4.3.6 Pour l'exécution du programme de sensibilisation rurale, d'alphabétisation, et de IEC, il est prévu la formation de 25 monitrices rurales du Ministère de la Femme et de 500 assistantes villageoises à recruter qui seront les intervenantes clés pour l'exécution du programme de formation auprès des femmes bénéficiaires. Dans le cadre de la composante alphabétisation, les 25 monitrices recevront au siège de la FNGPF à Dakar trois modules de formation assurés par les assistants techniques du projet comme suit :

- i) Formation en sensibilisation rurale : 5 jours
- ii) Formation en méthodologie de l'alphabétisation : 20 jours
- iii) Formation en méthodologie de l'IEC : 10 jours

Il est prévu que cette formation à Dakar se passe en deux sessions, une session initiale et une deuxième de recyclage pour que ces femmes ne s'absentent pas trop longtemps de leurs familles. Ceci étant, le projet fournit deux voyages aller/retour pour chaque monitrice. Equipées de cette formation, les 25 monitrices effectueront à partir de leurs lieux d'affectation dans la zone du projet des tournées de sensibilisation dans les villages pour informer les groupements de femmes des activités du projet. Aussi, elles participeront avec eux à la sélection d'une assistante villageoise qui sera chargée d'organiser dans son village les cours d'alphabétisation et les séances d'information liées au programme IEC.

4.3.7 Les 500 assistantes villageoises seront réunies progressivement par petit groupe dans les Centres d'Expansion Rurale et les Maisons Rurales situés au niveau des départements et des arrondissements pour être formées à leur tour par les monitrices à la méthodologie d'alphabétisation requise et à l'utilisation du matériel pédagogique préparé dans le cadre du projet. La formation des 500 assistantes villageoises en alphabétisation et en IEC aura une durée totale de 28 jours par assistante répartis aussi en deux sessions : une initiale et une de recyclage. Les indemnités et les déplacements des monitrices ainsi que les salaires et les déplacements des assistantes villageoises sont prévus dans les frais de fonctionnement de cette composante.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

INDICATEURS DE BASE

Données concernant le pays :

Surface 196,722 km²

Population (1988) 7,1 millions

Urbaine (1988) 38 %

Rurale (1985) 62 %

Densité 36 hab/km²

Population en dessous de 5 ans 18,8 %

Population en dessous de 15 ans 46,6 %

Population au-dessus de 65 ans 3 %

Dependency Ratio 90 %

Données concernant l'éducation :

Taux d'analphabétisation global 72 %

Taux d'analphabétisation féminin 81 %

Taux de scolarité primaire 53 %

Masculin 63 %

Féminin 42 %

Taux de scolarité secondaire 12 %

Masculin 17 %

Féminin 8 %

Population ayant accès à l'eau potable 53 %

Statistiques vitales :

Taux brut de natalité pour 1.000 (1988) 51,0 %

Taux brut de mortalité pour 1.000 (1988) 14 %

Taux de croissance naturelle par an (1988) 2,7 %

Taux de fécondité 6,4 %

Taux de mortalité des moins d'un an pour 1.000 8 %

Taux de mortalité infantile pour 1.000 13,6 %

Taux de mortalité maternelle pour 100.000 600

Espérance de vie à la naissance 47 ans

Espérance de vie à la naissance pour hommes 45,9 ans

Espérance de vie à la naissance pour femmes 50,2 ans

Age au premier mariage :

Masculin 28,3 ans

Féminin 18,3 ans

Nombre de femmes au gouvernement 11 %

Services sanitaires :

Nombre d'habitants par docteur 13,500

Nombre d'habitants par infirmier (e) 2,100

Nombre d'habitants par lit d'hôpital 1.250

Pourcentage des enfants de moins d'un an vaccinés 57 %

Indicateurs économiques :

Produit intérieur brut (1989) US\$ 3,922 millions

Produit intérieur brut per capita (1989) US\$ 539 millions

Budget national (% du PNB) 24,3 %

Allocation du budget au Secteur de la santé (% PNB) 3,2 %

Allocation au Secteur de l'éducation (% PNB) 4,7 %

Sources : World Development Report, The World Bank, Washington, 1990

PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain, 1990

PCGlobe, Inc (Tampa, Fla.) 1990.

Composante II : Génération de revenus et fonds de crédit

4.3.12 La deuxième composante du projet prévoit la mise en place d'un système de conseil et de soutien à la réalisation des projets d'investissements pour permettre aux femmes une meilleure intégration économique dans des activités plus rentables et productives que celles qu'elles occupent traditionnellement. S'appuyant sur le programme d'alphabétisation fonctionnelle, les femmes recevront une formation complémentaire pour leur permettre l'identification, l'évaluation, et la gestion administrative et financière des activités génératrices de revenus et des petites entreprises dans les sous-secteurs tels que la transformation et le conditionnement des produits agricoles, la conservation des produits haléutiques et agricoles, le transport agro-alimentaire, la plantation de bois à brûler, l'aviculture et la pisciculture, le maraîchage, l'élevage et l'emboûche, la production artisanale et semi-industrielle (couture, teinture, tissage, jouets, cordage, vannerie, poterie etc), les services et l'accueil touristiques etc. Pour permettre la réalisation de ces projets d'investissements de petite et moyen envergure, il est prévu un fonds de crédit renouvelable ouvert aux groupements de promotion féminine affiliés à la FNGPF ainsi qu'à d'autres groupements de femmes sénégalaises partageant les objectifs du projet.

A. Assistance technique

4.3.13 Cette composante prévoit le recrutement de trois (3) assistants techniques nationaux ainsi que les services de spécialistes ponctuels. Ces postes et leurs durées sont les suivants (annexe VII) :

i) un spécialiste en projets d'investissement pour femmes	48 h/m
ii) un spécialiste en systèmes de crédit appropriés	36 h/m
iii) un comptable/gestionnaire pour le fonds de crédit	48 h/m
iv) services de spécialistes ponctuels	environ 24 h/m

	Total 162 h/m

4.3.14 Le spécialiste en promotion et développement des projets d'investissement sera recruté pour mettre en place le système de conseil et de soutien aux initiatives économiques des femmes. Après avoir étudié en détail les multiples expériences des organismes actifs dans le domaine des micro-projets pour femmes et en étroite collaboration avec les autres spécialistes du projet, il participera i) à la préparation de la campagne de sensibilisation rurale, ii) aux activités de formation des monitrices et des assistantes villageoises et iii) à l'élaboration du matériel pédagogique relatif aux opportunités économiques à exploiter par les femmes. Il sera responsable de mener des études de marché dans les secteurs éventuellement porteurs avant d'identifier les créneaux rentables pour les investissements selon les potentialités économiques spécifiques des différentes zones du projet. Il sera chargé de recevoir, d'analyser, et de donner son avis aux différentes propositions d'investissement de petite et de moyenne envergure venant des groupements de femmes à la base. Il veillera à ce que les projets approuvés pour financement soient techniquement solides et économiquement viables. A partir de ces analyses, il établira un calendrier détaillé d'investissements calculé à maximiser l'impact des ressources disponibles dans le fonds de crédit. Son rôle de conseiller aux groupements, directement et à travers les monitrices et les assistantes sera d'une importance primordiale, ce qui l'obligera à voyager fréquemment dans les régions pour le suivi des activités.

1 UCF = 359,136 FCFA
1 UCF = 1,24003 \$US

12. PRESENTATIONS DE CONSULTANTS REQUIS

Environ 30 hommes/mois de prestations de courte durée seront requis.

- L'acquisition des équipements de bureaux, des mobiliers et des véhicules se fera par demande locale de cotations étant donné la faiblesse de leurs nombres et montants et de l'existence au Sénégal d'entreprises compétentes en nombre suffisant pour assurer la concurrence.

D. Equipement, mobilier et véhicules

- Les travaux de réaménagement des locaux de la FNGPF/CEP feront l'objet d'un appel d'offres local étant donné le faible montant de ces travaux et de l'existence au Sénégal d'entreprises compétentes en nombre suffisant pour assurer la concurrence.

C. Génie civil

- Le matériel pédagogique pour la formation sera acquis directement auprès de l'INADP, un institut spécialisé et expérimenté dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle en langues nationales du Sénégal et dont les prix sont très favorables.

B. Matériel pédagogique pour la formation

- Les services de spécialistes ponctuels nécessaires aux missions de courte durée seront acquis à la suite d'une consultation locale et régionale d'au moins trois personnes étant donné qu'il existe au Sénégal suffisamment de ressources humaines qualifiées et d'expertises nationales sous-utilisées et que l'échelonnement des services demandés est tel, qu'ils ne peuvent intéresser les bureaux d'études internationaux.

4.3.19 Dans le cadre de cette composante, les 25 monitrices recevront au siège de la FNGPF à Dakar deux modules de formation d'une durée totale de 28 jours assurées par les assistants techniques du projet comme suit :

- | | | |
|-----|--|----------|
| i) | Formation en identification de projets rentables | 14 jours |
| ii) | Formation en utilisation du fonds de crédit | 14 jours |

Il est prévu que cette formation à Dakar se passe en deux sessions, une session initiale et une deuxième de recyclage. Les monitrices apprendront les principes de l'identification des secteurs potentiellement rentables dans une localité donnée ainsi que la façon de préparer tous les renseignements figurant dans la fiche de projet d'investissement qui sera utilisée lors de la demande écrite de financement. Elles apprendront également les mécanismes établis pour l'utilisation du fonds de crédit. Le matériel pédagogique préparé par l'assistance technique de cette composante leur sera expliqué.

4.3.20 Les 500 assistantes villageoises seront réunies progressivement par petit groupe dans les Centres d'Expansion Rurales et les Maisons Rurales pour être formées à leur tour par les monitrices à la méthodologie de l'identification des projets et la préparation des fiches ainsi qu'à l'utilisation du fonds de crédit et du matériel pédagogique. La formation des 500 assistantes villageoises aura une durée total de 28 jours par assistante répartis aussi en deux sessions : une initiale et une de recyclage. Les indemnités et les déplacements des monitrices ainsi que les salaires et les déplacements des assistantes villageoises sont prévus dans les frais de fonctionnement de cette composante.

4.3.21 Ce sont les assistantes qui organiseront à partir de la deuxième année du projet des groupes femmes villageoises qui se réuniront avec elles pour être formées et informées avec l'aide du matériel pédagogique sur les questions ayant trait à la création de projets d'investissement et aux modalités du système de crédit qui sera mis à disposition pour le soutien de ces investissements. Il est prévu que les assistantes villageoises passeront trois mois à la formation des femmes bénéficiaires dans les différentes savoir-faire relatifs à cette composante : l'identification des projets d'investissement, la préparation de la fiche, la formulation d'une proposition de financement et la gestion comptable d'un prêt éventuellement accordé.

4.3.22 Egalement compris dans la catégorie de dépense formation sont les coûts de la production du matériel pédagogique pour la promotion d'entreprises et l'utilisation du crédit comprenant une partie explicative et une partie pour la gestion du crédit et la tenu des comptes. La production de ce matériel en 15,000 exemplaires est prévue dans le même format que le matériel pour l'alphabetisation. L'enveloppe réservée à cet effet comprend les services de spécialistes de l'INEADE.

D. Equipement, Mobilier & Véhicules

4.3.23 L'équipement prévu pour cette composante comprend deux véhicules 4x4 type combi pour la liaison dans les régions le suivi des activités. Ces véhicules seront mis à la disposition du spécialiste en promotion de projets d'investissement et du comptable pour le fond du crédit qui doivent se rendre souvent sur les sites des projets financés.

III. Renforcement du Ministère de la Femme, de l'enfant et de la Famille (MREF) et du Bureau de Coordination Technique (BCT)

i) Assistance technique,
 ii) Formation,
 iii) Equipement, mobilier et véhicules,
 iv) Frais de fonctionnement.

IV. Renforcement de la FNGPF et la Cellule d'exécution du projet

i) Assistance technique,
 ii) Formation,
 iii) Génie civil,
 iv) Equipement, mobilier et véhicules,
 v) Frais de fonctionnement.

Le volet financé par le Fonds nordique de développement (FND)

V. Garde éducative et sanitaire des enfants

i) Assistance technique,
 ii) Formation,
 iii) Equipement, mobilier et véhicules,
 iv) Frais de fonctionnement.

VI. Extension des cases foyers

i) Assistance technique,
 ii) Formation,
 iii) Génie civil,
 iv) Equipement, mobilier et véhicules,
 v) Frais de fonctionnement.

VII. Equipement agro-alimentaire et hydraulique

i) Assistance technique,
 ii) Génie civil,
 iii) Equipement, mobilier et véhicules,
 iv) Frais de fonctionnement.

6. COUT TOTAL DU PROJET

i)	Composante en devises	:	3,89 millions d'UCF
ii)	Coût en monnaie locale	:	4,31 millions d'UCF
			8,20 millions d'UCF

A. Assistance technique

4.3.28 Un assistant technique spécialiste en planification, conception et évaluation des projets sera recruté pour le BCT pendant 4 ans. L'assistant technique aidera la Coordinatrice à l'élaboration d'un plan de travail pour le BCT, aux tâches de planification des stades de l'exécution du projet présent ainsi qu'à une évaluation extérieure et objective de l'évolution des activités prévues dans le cadre du projet.

B. Formation

4.3.29 La Coordinatrice du BCT effectuera deux voyages d'études auprès des projets femme dans des pays africains représentatifs.

D. Equipement, Mobilier & Véhicules

4.3.30 Pour le BCT, il est prévu un équipement micro-informatique (plus accessoires) et du mobilier de bureau pour la Coordinatrice et l'assistant technique ainsi que deux véhicules légers type break. Il est également prévu une photocopieuse et une machine à écrire électronique pour la secrétaire.

F. Frais de fonctionnement

4.3.31 A titre de frais de fonctionnement pour le BCT et les services annexes du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le projet financera les salaires, les indemnités et les per diem intérieur pour le personnel national clé comme suit :

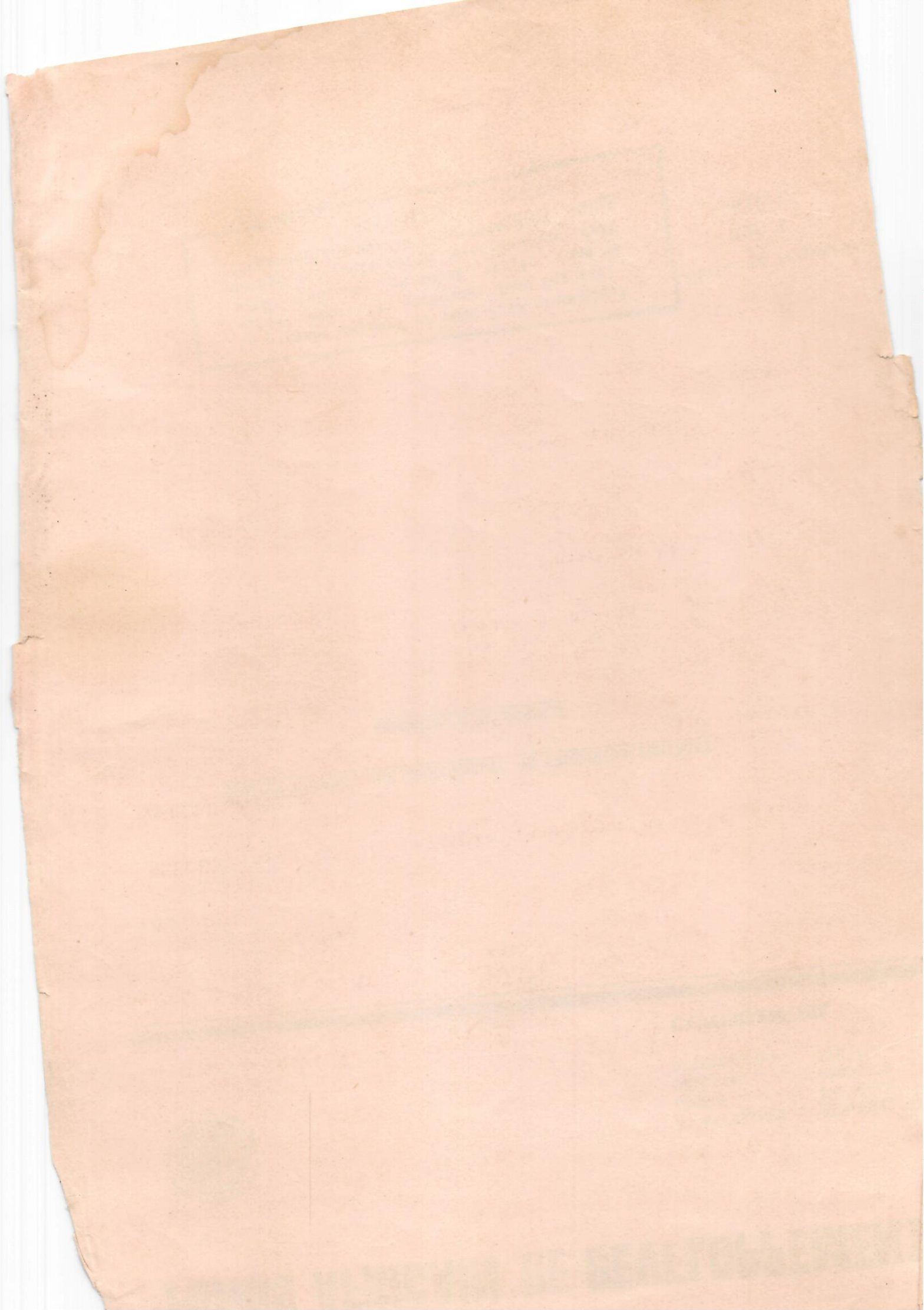
- i) La Coordinatrice du BCT (temps plein)
- ii) Le Directeur du Département de Développement Communautaire (1/3 temp)
- iii) Le Conseiller Technique pour les Femmes (1/3 temps)
- iv) Le Conseiller Technique pour les Enfants (1/3 temps)

Le projet prend en charge également le salaire d'une secrétaire pour le BCT ainsi que le salaire et l'indemnité des deux chauffeurs. Sont aussi prévus la maintenance, l'assurance et le carburant pour les véhicules, les consommables et l'entretien de l'équipement informatique et bureautique.

Composante IV : Renforcement de la FNGPF et la Cellule d'exécution du projet (CEP)

A. La Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine

4.3.32 Cette composante prévoit le renforcement de la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF), la plus représentative et la plus dynamique des ONG féminines du Sénégal, par un appui matériel pour son siège à Dakar et par la formation de ses membres dans les disciplines techniques du projet. Cet appui mettra la Fédération en mesure d'assurer la relève des activités initiées par le projet avec un personnel technique expérimenté. Ce sont six stagiaires/homologues qui travailleront à côté des assistants techniques du projet et apprendront les différents aspects de son exécution en vue de l'autogestion des projets par cette ONG après la fin du projet.



A. Assistance technique

4.3.37 Pour assurer la bonne conduite des opérations prévues, deux assistants techniques seront recrutés pendant 4 ans : à savoir un Conseiller Technique Principal (CTP), Directeur de la Cellule et un Comptable/gestionnaire pour la tenue des comptes financiers du projet et la rédaction de rapports trimestriels (annexe VII). Parmi les responsabilités principales du CTP figurent : i) l'établissement des critères de sélection des GPF à bénéficiaire du projet en collaboration avec le BCT et la Fédération nationale et le Comité Interministériel, ii) la préparation du plan détaillé d'exécution par composante et par catégorie ainsi que le plan détaillé de toutes les formations prévues, iii) l'approbation définitive selon des procédures établies et l'envoi au Comité Interministériel pour examen et commentaires des prêts accordés sur le fonds de crédit, iv) l'ouverture de deux comptes bancaires pour les fonds provenant du FAD et du FND respectivement et un compte spéciale pour le fonds de crédit, v) l'acquisition des biens et services du projet et l'exécution des marchés y compris les contrats de service des Assistantes Villageoises et de spécialistes ponctuels.

D. Equipement, Mobilier & Véhicules

4.3.38 L'équipement et mobilier de bureau destiné à la CEP serviront de support aux assistants techniques, homologues, et personnel de soutien prévus dans cette composante. Elle prévoit également un véhicule 4x4 type combi à l'usage du Directeur de la Cellule pour l'exécution de l'ensemble du projet et pour le suivi des activités dans les régions.

F. Frais de fonctionnement

4.3.39 Les frais de fonctionnement de la CEP comprendront les salaires de deux secrétaires de direction ainsi que le salaire et l'indemnité du chauffeur. Le fonctionnement du véhicule est prévu avec la maintenance, l'assurance et le carburant. Sont également pris en compte les frais de téléphone, de reproduction et du courrier aussi bien que la maintenance du bureautique fourni dans le cadre du projet. A titre de fonctionnement pour cette composante, il est prévu 75 jours d'intervention ponctuelle d'un spécialiste comptable/gestionnaire pour la mise en place sur l'un des ordinateurs du projet d'un système informatisé de gestion financière des comptes. Ce système sera conçu par le spécialiste pour tenir compte des différentes sources de financement et sera capable de produire à tout moment l'état des décaissements et autres opérations financières menées pour le compte du projet. La formation du comptable du projet à l'utilisation du système sera assurée par ce même spécialiste qui effectuera des visites périodiques de suivi. Le gardiennage et nettoyage des locaux de la cellule sont également prévus.

Le Volet financé par le Fonds nordique de développement (FND)

4.3.40 Les composantes financées par le Fonds nordique de développement sont au nombre de trois, les composantes V, VI et VII. Le volet Fonds nordique est présenté ci-après par composante et par catégorie de dépense.

Composante V : Garde éducative et sanitaire des enfants

4.3.41 La composante prévoit la création d'un maximum de 225 garderies éducatives et sanitaires privées pour les enfants pré-scolaires des milieux villageois et péri-urbains dans la zone du projet. Dans cette perspective, le projet financera la formation d'un maximum de 225 jeunes femmes qui ressentent

ANNEXES ET TABLEAUX

ANNEXES

Annexe n°

Titre

I.	Carte du pays et sites du projet
II.	Organigramme du Ministère de la femme de l'enfant et de la famille
III.	Organigramme de la Fédération nationale de groupements de promotion féminine (FNGPF).
IV.	Organigramme de la Cellule d'exécution du projet (CEP).
V.	Coûts détaillés du projet.
VI.	Liste provisoire des biens et services.
VII.	Projet d'appui aux groupements de promotion féminine
VIII.	Calendrier d'exécution du projet.
IX.	Fichiers des projets d'investissements des GFP.
X.	Objectifs de la Fédération
XI.	Résumé indicatif des postes d'assistance technique.
XII.	Tableaux résumés des coûts supplémentaires

Tableaux

2.1	Produit intérieur brut et sources d'emploi.
2.2	Opérations financières consolidées de l'Etat.
2.3	Balance des paiements.
2.4	Dettes extérieures publiques.
2.5	Répartition par catégorie professionnelle et par sexe.
2.6	Répartition par secteur d'activité et par sexe.
3.1	Répartition des tâches en zone arachidière.
4.1	Résumé générale des coûts du projet par composante.
4.2	Résumé des coûts du volet FAD par composante.
4.3	Résumé des coûts du volet FAD par catégorie de dépenses.
4.4	Sources de finance du projet.
4.5	Coûts du projet par composante et par source.
4.6	Coûts du projet par catégorie et par source.
5.1	Calendrier des dépenses par catégorie.
5.2	Calendrier des dépenses par catégorie et par source.
5.3	Calendrier des dépenses par source de financement.

Composante VI : Extension des Cases Foyers

4.3.47 Cette composante est destinée à mettre en place 60 nouvelles cases foyers pour renforcer les activités des groupements de promotion féminine situés dans des villages enclavés des régions défavorisées qui n'en disposent pas encore. D'une surface d'environ 100 m², elles serviront de lieu de rencontre pour les femmes ainsi que pour le programme de formation en alphabétisation, IEC et les activités génératrices de revenus. La sélection des villages sera organisée par l'ingénieur et les monitrices du projet.

A. Assistance technique

4.3.48 Un ingénieur technicien national en bâtiment ou en travaux publics sera recruté pendant 48 mois pour tous les travaux relatifs à cette composante: i) la finalisation d'un plan type de construction, ii) l'identification et le relèvement topographique des sites, iii) l'organisation et la supervision des travaux exécutés par des équipes villageoises, etc. Aussi, 140 jours de services de spécialistes sont prévus pour assister le travail de l'assistant technique.

C. Génie Civil

4.3.49 La composante prévoit la construction de 60 cases foyers d'une surface de 100 m². Ces bâtiments seront du type auto-construction traditionnelle améliorée construites en parpaings de ciment et avec une couverture en tôle.

D. Equipement, Mobilier & Véhicules

4.3.50 L'équipement et le mobilier pour les 60 cases sont prévus comprenant des tables et des bancs, des tableaux et des armoires de rangement à fermeture etc. Il est également prévu la fourniture de 60 petites pondeuses à parpaings qui serviront non seulement à réduire les coûts de la construction des cases foyers mais qui serviront par la suite comme la base d'une activité génératrice de revenu pour les groupements des femmes qui les reçoivent.

F. Frais de fonctionnement

4.3.51 A titre de frais fonctionnement pour cette composante, la main d'oeuvre villageoise pour la construction des cases foyers est prévue. Aussi, le projet financera une secrétaire ainsi qu'un chauffeur du véhicule plus son entretien et carburant pendant 4 ans.

Composante VII : Equipement Agro-alimentaire et Hydraulique

4.3.52 Sont prévues dans cette composante la fourniture et l'installation d'environ 30 puits équipés et 50 unités de moulins à mil aux groupements de femmes situés dans des villages enclavés des régions défavorisées où les groupements n'en possèdent pas. La sélection des villages sera organisée par l'assistant technique spécialiste en équipement rural et les monitrices du projet.

(ii)

- i) un système de formation en alphabétisation fonctionnelle et en information, éducation et communication (IEC), capable d'atteindre 10.000 femmes par an ;
- ii) un système de soutien et de conseil aux groupements de femmes en projets d'investissement pour générer des revenus supplémentaires, ainsi que la mise en place d'un fonds de crédit pour la réalisation de ces investissements ;
- iii) un réseau de garderies éducatives et sanitaires privées pour environ 5.500 enfants par la formation de 225 femmes en pédagogie psycho-sanitaire, ainsi que la fourniture d'un équipement de base nécessaire aux garderies créées ;
- iv) la mise en place de 50 cases-foyers pour des groupements de promotion féminine dans les villages enclavés des régions défavorisées ;
- v) la provision d'équipement agro-alimentaire et de puits pour alléger les travaux domestiques des femmes dans les villages enclavés des régions défavorisées ;
- vi) le renforcement des structures pour la promotion féminine par la formation des femmes de la Fédération nationale de groupements de promotion féminine (FNGPF) en matière d'auto-gestion des projets.

5.2 Description du projet

Le projet dont l'exécution sera étalée sur 4 ans, se compose de deux volets, l'un financé par le FAD et l'autre financé en parallèle par le Fonds nordique de développement comme suit :

Le volet financé par le Fonds Africain de Développement (FAD)

I. Programme de formation en alphabétisation et en IEC

- i) Assistance technique
- ii) Formation
- iii) Equipement, mobilier et véhicules
- iv) Frais de fonctionnement

II. Génération de revenus et fonds du crédit

- i) Assistance technique
- ii) Formation
- iii) Equipement, mobilier et véhicules
- iv) Fonds de crédit
- v) Frais de fonctionnement

III. Renforcement du Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille (MFEF) et du Bureau de coordination technique (BCT)

- i) Assistance technique
- ii) Formation
- iii) Equipement, mobilier et véhicules
- iv) Frais de fonctionnement

Tableau 4.1
Résumé Général des Coûts du Projet par Composante
(millions)

	F CFA			UCF			% du C.B.
	Devises	Monnaie locale	Coût total	Devises	Monnaie locale	Coût total	
I. Alpha & IEC	78,39	321,36	399,76	0,218	0,895	1,113	15,8
II. Revenu/Crédit	409,95	235,00	644,95	1,141	0,654	1,796	25,5
III. Renforce MFEF	45,83	64,98	110,80	0,128	0,181	0,309	4,4
IV. FNGPF & CEP	241,51	93,68	335,19	0,672	0,261	0,933	13,3
V. Garde ED & S	81,23	157,53	238,75	0,226	0,439	0,665	9,5
VI. Exten cases	111,90	288,70	400,60	0,312	0,804	1,115	15,9
VII. Equip agro/H	258,48	135,90	394,38	0,720	0,378	1,098	15,6
Coût total de base	1227,28	1297,14	2524,42	3,417	3,612	7,029	100,0
Aléas physiques	92,73	129,71	222,44	0,258	0,361	0,619	8,8
Inflation	75,54	119,12	119,66	0,210	0,332	0,542	7,7
Coût total	1395,55	1545,97	2941,52	3,886	4,305	8,191	116,5
% du total	47,4%	52,6%	100,0%	47,4%	52,6%	100,0%	

4.4.2 Le résumé général des coûts par catégorie de dépense se trouve en annexe XII.

4.4.3 Le résumé des coûts du volet FAD par composante et par catégorie est donné dans les tableaux 4.2 et 4.3 ci-dessous.

Tableau 4.2
Résumé des Coûts du Volet FAD par Composante
(millions)

	F CFA			UCF			% du C.B.
	Devises	Monnaie locale	Coût total	Devises	Monnaie locale	Coût total	
I. Alpha & IEC	78,39	321,36	399,76	0,218	0,895	1,113	26,8
II. Revenu/crédit	409,95	235,00	644,95	1,141	0,654	1,796	43,3
III. Renforce MFEF	45,83	64,98	110,80	0,128	0,181	0,309	7,4
IV. FNGPF & CEP	241,51	93,68	335,19	0,672	0,261	0,933	22,5
Coût total de base	775,68	715,02	1490,70	2,160	1,991	4,151	100,0
Aléas physiques	47,57	71,50	119,07	0,132	0,199	0,332	8,0
Inflation	35,31	63,31	96,63	0,098	0,176	0,275	6,6
Total volet FAD	858,56	849,83	1708,39	2,391	2,366	4,757	114,6
% du total	50,2%	49,8%	100,0%	50,2%	49,8%	100,0%	

Le coût total du volet financé par le FAD s'élève à 4.757 millions d'UCF hors hors douane. Les coûts du volet FAD par catégorie de dépense en devises et en monnaie locale, y compris les aléas et l'inflation, se résument comme suit :

<u>Composantes</u>	<u>UCF</u>			<u>% du total</u>
	<u>Devises</u>	<u>Monnaie locale</u>	<u>Total</u>	
A. Assistance technique	0,772	0,000	0,772	18,6
B. Formation	0,009	0,513	0,522	12,6
C. Génie civil	0,008	0,042	0,050	1,2
D. Equipement et mobilier	0,419	0,085	0,504	12,1
E. Fonds de crédit	0,835	0,000	0,835	20,1
F. Frais fonctionnement	<u>0,116</u>	<u>1,352</u>	<u>1,686</u>	<u>35,4</u>
Total coûts base	2,160	1,991	4,151	100,0
Aléas physiques	0,132	0,199	0,332	8,0
Inflation	<u>0,098</u>	<u>0,176</u>	<u>0,275</u>	<u>6,6</u>
Coût total du projet	2,391	2,366	4,757	114,6
Total volet FAD	<u>50,2 %</u>	<u>39,8 %</u>	<u>100,0%</u>	<u>=====</u>

7. SOURCES DE FINANCEMENT

Le coût général du projet sera réparti entre le FAD, le Fonds nordique de développement et le Gouvernement comme suit :

	<u>UCF</u>			<u>% du total</u>
	<u>Devises</u>	<u>Monnaie locale</u>	<u>Total</u>	
FAD (Prêt)	2,391	1,709	4,100	50,1
FND (Prêt)	1,495	1,731	3,227	39,4
Gouvernement	-	<u>0,864</u>	<u>0,864</u>	<u>10,6</u>
Total des sources	3,886	4,305	8,191	100,0
Pourcentage du total	<u>47,6%</u>	<u>52,4 %</u>	<u>100,0 %</u>	<u>=====</u>

8. EXECUTION DU PROJET

8.1 La maîtrise d'oeuvre du projet ainsi que la coordination et la supervision de l'ensemble des actions relèvent de la responsabilité du Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille. Au sein du MFEF, un Bureau de Coordination Technique (BCT) sera créé et chargé pour le compte du Gouvernement, de coordonner, superviser et suivre toutes les activités du projet. Le BCT recevra un appui matériel et humain adéquat dans le cadre du projet pour, lui permettre d'assumer ses fonctions et notamment les services d'un planificateur. La Coordinatrice du BCT sera le responsable national du projet et rendra compte directement au Directeur de Cabinet du Ministre de la femme, de l'enfant et de la famille.

4.5.2 Le prêt FAD de UCF 4,10 millions financera l'assistance technique, la formation, le fonds de crédit, l'équipement, le mobilier et les véhicules ainsi qu'une partie de la rénovation des locaux et des frais de fonctionnement du volet FAD. Le prêt FAD représente 100% des coûts en devises, 73.0% des coûts en monnaie locale des quatre composantes du volet. Le prêt FAD représente 50.1% du coût total du projet.

4.5.3 La contribution du gouvernement sénégalais aux composantes qu'il finance avec le FAD s'élève à UCF 0,66 million entièrement en monnaie locale. Cette contribution couvrira une partie de la rénovation et location des locaux de la FNGFP/CEP et une partie des frais de fonctionnement. La contribution du gouvernement s'élève à 13.9% des composantes financées avec le FAD.

4.5.4 Le prêt du Fonds Nordique de Développement de UCF 3,23 millions financera l'assistance technique, la formation, l'équipement, le mobilier et les véhicules ainsi qu'une partie des frais de fonctionnement pour les composantes V, VI et VII du projet. Le prêt du Fonds nordique représente 100% des coûts en devises, 89.0% des coûts en monnaie locale de ses composantes. Le prêt du Fonds nordique représente 39.4% du coût total du projet.

4.5.5 Concernant sa participation avec le FND, le gouvernement du Sénégal financera UCF 0,021 millions soit 6.0% des composantes qu'il finance avec le Fonds Nordique.

4.5.6 La répartition des coûts par composante et par source de financement est donnée au tableau 4.5. La répartition par catégorie de dépense figure au tableau 4.6.

Tableau 4.5
Sources de finances par composante
(UCF millions)

	FAD			FND			Gouv.	TOTAL			% par comp.
	Dev.	M.L.	Coût total	Dev.	M.L.	Coût total	M.L.	Dev.	M.L.	Coût total	
<u>VOLET FAD</u>											
I. Alphabétisation & IEC	0,253	0,821	1,074	-	-	-	0,240	0,253	1,062	1,314	16,0
II. Revenu & crédit	1,195	0,528	1,723	-	-	-	0,253	1,195	0,782	1,976	24,1
III. Renforcement MFEF & BCT	0,147	0,103	0,251	-	-	-	0,111	0,147	0,214	0,361	4,4
IV. Renforcement FNGPF & CEP	0,796	0,256	1,052	-	-	-	0,053	0,796	0,309	1,105	13,5
<u>VOLET FND</u>											
V. Garde éducative & sanitaire	-	-	-	0,275	0,508	0,783	0,029	0,275	0,537	0,812	9,9
VI. Exten.cases foyers	-	-	-	0,368	0,829	1,197	0,124	0,368	0,953	1,321	16,1
VII. Equip.agro aliment. & hydro.	-	-	-	0,852	0,395	1,247	0,054	0,852	0,448	1,301	15,9
Coût total	2,391	1,709	4,100	1,495	1,731	3,227	0,864	3,886	4,305	8,191	100,0
% du total			50,1%			39,6%	10,4%	47,3%	52,7%	100,0%	

Le calendrier de dépenses du volet FAD par catégorie figure ci-dessous :

Calendrier de dépenses du volet FAD par catégorie
(en millions d'UCF)

	<u>An</u> <u>1992</u>	<u>An</u> <u>1993</u>	<u>An</u> <u>1994</u>	<u>An</u> <u>1995</u>	<u>Total</u>	<u>% par</u> <u>Catégorie</u>
A. Assistance technique	0,196	0,233	0,245	0,239	0,915	19,2%
B. Formation	0,131	0,236	0,121	0,127	0,614	12,9%
C. Génie civil	0,028	0,010	0,011	0,011	0,058	1,2%
D. Equipement véhicules	0,275	0,098	0,103	0,108	0,583	12,2%
E. Fonds de crédit	0,000	0,278	0,278	0,278	0,835	17,6%
F. Frais fonctionnement	<u>0,327</u>	<u>0,403</u>	<u>0,499</u>	<u>0,524</u>	<u>1,752</u>	<u>36,8%</u>
Coût total projet	0,958	1,258	1,255	1,286	4,757	100,0%
% du total	18,8%	28,1%	29,5%	23,6%	100,0%	

10. ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES

L'acquisition des biens et services relatifs aux composantes financées par le Fonds nordique de développement se fera selon les procédures de ce Fonds.

L'acquisition des biens et services relatifs aux composantes financées par le FAD se fera conformément aux Règles de procédures du Groupe de la Banque, de la manière suivante :

A. Assistance technique et services de spécialistes ponctuels

- i) L'assistant technique, pour le poste de Conseiller technique principal, sera fourni par un bureau de consultants recruté par appel d'offres international sur la base d'une liste restreinte.
- ii) Les autres assistants techniques, de différentes spécialités, seront fournis par deux bureaux de consultants recrutés par consultation nationale ou régionale, sur la base de listes restreintes. Ce mode d'acquisition a été retenu à cause du faible montant de chaque contrat en application des dispositions du paragraphe 2.5.5 des "Guides pour l'utilisation des consultants."
- iii) Les services de spécialistes ponctuels nécessaires aux missions de courte durée, se fera par consultation locale et régionale d'au moins trois personnes, étant donné qu'il existe au niveau régional suffisamment de ressources humaines qualifiée et d'expertise sous utilisée, et que l'échelonnement des services demandés est tel qu'ils ne peuvent intéresser les bureaux d'études internationaux.

B. Matériel pédagogique pour la formation

- i) Le matériel pédagogique pour la formation sera acquis directement auprès de l'INEADE, un Institut spécialisé et expérimenté dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle en langues nationales du Sénégal et dont les prix sont très favorables.

5. EXECUTION DU PROJET

5.1 Organe d'exécution

5.1.1 La maîtrise d'oeuvre du projet ainsi que la coordination et la supervision de l'ensemble des actions sont la responsabilité du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (annexe II). Au sein du MFEF, un Bureau de Coordination Technique (BCT) sera créé et chargé pour le compte du gouvernement de coordonner, de superviser et de suivre toutes les activités du projet. Le BCT recevra un appui matériel et humain adéquate dans le cadre du projet pour lui permettre d'assumer ses fonctions et notamment les services d'un planificateur. La Coordinatrice du BCT sera le responsable national du projet et rendra compte directement au Directeur de Cabinet du Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

5.1.2 Le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MFEF) confiera l'exécution du projet à la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Feminine par un protocole (contrat) d'exécution définissant les objectifs et les modalités pratiques de l'exécution du projet. La FNGPF (annexe III), une ONG sénégalaise active depuis 1988 à travers tout le pays, établira à son siège à Dakar une Cellule d'Exécution du Projet (CEP). Les locaux du siège de la FNGPF à Dakar seront attribués par le gouvernement et réhabilités dans le cadre du projet pour permettre l'installation de la CEP. La Cellule aura à sa tête un Conseiller Technique Principal (annexe VII), spécialiste international chevronné en gestion des projets et en acquisition des biens et services, qui rendra compte directement à la Coordinatrice du Bureau de Coordination Technique. Le personnel de soutien sera fourni par le MFEF.

5.1.3 La CEP sera dotée en outre d'une équipe de neuf (9) autres assistants techniques nationaux spécialistes dans les différents domaines de compétence suscités par le projet (annexe VII). Le Conseiller Technique Principal assurera la supervision technique des travaux, l'acquisition de tous les biens et services du projet et l'installation des équipements. Par ailleurs, il ouvrira deux comptes dans une banque de la place pour la gestion séparée et indépendante des fonds alloués respectivement aux composantes financées par le FAD et par le Fonds nordique. A cet effet, la mise en place d'un système informatique de gestion financière est prévue. Dans les quatre mois suivant sa prise de fonctions, le CTP soumettra au FAD et au gouvernement un plan détaillé d'exécution des activités relatives au projet avec des indicateurs de performance chronologiques et quantifiables ainsi qu'un plan détaillé concernant la formation (paragraphe 4.3.37).

5.1.4 A titre de renforcement de la Fédération nationale, six (6) femmes membres de la FNGPF seront désignées en tant que stagiaires/homologues pour accroître les capacités de gestion des projets femmes et de permettre une meilleure exécution sur le terrain par la FNGPF après le projet.

5.1.5 Au delà du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille à qui revient la maîtrise d'oeuvre du projet, les principaux organes participants qui fourniront leur soutien à la FNGPF et aux diverses activités du projet sont les suivants :

(viii)

- ii) la preuve de la nomination d'une Coordinatrice du BCT, dont le CV aura été préalablement approuvé par le FAD (paragraphe 5.1.1) ;
- iii) la preuve de la création d'un Comité interministériel présidé par Le Ministre de la femme de l'enfant et de la famille, chargé de coordonner et suivre les interventions des agents et techniciens du projet (paragraphe 5.1.6) ;
- iv) la preuve de l'attribution à la FNGPF du site et des bâtiments nécessaires pour la Cellule d'exécution du projet (paragraphe 5.1.2) ;
- v) la preuve de la création de la Cellule d'exécution du projet au sein de la FNGPF. Cette Cellule doit être dotée de personnel local de soutien approprié (paragraphe 5.1.2) ;
- vi) l'engagement de transmettre au FAD pour approbation, le Protocole d'exécution (contrat) à passer avec la FNGPF, définissant les objectifs et les modalités d'exécution du projet (paragraphe 5.1.2) ;
- vii) la preuve de l'ouverture d'un compte bancaire au nom du projet, destiné à recevoir les ressources du prêt (paragraphe 5.1.3) ;
- viii) avant l'utilisation du fonds de crédit, la preuve de l'ouverture d'un compte spécial, auprès d'une banque commerciale, destiné à recevoir les fonds de crédit prévus dans le cadre du projet (paragraphe 4.3.36) ;
- ix) la preuve de la conclusion de la convention de financement avec le Fonds nordique ou la preuve que ce dernier s'est engagé par écrit à participer au financement du projet.

Autres conditions :

L'emprunteur devra en outre fournir au FAD :

- i) quatre mois après l'installation de la CEP, un plan détaillé du travail relatif à l'exécution du projet. Ce plan doit comporter des indicateurs de performance chronologiques et bien précis sur chaque activité. (paragraphe 5.1.3) ;
- ii) avant l'utilisation du fonds de crédit, le plan d'administration et de gestion du fonds élaboré par l'assistance technique et agréé par l'emprunteur (paragraphe 4.3 15) ;
- iii) les critères de sélection des GPF prévus pour le projet, pour avis (paragraphe 4.3.36) ;
- iv) les CV des six homologues de la FNGPF (paragraphe 5.1.4) ;
- v) dans les quatre mois de l'installation de la CEP, un plan détaillé, relatif aux différents types et domaines de formation, y compris les modalités de sélection des candidats; les dates, lieux, et contenus de chaque type de formation, ainsi que les organismes locaux ou étrangers chargés de son exécution (paragraphe 5.1.3).

- ii) Les autres assistants techniques de différentes spécialités seront fournis par deux bureaux de consultants recrutés par consultation nationale ou régionale sur la base de listes restreintes. Ce mode d'acquisition a été retenu à cause du faible montant de chaque contrat en application des dispositions du paragraphe 2.5.5 des "Guides pour l'utilisation des consultants."
- iii) Les services de spécialistes ponctuels nécessaires aux missions de courte durée se fera par consultation locale et régionale d'au moins trois personnes étant donné qu'il existe au niveau régional suffisamment de ressources humaines qualifiée et d'expertise sous utilisée et que l'échelonnement des services demandés est tel qu'ils ne peuvent intéresser les bureaux d'études internationaux.

B. Matériel pédagogique pour la formation

Le matériel pédagogique pour la formation sera acquis directement auprès de l'INEADE, un Institut spécialisé et expérimenté dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle en langues nationales du Sénégal et dont les prix sont très favorables.

C. Génie civil

Les travaux de réaménagement des locaux de la FNGPF/CEP feront l'objet d'un appel d'offres local étant donné le faible montant de ces travaux et de l'existence au Sénégal d'entreprises compétentes en nombre suffisant pour assurer la concurrence.

D. Equipement, mobilier et véhicules

L'acquisition des équipements de bureau, des mobiliers et des véhicules se fera par demande locale de cotations étant donné la faiblesse de leurs nombre et montants et de l'existence au Sénégal d'entreprises compétentes en nombre suffisant pour assurer la concurrence.

5.3 Calendrier d'exécution

5.3.1 L'exécution du projet sera échelonnée sur une période de quatre ans allant de janvier 1992 à décembre 1995. Le calendrier d'exécution détaillé est présenté à l'annexe VIII et se résume comme suit :

- | | |
|--|-----------------------|
| - Approbation du prêt | : Septembre 1991 |
| - Création du Bureau de Coordination Technique et nomination de la Coordonnatrice du BCT | : Nov - Décembre 1991 |
| - Création et installation de la CEP | : Janvier-mars 1992 |
| - Recrutement de l'assistance technique | : Janvier 1992 |
| - Soumission au FAD du plan concernant les détails du fonds de roulement | : Mai 1992 |
| - Formation des monitrices rurales | : Avril-mai 1992 |
| - Formation des assistantes villageoises | : Juin-juillet 1992 |
| - Sensibilisation rurale | : Août-sept 1992 |
| - Soumission au FAD des mesures concernant l'administration du fonds de crédit | : Juillet 1992 |

milieu rural, en particulier celles qui résident dans des zones éloignées où l'infrastructure et les équipements collectifs sont insuffisants. Il permettra l'allégement des tâches les plus pénibles, fournira une formation polyvalente et appropriée aux besoins des femmes, créera de nouvelles opportunités économiques et mettra en place un système de crédit pour les soutenir. Le volet du projet financé par le Fonds nordique de développement verra la réalisation et la mise en place des garderies éducatives et sanitaires pour des enfants pré-scolaires, des technologies appropriées dans les domaines agricole et hydraulique ainsi que des cases-foyers à l'intention des activités féminines collectives.

1.1.5 Le projet élaboré sur ces bases avec la collaboration active des experts sénégalais est techniquement faisable et aura un impact économique et social considérable. Pour assurer la bonne exécution des activités prévues, une Cellule d'Exécution du Projet sera créée sous la maîtrise d'oeuvre du Ministère de la Femme de l'Enfant et de la Famille. Un Bureau de Coordination Technique (BCT) au Ministère s'assurera de la coordination générale, de la supervision et du suivi de l'exécution de l'ensemble du projet.

1.2 Interventions du Groupe de la Banque

1.2.1 Depuis le démarrage en 1972, de ses activités opérationnelles au Sénégal et ce, jusqu'au 20 janvier 1991, le Groupe de la Banque a financé, au titre des projets purement nationaux, 26 projets et 6 études. Le montant des interventions de la BAD se chiffre à 73,705 millions d'UCB qui ont servi à financer 13 projets et études dont 11 sont complètement achevés, le reste étant en cours de réalisation. Le FAD, quant à lui, est intervenu pour 155,374 millions d'UCF. Les prêts et les dons accordés par le FAD ont été injectés dans 18 projets et études dont quatre sont terminés et 14 autres se trouvent à différents niveaux de réalisation. Le FSN est intervenu à hauteur de 5 millions d'UC dans le financement d'un projet qui s'exécute actuellement. Enfin, dans le cadre des projets multinationaux intéressant le Sénégal, le Groupe de la Banque a participé au financement du programme d'investissements de l'Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) au titre des projets de barrages de DIAMA et de MANANTALI. Deux prêts d'un montant total de 20,60 millions d'UCF sur ressources du FAD, deux prêts totalisant 17,55 millions d'UCB sur les ressources de la BAD et un prêt de 6,30 millions d'UC sur celles du FSN ont été accordés par le Groupe de la Banque. La Banque a également accordé deux dons à l'OMVS sur les ressources du FAT totalisant 1 017 905 UCF affectés au financement de deux études. La Banque est, en outre, intervenue dans le financement de la compagnie multinationale Air-Afrique avec deux prêts totalisant 40,10 millions d'UCB. La liste de l'ensemble de ces projets est indiquée dans le tableau ci-après :

5.4.3 Le calendrier de dépenses du volet FAD par catégorie figure au tableau 5.3.

Tableau 5.3
Calendrier de dépenses du volet FAD par catégorie
(en millions d'UCF)

	An 1992	An 1993	An 1994	An 1995	Total	% par Catégorie
A. Assistance technique	0,196	0,233	0,245	0,239	0,915	19,2%
B. Formation	0,131	0,236	0,121	0,127	0,614	12,9%
C. Génie civil	0,028	0,010	0,011	0,011	0,058	1,2%
D. Equipement véhicules	0,275	0,098	0,103	0,108	0,583	12,2%
E. Fonds de crédit	0,000	0,278	0,278	0,278	0,835	17,6%
F. Frais fonctionnement	0,327	0,403	0,499	0,524	1,752	36,8%
Coût total projet	0,958	1,258	1,255	1,286	4,757	100,0%
% du total	18,8%	28,1%	29,5%	23,6%	100,0%	

5.4.4 Le calendrier de dépenses du volet FND par catégorie se trouve à l'annexe XII.

5.5 Comptabilité, audit, et rapports de suivi

Suivi, évaluation et audit des comptes

5.5.1 L'exécution du projet ainsi que son suivi et évaluation seront la responsabilité de la Cellule d'Exécution du Projet CEP dirigée par le Conseiller Technique Principal. Le CTP établira et soumettra au FAD dans les quatre mois de sa prise de fonction un plan de travail détaillé avec des indicateurs de performance chronologiques quantifiables et vérifiables pour chacune des composantes et des catégories de dépense. Le CTP établira un nombre approprié d'indicateurs pour le suivi périodique, l'évaluation et la soumission trimestrielles des rapports destinés au FAD et au Fonds nordique de développement.

5.5.2 Le suivi et l'évaluation de chaque composante se feront au niveau des intrants fournis par rapport aux objectifs de chaque composante, tel que le nombre de femmes alphabétisées, le nombre de projets d'investissement identifiés et financés, le nombre de cases foyers construits et équipés, le nombre de puits forés et de moulins installés etc. Ce même exercice se fera au niveau des catégories de dépenses tel que le nombre de monitrices ou d'assistantes villageoises formées, les quantités d'équipement achetés et installés, les montants de crédits décaissés, etc.

5.5.3 Les comptes du projet seront tenus par le Comptable/Gestionnaire du projet qui établira des états financiers par source de financement, par catégorie de dépense et par composante. A l'aide du système informatique de gestion financière, le comptable établira des relevés de compte trimestriels qui seront envoyés au FAD. L'audit et la vérification périodique des comptes seront effectués par un cabinet de comptables externe agréé par le FAD. Ces relevés seront présentés annuellement au FAD dans les trois mois qui suivent l'exercice comptable, avec à l'appui un récapitulatif semestriel.

B. PROJETS MULTINATIONAUX

N°	Date d'ap- probation	Titre du projet	Montant en millions (UC/UCF)		
			BAD	FAD	NTF
1973		Air Afrique	2,500		
22/03/1979		Barrage de DIAMA dans le cadre de l'OMVS (Mali/Mauritanie/Sénégal)	-	12,000	6,300
25/05/1982		Barrage de MANANTALI (OMVS)	10,900	8,600	-
08/06/1982		Matériel de chemin de fer pour la réali- sation du barrage de MANANTALI (Mali/Sénégal)	6,650	-	-
20/09/1988		Etude d'actualisation du projet de navi- gation sur le Fleuve Sénégal		0,370	
13/06/1989		Etude macro-économique		0,646	
22/01/1990		Renforcement de la compagnie Air-Afrique	37,600		
Total			57,650	21,616	6,300

1.2.2 L'état d'exécution des différents projets financés est résumé ci-après par secteur d'intervention :

A. PROJETS NATIONAUX

Secteur agricole :

Huit projets sont financés dans ce secteur sur les ressources du FAD pour un montant total de 49,30 millions d'UCF. Ce sont :

1. Développement de la Vallée de GUIDEL

Démarrés en mai 1980, les travaux de construction du barrage anti-sel sont terminés et mis en service en 1982. Le solde du prêt FAD est affecté à la réalisation d'un programme de recherche-développement visant essentiellement la mise en valeur rizicole des terres salées, situées en amont du barrage-écluses de GUIDEL.

2. Etudes des possibilités de stockage des eaux de ruissellement

Les études se sont achevées en fin 1985 avec la remise au FAD par le consultant du rapport final jugé acceptable par le Fonds. Le Gouvernement a demandé et obtenu l'autorisation d'utiliser le solde non décaissé du prêt pour réaliser les études d'avant-projet détaillé de deux sites jugés prioritaires et dont l'exécution est en cours d'achèvement.

Rapports et supervision

5.5.4 Des rapports trimestriels d'activités seront rédigés selon le format de la Banque et seront soumis au FAD. Un rapport annuel distinct présentera en détail l'état d'avancement du projet au titre des douze mois précédents. Les rapports seront présentés à la fin de chaque trimestre ou de chaque année. Des rapports complémentaires ou des clarifications seront soumis au FAD sur demande.

5.5.5 Le FAD organisera des missions annuelles de supervision au pays. A la fin du projet, un rapport d'achèvement du projet sera rédigé par l'organe d'exécution suivant un modèle qui devra être agréé par le FAD. Une équipe conjointe comprenant des membres du FAD et de la CEP effectueront une évaluation rétrospective du projet.

7. Développement rural de la Basse Casamance

Après les difficultés du démarrage dues essentiellement au retard dans la mise en place des financements (FAD et la contrepartie), la réalisation du projet est entrée dans sa phase active avec l'affectation au projet de 109 agents dont 27 contractuels sénégalais, ainsi qu'un fonds de roulement. L'assistance technique est sur place tandis que les marchés de fourniture de véhicules ont été exécutés. Le dossier d'appel d'offres pour la construction des pistes rurales est en voie d'approbation.

8. Etude sur la relance de la pêche industrielle

La consultation est faite et le marché a été adjugé.

9. Projet élevage

L'accord de prêt n'est pas encore signé.

Secteur des transports

Six projets sont financés dans ce secteur avec 17,805 millions d'UCB sur les ressources de la BAD et 4,00 millions d'UCF sur celles du FAD. Ce sont :

1. Route DIOSMANE-FIMELA-N'DANGANE

La route est entièrement réalisée.

2. Etude de la route ZIGUINCHOR-CAP-SKIRRING

L'étude s'est exécutée normalement et a débouché sur le financement de la construction de ladite route.

3. Construction de 3 ponts sur la route ZIGUINCHOR-CAP-SKIRRING

Les travaux de construction des trois ponts se sont achevés en décembre 1979. Le reliquat du prêt a été affecté aux travaux de construction de débarcadères et de dragage du fleuve Casamance pour l'aménagement d'un chenal. Ces deux volets ont été exécutés.

4. Aménagement de la route ZIGUINCHOR-CAP-SKIRRING

Les travaux de construction de cette route se sont bien achevés en juillet 1981. Le solde du prêt est affecté aux travaux complémentaires de dragage du chenal de Sedhiou qui sont d'ailleurs achevés.

5. Route LOUGA-N'GNITH

Les travaux de construction de la route se sont bien achevés.

- Alphabétisation des femmes et IEC : Oct 1992 - déc 1995
- Promotion micro-projets et crédit : Oct 1992 - déc 1995
- Formation des femmes en psycho-pédagogie : Oct 1992 - juin 1994
- Extension des cases foyers : Oct 1992 - juin 1995
- Mise en place équipement agro & hydraulique : Oct 1992 - déc 1995

5.4 Calendrier des dépenses

5.4.1 Le calendrier général des dépenses par catégorie de dépense (tableau 5.1) a été établi conformément au calendrier d'exécution détaillé figurant à l'annexe VIII et aux tableaux 4.2, 4.3, 4.4, 4.5 et 4.6.

Tableau 5.1
Calendrier des dépenses par catégorie

	An 1992	An 1993	An 1994	An 1995	Total	% par Catégorie
A. Assistance technique	0,247	0,299	0,314	0,311	1,171	14,3%
B. Formation	0,131	0,313	0,202	0,212	0,857	10,5%
C. Génie civil	0,269	0,389	0,504	0,389	1,551	18,9%
D. Equipement véhicules	0,494	0,355	0,487	0,417	1,754	21,4%
E. Fonds de crédit	0,000	0,276	0,276	0,276	0,835	10,2%
F. Frais fonctionnement	0,384	0,474	0,574	0,590	2,022	24,7%
Coût total Projet	1,524	2,110	2,359	2,196	8,191	100,0%
% du total	18,8%	28,1%	29,5%	23,6%	100,0%	

5.4.2 Le calendrier général de dépenses par source de financement (tableau 5.2) est présenté ci-dessous :

Tableau 5.2
Calendrier des dépenses par source de financement
(en millions d'UCF)

	An 1992	An 1993	An 1994	An 1995	TOTAL	% par Source
<u>Volet (FAD) Fonds Africain de Développement</u>						
A. FAD	0.805	1.098	1.087	1.109	4.100	86.2%
Gouvernement	0.153	0.160	0.166	0.077	0.657	13.8%
Sous total A.	0,958	1,258	1,255	1,286	4,757	100,0%
<u>Volet (FND) Fonds nordique de développement</u>						
B. FND	0,523	0,796	1,044	0,863	3,227	94,0%
Gouvernement	0,042	0,056	0,059	0,049	0,207	6,0%
Sous-total B.	0,566	0,852	1,104	0,912	3,434	100,0%
Coût total projet	1,524	2,110	2,359	2,195	8,191	100,0%

7. Plan d'amélioration de la maintenance du Réseau des télécommunications

Le projet, malgré un certain retard dû à la lenteur administrative du service des marchés de la SONATEL dans le processus de signature des contrats et aux difficultés de négociations avec certains fournisseurs sélectionnés, se déroule normalement. Au total, 24 contrats sont signés et sont déjà réalisés ou en cours d'exécution. Les réseaux locaux de Dakar, de Saint-Louis et de Louga sont en cours de réalisation.

8. Etude d'exécution du Canal de Cayor

L'adjudication du marché est faite mais l'exécution de l'étude n'a pas encore commencé.

Secteur Social

Un projet et une étude sont financés dans ce secteur pour des montants respectifs de 5,0 millions d'UCF sur les ressources du FSN et de 1,35 million d'UCF sur les ressources du FAD. Il s'agit de :

1. Etudes du Centre Hospitalier Universitaire de Dakar

Les études sont en cours mais enregistre un retard excessif en raison des lenteurs administratives. La première phase de l'étude (plan directeur et étude de faisabilité) est achevée. Des discussions sont en cours avec le gouvernement pour la réhabilitation des deux CHU de Dakar plutôt que de construire un nouveau CHU.

2. Développement de l'enseignement élémentaire

L'exécution du projet se déroule de manière satisfaisante. Un effort important a été fait par la Direction du projet pour la mise en oeuvre des opérations prévues dont l'exécution est avancée. L'assistance technique est sur place, l'exécution du programme de formation se poursuit ; l'étude pour l'entretien préventif de 2 500 classes est achevée, les véhicules et certains manuels scolaires sont acquis. L'acquisition des équipements et matériels pédagogiques sont en cours. Les travaux de réhabilitation de 100 salles de classe ont démarré en fin 1990.

Secteur de l'industrie et des banques de développement

Cinq prêts sur les ressources de la BAD, totalisant 45,90 millions d'UCB, ont été affectés à ce secteur pour le financement de quatre projets et étude qui sont :

1. Ligne de crédit à l'Union Sénégalaise de Banque

Cette ligne de crédit est entièrement utilisée ; elle a été post-évaluée et présentée au Conseil d'Administration.

2. Etude d'aménagement touristique de la Basse Casamance

L'étude s'est exécutée normalement.

- i) le Ministère de l'Education Nationale et notamment l'Institut Nationale pour l'Etude et l'Action pour le Développement de l'Education (INEADE) qui a une grande expérience et une efficacité reconnue dans le domaine de la conception et de la production de manuels scolaires et plus précisément dans le matériel pédagogique destiné à l'alphabétisation en langues nationales au Sénégal.
- ii) le Ministère de l'Intérieur et notamment les Services de l'Expansion Rurale qui détient au niveau des départements et des arrondissement des techniciens dans les domaines du développement rural situés dans les Centres d'Expansion rurales.
- iii) le Ministère du Développement rural et de l'Hydraulique et notamment les Services de l'Hydraulique Villageoise qui dispose de techniciens dans le domaine des forages et de l'équipement y afférent.

5.1.6 Pour faciliter et coordonner la participation de ces agents et techniciens de terrain ainsi que d'autres intervenants, un Comité Interministériel sera créé comprenant les représentants des ministères de l'Education nationale, de l'Intérieur, du Développement rural et d'autres éventuellement impliqués. Ce comité se réunira une fois par mois et au besoin sous la présidence du Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, la Coordonnatrice de la BCT en sera la secrétaire. Ce Comité sera chargé de i) régler les modalités de la collaboration effective sur le terrain des agents fonctionnaires de services différents, ii) fournira des directives d'ordre générale à la Cellule concernant l'octroi des prêts sur le fonds de crédit, iii) recevoir les rapports d'avancement de la Cellule. Le recrutement des agents, techniciens et autres professionnels, fonctionnaires ou non, pour des interventions occasionnelles de courte durée se fera sur un modèle de contrat standard avec rémunération variable selon la spécialisation et la technicité des services. Ce modèle de contrat sera approuvé par le Comité Interministériel. Un modèle de contrat pour les services des Assistantes Villageoises sera également établi par ce Comité.

5.2 Acquisition des biens et services

5.2.1 L'acquisition des biens et services relatifs aux composantes financées par le Fonds nordique de développement se fera selon les procédures de ce Fonds.

5.2.2 L'acquisition des biens et services relatifs aux composantes financées par le FAD se fera conformément aux règles de procédures du Groupe de la Banque, de la manière suivante :

A. Assistance technique et services de spécialistes ponctuels

- i) L'assistant technique pour le poste de Conseiller Technique Principal sera fourni par un bureau de consultants recruté par appel d'offres international sur la base d'une liste restreinte.

- Barrage de MANANTALI. Les travaux de construction du barrage sont terminés avec la mise en eau du barrage en juillet 1987. Le reliquat du prêt a été affecté à l'étude et aux travaux d'aménagement de la route d'accès au barrage.
- Matériel ferroviaire. Les 80 wagons dont 60 pour le Sénégal et 20 pour le Mali destinés à l'approvisionnement du chantier de construction du barrage de MANANTALI ont été tous livrés. Le reliquat du prêt revenant à la Régie des Chemins de Fer du Mali a servi à l'acquisition complémentaire de 15 wagons-conteneurs qui sont déjà fournis. Le reliquat sur la part du Sénégal est également destiné à l'acquisition du matériel complémentaire dont la livraison est en cours.
- Etude d'actualisation du projet de navigation : L'étude est virtuellement achevée. Le consultant a déposé son rapport final qui sera commenté par la Banque.
- Etude macro-économique de développement intégré du Bassin du Fleuve Sénégal : Le don vient d'être mis en vigueur. L'adjudication du marché est prononcée ; l'exécution de l'étude est sur le point de démarrer.

2. Prêts à Air-Afrique

Le premier prêt a servi à l'acquisition d'un appareil DC 10, tandis que le second prêt signé en mars 1990 finance le renforcement de cette compagnie. Les conditions de mise en vigueur de ce dernier prêt sont toutes satisfaites.

Tableau 4.6
Sources de finances par catégorie de dépense
(UCF millions)

	<u>FAD</u>			<u>FND</u>			<u>Gouv.</u>	<u>T O T A L</u>			<u>% de la catégorie</u>
	<u>Coût</u>			<u>Coût</u>			<u>M.L.</u>	<u>Coût</u>			
	<u>Dev.</u>	<u>M.L.</u>	<u>total</u>	<u>Dev.</u>	<u>M.L.</u>	<u>total</u>		<u>Dev.</u>	<u>M.L.</u>	<u>total</u>	
A. Assistance technique	0,187	0,458	0,645	0,094	0,440	0,534	-	0,281	0,898	1,179	14,3
B. Formation	1,075	0,541	1,616	0,006	0,002	0,008	-	1,081	0,543	1,623	20,5
C. Génie civil	-	0,177	0,177	0,429	0,885	1,314	0,198	0,429	1,260	1,689	21,9
D. Equip. mobilier, véhic.	0,185	0,209	0,394	0,203	0,175	0,377	-	1,593	0,388	0,384	0,4
E. Fonds de crédit	0,835	-	0,835	-	-	-	-	0,835	-	0,835	10,2
F. Frais de fonctionnement	<u>0,929</u>	<u>0,319</u>	<u>1,248</u>	<u>0,764</u>	<u>0,230</u>	<u>0,994</u>	<u>0,666</u>	<u>1,693</u>	<u>1,215</u>	<u>2,908</u>	<u>36,7</u>
Coût total	2,391	1,709	4,100	1,495	1,731	3,227	0,864	3,886	4,305	8,191	100,0
% du total			50,1%			39,6%	10,4%	47,3%	52,7%	100,0%	

4.5.7 La participation du FAD au financement des coûts en monnaie locale du projet se justifie essentiellement par son caractère social et rural. Elle se justifie aussi pour un certain nombre de raisons :

- le montant des investissements du projet en considération ne peut pas être mobilisé sur l'épargne disponible au Sénégal ;
- le projet vise la valorisation des ressources humaines féminines et infantiles à la base, d'où son but social manifeste ;
- le Sénégal déploie déjà un effort soutenu dans la mobilisation des ressources intérieures et extérieures pour financer son programme de développement.

les activités rurales (environ 80 %). Les mouvements migratoires sont importants, aussi bien à l'intérieur du pays qu'au plan international. Les incidents frontaliers avec la Mauritanie, à partir d'avril 1989, ont entraîné un afflux de rapatriés et de réfugiés dans la région du Fleuve Sénégal. Ce mouvement migratoire a eu pour effet un accroissement de la densité d'occupation des terres cultivables et une augmentation générale du chômage posant avec acuité le problème de la réinsertion des rapatriés.

Evolution du PIB

2.1.4 Au cours de la période 1981-88, l'économie sénégalaise a accusé une croissance satisfaisante par rapport aux objectifs macroéconomiques, le PIB passant de 475,0 milliards de F. CFA à 635,7 milliards à prix constants, soit un taux de croissance moyen annuel de la population. L'évolution, année par année a été marquée par une croissance forte du PIB en 1982 au taux de 15,6 %, suite à la baisse de 1981 due aux mauvaises conditions climatiques de la campagne 1983/84 ; une reprise en 1985 (taux de 3,73 %) qui s'est poursuivie par une croissance régulière jusqu'en 1988, avec le taux moyen annuel de 4,44 %. Ces variations annuelles traduisent la grande dépendance de la production croissance soutenue de nouvelles stratégies dans le cadre des programmes et plans mis en oeuvre.

2.1.5 Le secteur primaire, dont la valeur ajoutée représente 20,90 % et 21,70 % du PIB respectivement en 1981 et 1988, a une performance directement liée aux variations des conditions climatiques : baisse de 17,32 % en 1984, et hausses de 7,96 % et de 9,81 % en 1985 et 1986 respectivement, consécutives à la sécheresse de 1984, et à l'amélioration des conditions climatiques les années suivantes. L'agriculture qui occupe plus de 75 % de la population active, est l'activité dominante du secteur rural. Outre les conditions climatiques, ses résultats sont influencés par les variations des cours mondiaux des produits de base : arachide et coton.

2.1.6 Au cours de la période 1986 à 1990, le PIB est passé de 1329,2 milliards de F. CFA à 1 491,8 milliards de F. CFA en 1990 et sera de 1 520,8 milliards de F. CFA en 1991, soit un taux de croissance de 4,7 % nettement supérieur au taux de croissance démographique estimé à 3 %. L'évolution année par année est très contrastée. Elle est marquée par une forte croissance en 1990 (4,5 %) dû à des conditions climatiques normales et à un effet de rattrapage après une chute de - 1,69 % en 1989. Cette réduction du PIB est attribuable à une mauvaise collecte de grains d'arachide qui a eu des effets sur les activités des huileries. Ces orientations annuelles traduisent la dépendance de l'économie sénégalaise des conditions météorologiques.

2.1.7 Le secteur primaire qui occupe environ 70 % de la population représente 16,5 % du PIB en 1986 et oscille autour de 21 % de 1987 à 1990. La performance de ce secteur est directement liée aux conditions climatiques et à la variation des cours mondiaux des produits de base qui sont l'arachide et le coton.

2.1.8 Le secteur secondaire dont la contribution à la formation du PIB représente en moyenne de 18 % en 1986 et 1990 a regressé par rapport à la période 1981-85 où sa part était de 25 % du PIB. L'année 1989 est la troisième année d'application de la nouvelle politique industrielle qui devait correspondre au début de la période de relance de l'activité du secteur secondaire. Mais la réadaptation du système productif aux conditions du marché se révèle difficile. La situation des finances publiques n'a pas permis de prendre toutes les mesures d'accompagnement initialement prévues, en

Tableau 4.3
Résumé des Coûts du Volet FAD par Catégorie de Dépense
(millions)

	F CFA			UCF			% du C.B.
	Devises	Monnaie locale	Coût total	Devises	Monnaie locale	Coût total	
A. Assist. tech.	277,15	0,00	277,15	0,772	0,000	0,772	18,6
B. Formation	3,30	184,19	187,49	0,009	0,513	0,522	12,6
C. Génie civil	3,00	15,00	18,00	0,008	0,042	0,050	1,2
D. Equip. & Mob.	150,47	30,36	180,83	0,419	0,085	0,504	12,1
E. Fonds crédit	300,00	0,00	300,00	0,835	0,000	0,835	20,1
F. Frais fonction.	41,76	485,23	527,23	0,116	1,352	1,686	35,4
Coût total de base	775,68	715,02	1490,70	2,160	1,991	4,151	100,0
Aléas physiques	47,57	71,50	119,07	0,132	0,199	0,332	8,0
Inflation	35,31	63,31	96,63	0,098	0,176	0,275	6,6
Total volet FAD	858,56	849,83	1708,39	2,391	2,366	4,757	114,6
% du total	50,2%	49,8%	100,0%	50,2%	49,8%	100,0%	

4.4.4 Le résumé des coûts du volet financé par le Fonds nordique de développement par composante et par catégorie de dépense est présenté à l'annexe XII.

4.5 Sources de financement

4.5.1 Les deux volets du projet seront financés par un prêt FAD, un prêt du Fonds Nordique de Développement et une contribution à chaque prêt par le gouvernement sénégalais comme indiqué dans le tableau 4.4 ci-dessous.

Tableau 4.4
Sources de finance du projet
(UCF millions)

Sources	Devises	Monnaie locale	Coût total	% par source	% du Total
VOLET FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT					
A. FAD (Prêt)	2.391	1,709	4,100	86,1%	
Gouvernement	-	0,657	0,657	13,9%	
Sous-total A.	2.391	2.366	4.757	100%	58,0%
VOLET FONDS NORDIQUE DE DEVELOPPEMENT					
B. FND (Prêt)	1.495	1.731	3.227	94,0%	
Gouvernement	-	0.207	0.207	6,0%	
Sous-total B.	1.495	1.938	3.454	100%	42,0%
Total sources A+B	3.886	4.305	8.191		100,0%
Pourcentage total	47,3%	52,7%	100,0%		

2.1.10 En ce qui concerne les finances publiques, le solde des opérations consolidées de l'Etat laisse apparaître un déficit sur la base d'engagement de 28,1 milliards de F. CFA en 1985/86 qui a évolué favorablement de 1986/87 (-19,7 millions de F. CFA) à 1987/88 (-16,8 milliards de F. CFA) pour se détériorer fortement de 1988/1989 (-30,9 milliards de F. CFA) à 1989/1990 (-53,8 millions de F. CFA). Cette détérioration des finances publiques s'explique principalement par la faible croissance des recettes fiscales et une accélération des dépenses totales de l'Etat et une dégradation des situations des comptes spéciaux et des correspondants du Trésor. Les mesures visant à contenir les dépenses totales ont porté essentiellement sur la masse salariale, les transferts courants et les dépenses d'investissement tandis que les paiements des intérêts sur le service de la dette publique extérieure ont fortement augmenté de 1987 à 1990, obligeant le Sénégal à se présenter presque chaque année devant le Club de Paris, la dernière ayant eu lieu le 21 juillet 1991, portant sur un rééchelonnement de 45,3 milliards de F. CFA pour la période du 1er janvier 1991 au 30 juin 1992. Le déficit sur la base de décaissement après une croissance de 1986 à 1988 a amorcé une baisse pour se stabiliser autour de 35 milliards de F. CFA entre 89 et 1990. L'amélioration de la situation budgétaire de façon durable est devenue une préoccupation constante des autorités sénégalaises qui entendent limiter le déficit sur la base d'engagement à 0,1 % du PIB en 1990/1991. Le tableau 2.2 ci-après montre l'évolution des opérations financières consolidées de l'Etat de 1985 à 1990.

Tableau 2.2 :
Opérations financières consolidées de l'Etat
(en milliards de F. CFA)

	82/83	83/84	85/86	86/87	87/88	88/89/	89/90
1. Total recettes + dons	175,7	189,4	237,9	266,1	271,4	274,2	276,2
2. Dépenses ordinaires	186,6	205,3	220,3	232,7	244,7	248,1	258,4
dont : Traitements et salaires	92,7	100,4	118,8	119,8	122,3	125,2	126,8
Intérêts/dette publique	26,7	39,9	41,0	39,6	46,1	47,7	45,3
Fournit. Transf. & Autres	67,2	68,0	67,5	73,3	76,3	75,2	86,3
3. Comptes spéciaux autres que CAA (nets)	-12,3	-6,9	-12,9	-14,8	-9,5	-11,0	-16,0
4. Correspondants (nets)	-16,3	6,2	1,0	-0,2	7,7	-5,0	4,1
5. Solde des opérations courantes (1-2+3+4)	-39,5	-17,9	-2,3	9,4	14,1	-1,9	-15,3
6. Dépenses en capital			33,8	38,1	41,7	41,0	39,8
7. Réforme du système bancaire							8,7
8. Départs volontaires							3,0
9. Dépenses totales et prêts nets (2-3-4+6+7+8)	254,2	247,6	266,0	285,8	288,2	305,1	330,0
10. Déficit global (engagements)	-78,5	-58,2	-28,1	19,7	16,8	-30,9	-53,8
11. Variations arriérés de paiement (réduction (-))	6,8	-2,0	-9,6	-14,0	-14,0	0,0	21,5
12. Remboursement et ajustement crédit de campagne	2,0	-8,8	-3,0	-12,3	-24,2	-4,4	-4,1
11. Déficit global (décaissement) (10+11+12)	-73,7	-69,0	-40,7	-46,0	-53,9	-35,3	-36,4

Sources : Rép. Sénégal - Direction de la Prévision et de la Statistique.

A. Assistance technique

4.3.53 Un assistant technique agronome et spécialiste de la maintenance des équipements ruraux (agricole et hydraulique) sera recruté pour 48 mois pour tous les travaux préparatoires et d'exécution relatifs à cette composante. Il doit i) identifier les villages où ces équipements seront installés, ii) finaliser des plans de construction des puits et des abris pour les moulins, iii) aider les groupements à organiser la gestion et l'entretien des équipements, iv) organiser la supervision des travaux exécutés par des équipes villageoises, etc. Pour l'aider dans ses tâches, 140 jours de services de spécialistes à court terme engagés auprès des services compétentes du Ministère de l'hydraulique sont prévus pour faciliter le travail de l'assistant technique.

C. Génie Civil

4.3.54 Le fonçage des 30 puits (profondeur moyenne : 30 mètres) et la construction de réservoirs/abreuvoirs annexes sont prévus par le projet ainsi que la construction des 50 abris nécessaires pour les moulins à mil.

D. Équipement, Mobilier & Véhicules

4.3.55 Le projet financera les 30 pompes manuelles ou à traction animale pour les puits, les 50 moulins à mil et les balances de produits y afférentes ainsi qu'un véhicule 4x4 type combi pour permettre à la Cellule d'exécution du Projet la liaison et le suivi des opérations.

F. Frais de fonctionnement

4.3.56 A titre de frais de fonctionnement, il est prévu la maintenance et le carburant du véhicule de cette composante, les salaires de la secrétaire et du chauffeur ainsi que le coût de la main d'oeuvre villageoise pour la construction des puits et des abris des moulins.

4.4 Coûts du projet

4.4.1 Le coût total du projet a été calculé en juin 1991 et s'élève à UCF 8.19 millions hors taxes hors douane. L'inflation sur l'ensemble du projet a été estimé à 5 % pour la partie en devises et 5 % pour la partie en monnaie locale. Les imprévus physiques ont été calculés à 10 % sur l'ensemble des items sauf pour le fond de crédit. Les coûts détaillés du projet sont donnés à l'annexe V. Le résumé général des coûts du projet par composante, y compris les aléas et l'inflation, est indiqué dans le tableau 4.1 ci-dessous.

déficit des paiements courants de 62,4 milliards de F. CFA et 42,2 milliards respectivement. Les entrées de capitaux non monétaires sont passées de 29,0 milliards de F. CFA en 1989 à 19,6 milliards de F. CFA. Cette baisse de flux de capitaux s'explique par la dégradation des capitaux privés et surtout publics en 1989. En effet, les tirages sur la dette publique extérieure ont baissé de 16,4 milliards sous l'effet notamment d'une réduction de 14 milliards de l'assistance budgétaire. Après un solde global positif en 1986 de 16,2 milliards de F. CFA, la balance des paiements est resté déficitaire de 1987 à 1990.

2.1.14 Au 31 décembre 1990, l'encours de la dette publique extérieure s'élevait à 781,4 milliards, soit 3,0 milliards de dollars US. Cet encours s'élevait à 818 milliards de F. CFA au 31 décembre 1989. Cette baisse de l'encours s'explique par la baisse du dollar intervenu sur les marchés financiers, par l'octroi de subventions à la place des prêts précédemment accordés par certains créanciers bilatéraux et aux annulations de dette. L'encours de la dette publique extérieure se décompose en dette directe pour un montant de 713,6 milliards de F. CFA et en dette avalisée pour un montant de 67,8 milliards de F. CFA. Sur la base de l'encours au 31 décembre 1990, le service de la dette serait de 85,5 milliards de F. CFA pour l'année fiscale 1990/91 dont 72,6 milliards pour la dette directe et 12,9 milliards pour la dette avalisée. Compte tenu de l'importance du service de la dette publique du Sénégal, les autorités ont présenté une requête le 21 juin 1991 au Club de Paris portant sur les échéances du 1er février 1991 au 30 juin 1992. Cette requête a été acceptée et les négociations bilatérales sont en cours et pourront s'achever au plus tard le 31 décembre 1991 pour un montant estimatif en ce moment de 45,3 milliards de F. CFA.

Stratégie de politique économique

2.1.15 Les faiblesses structurelles de l'économie sénégalaise monocultrice d'exportation, absence d'intégration horizontale et verticale, faible monétarisation, étroitesse du marché national, dépendance des aléas climatiques, des variations des cours mondiaux des produits de base, et des cours des principales devises étrangères etc... ont conduit le Gouvernement à mettre en oeuvre le Programme d'Ajustement à Moyen et Long Termes (PAML) 1985-92. L'application de ce programme s'est concrétisée par quatre PAS soutenus par la Banque Mondiale, le FMI et d'autres bailleurs de fonds, dont les deux derniers ont été cofinancés par la BAD. Les objectifs principaux du PAML sont : i) l'assainissement des finances publiques et de la position extérieure de l'Etat ; ii) la croissance économique par la mise en place des incitations appropriées visant la relance des investissements privés ; (iii) l'amélioration de l'efficacité des investissements par la promotion du secteur privé, l'orientation des investissements publics vers les secteurs productifs, la maintenance et la réhabilitation des infrastructures économiques de base ; iv) atténuation des contraintes structurelles pesant sur l'économie par le redimensionnement des secteurs parapublics et privé ; v) la mise en oeuvre de stratégies adaptées en matière de biens collectifs : Education, santé, hydraulique système de transports etc... Le Gouvernement s'attèle à la réalisation de ces objectifs et vient de définir un programme à moyen terme 1991-1994 qui vise à consolider les acquis des PAMLT 1985-1992.

2.1.16 Le projet d'appui aux groupements de promotion féminine s'inscrit dans les priorités du programme à moyen terme 1991-1994 du Gouvernement et est conforme aux orientations du document "Perspectives Economiques et Programme par Pays" du Groupe de la Banque approuvé en 1989.

la vocation de péricultrice. Sur la base d'une étude de marché par assistante technique, les localités aptes à recevoir une garderie dans des conditions socio-économiques susceptibles de garantir son succès seront identifiées. Suite à la formation des péricultrices en psycho-pédagogie éducative et sanitaire, le projet financera l'aménagement d'un local adéquat et fournira le mobilier et l'équipement nécessaires au lancement de tels établissements. Les garderies ainsi créées seront ensuite gérées sur la base d'une petite entreprise privée et selon un modèle de gestion établi avec le concours de l'assistante technique prévue pour la composante.

A. Assistance technique

4.3.42 Cette composante prévoit le recrutement pendant 4 ans d'une assistante technique spécialiste en périculture éducative et sanitaire et en gestion d'établissements pré-scolaires privés. Parmi ses responsabilités, elle devra : i) mener la sélection de jeunes femmes désireuses de monter une garderie, ii) organiser et suivre leur formation, iii) conduire l'études socio-économique pour identifier des localités prometteuses à l'établissement de garderies et iv) fournir aux stagiaires un conseil technique en gestion pédagogique et financière de petites entreprises de ce type.

B. Formation

4.3.43 La formation sera assuré pour 225 jeunes femmes de niveau scolaire équivalent au BEPC pendant 2 ans en psycho-pédagogie éducative et sanitaire. Ces femmes seront choisies dans le cadre des GPF villageois et peri-urbains avec le concours de l'assistante technique prévue et des monitrices rurales. Les futures péricultrices seront formées à l'Institut Nationale de Formation Préscolaire à Louga et à d'autres établissements similaires.

C. Génie civil

4.3.44 Dans cette composante, il est prévu l'aménagement d'un maximum de 225 locaux adéquats et leur décoration de base. Ces locaux pour les garderies seront identifiés par l'assistante technique et un plan d'aménagement pour chacune sera élaboré avec son aide.

D. Équipement, Mobilier & Véhicules

4.3.45 L'équipement et le mobilier nécessaires pour jusqu'à 225 garderies comprenant des jeux et matériel éducatifs seront financés par le projet. Aussi, un véhicule 4x4 type combi pour la liaison avec les groupements et le suivi de la formation des péricultrices ainsi que l'identification et réaménagement des locaux, etc.

F. Frais de fonctionnement

4.3.46 Le projet couvrira les salaires d'une secrétaire et d'un chauffeur pour cette composante ainsi que le carburant, l'assurance, et l'entretien du véhicule.

2.2.7 Si les filles et les femmes ont un taux élevé d'analphabétisme, c'est en majeure partie dû à un moindre niveau de scolarisation. En ce qui concerne la scolarisation de la population âgée de 7 à 12 ans, la proportion de garçons dépasse largement celle des filles, 51% des garçons scolarisés contre 36% seulement pour les filles. Dans certaines régions, comme Diourbel, Tambacounda, Louga et Kolda, la proportion des filles en âge scolaire qui vont effectivement à l'école n'atteint même pas 20%. D'après l'Unesco, la proportion de population féminine âgée de 7-12 ans qui vont à l'école évolue très lentement. De 39,6% de scolarisés féminins en 1981-82, le taux atteint seulement 40,7% en 1986-87. Même dans la région du Dakar et ses environs, très urbanisée, la proportion a évolué de 45,3% en 1981-82 à 46,4% en 1986-87.

2.2.8 Et aux niveaux plus élevés d'éducation, la représentation féminine diminue tout au long du cursus scolaire. D'après les principales données pour l'année scolaire 1986-87, la proportion des filles dans l'enseignement moyen était de 34%; celle-ci descendait à 30% dans l'enseignement secondaire et à 15% dans l'enseignement technique.

2.2.9 Selon le recensement de 1988, la population potentiellement active, officiellement considérée de 6 ans et plus, s'élève à 76% de la population totale, tandis que la population réellement active est de 34% du total. En 1976, 65% de la population active habitait en milieu rural, en 1980 la part relative est descendue à 62% et en 1988 à 58%. Le taux d'activité (population active/population totale de 6 ans et plus) soit 44% pour l'ensemble de la population considérée, est plus élevé parmi les hommes: 68% contre 22% pour les femmes. La confusion entre tâches domestiques et celles de production explique, surtout en milieu rural, qu'une tranche considérable des femmes ne soit pas prise en compte dans la population active. La population occupée est d'environ 2 millions de personnes, dont 25% (513.000) sont des femmes. Du total d'enfants âgés entre 6 et 9 ans, 29% font partie de la population active. Le travail des enfants est surtout très répandu parmi les garçons, dont les 30% de la tranche d'âge 6-9 ans travaillent déjà officiellement contre 19% des filles du même âge.

2.2.10 Par rapport au taux de chômage estimé, le manque d'enquête périodique sur l'emploi empêche le calcul d'un taux réel. On peut cependant obtenir un taux approximatif en utilisant les différentes données ou prévisions existantes. Ainsi, selon l'enquête sur la main d'oeuvre 1979-80, le taux de chômage dans la région de Dakar a été estimé à 20% tandis que pour toutes les autres régions il s'approchait de 4.5% seulement. Le Ministère du Plan et de la Coopération avait réalisé, à travers le modèle Rapide II, une série de prévisions sur l'évolution du marché urbain du travail au Sénégal en calculant un taux de chômage de 18% pour toutes les villes du pays.

L'emploi

2.2.11 Les informations disponibles concernant l'emploi ne facilitent pas la description par secteur d'activité. Des données sur l'emploi dans l'agriculture et dans le secteur informel sont fragmentaires et incomplètes, surtout en ce qui concerne les occupations féminines. Ceci étant, il est possible sur le plan quantitatif de dresser un bref tableau de la situation dans le secteur moderne. Cette description concerne environ 9% de la population totale occupée. Par contre plusieurs analyses qualitatives peuvent être utilisées pour compléter l'interprétation de la situation de l'emploi, surtout féminin, dans les secteurs informels rural et urbain.

B. Formation

4.3.33 La formation sur le tas de 6 homologues féminines de la FNGPF est prévue pendant la durée du projet sous la direction des assistants techniques pour que les homologues apprennent la gestion des activités à continuer à la suite du projet. Aussi il est prévu une formation professionnelle supplémentaire de 3 mois dans des établissements nationaux pour les 2 homologues en gestion du fonds de crédit et en comptabilité. Les six homologues et leurs domaines de formation, y compris supplémentaire, seront les suivants :

- i) Homologue pour l'alphabétisation et IEC
- ii) Homologue pour la production de matériel pédagogique
- iii) Homologue pour la promotion des projets d'investissements
- iv) Homologue en gestion de fonds de crédit (+ form complémentaire)
- v) Homologue en garderie éducative et sanitaire des enfants
- vi) Homologue en comptabilité (+ formation complémentaire)

C. Génie civil

4.3.34 Pour cette composante, la rénovation des locaux d'environ 500 m² du siège de la FNGPF à Dakar est prévue. Cette rénovation servira en même temps à permettre l'installation de la Cellule d'Exécution du Projet où aura lieu les stages de formation des monitrices et d'autres activités liées au déroulement du projet. A cet effet, le réaménagement d'une grande salle de réunion est prévu. Les frais de la location ainsi qu'un forfait pour l'eau et l'électricité du siège y sont également compris pour la durée du projet.

D. Equipped, Mobilier & Véhicules

4.3.35 Le renforcement de la Fédération Nationale comprend l'équipement et le mobilier pour le siège de la FNGPF à Dakar qui servira en même temps de bureau pour la Cellule d'Exécution du Projet (CEP). Cette composante prévoit tout la bureautique nécessaire pour les 11 assistants techniques long terme et les 6 homologues/stagiaires ainsi que pour les secrétaires. Ceci comprend des bureaux, des chaises, des micro-ordinateurs (plus accessoires) ainsi que le petit mobilier pour les assistants techniques. Deux photocopieuses et une machine télécopieur sont fournies pour faciliter la communication. Aussi il est prévu pour les secrétaires et les homologues/stagiaires des bureaux et des chaises appropriés ainsi que des machines à écrire manuelles pour les secrétaires. Le mobilier pour la salle des réunions est prévu. Aussi dans le cadre du renforcement de la FNGPF est prévu un équipement complémentaire pour environ 400 cases foyers au niveau des villages dont les cases actuellement en place n'auront pas un équipement suffisant pour permettre le déroulement efficace des activités prévues dans le projet. Cette équipement est distinct de celui fourni dans la composante VI pour les cases à construire dans les villages démunis des régions périphériques.

B. La Cellule d'Exécution du Projet

4.3.36 Une Cellule d'Exécution du Projet (CEP) sera créée au sein de la FNGPF à Dakar pour assurer la bonne exécution des activités du projet. Elle sera dirigée par un Conseiller Technique Principal, spécialiste chevronné en gestion des projets de développement et en acquisition des biens et services. Cette Cellule aura la responsabilité de l'exécution de toutes les activités prévues dans le projet.

Le secteur moderne publique

2.2.14 Le personnel permanent du secteur publique était estimé à environ 70.000 personnes en 1988. La situation des femmes y est relativement meilleure que dans le secteur des entreprises: on compte près de 15% de femmes parmi le personnel de la fonction publique. Les femmes du secteur publique sont particulièrement présentes dans les métiers de l'enseignement et de la santé.

Le secteur informel urbain

2.2.15 L'accroissement du niveau d'urbanisation pendant les dernières années, surtout dans la région de Dakar où 22% de la population totale du pays est concentrée, et les perspectives très limitées d'expansion de l'emploi dans le secteur moderne urbain mettent au premier plan l'importance du secteur informel pour les populations à la recherche d'une occupation en milieu urbain. Pour les femmes, la compréhension des modes de fonctionnement dans ce milieu reste encore précaire. En général, la dispersion des activités informelles et son extrême fragmentation rendent difficile la réalisation d'enquêtes exhaustives. Concernant les femmes en particulier, les difficultés de repérage augmentent, puisque la majorité d'entre elles exercent des activités commerciales dans les rues comme à domicile et dans les bureaux. X

2.2.16 Il semble que les femmes sénégalaises bénéficient d'un quasi-monopole du commerce alimentaire sur les marchés et déploient une intense activité dans l'importation et la commercialisation des produits d'habillement et des accessoires. Cette dernière activité peut générer des créations d'entreprises grâce à l'organisation des 'tontines' (système de cotisations traditionnelles pour constituer un fonds de roulement) qui permettent l'accès des femmes commerçantes à des montants élevés d'argent. Néanmoins, la grande majorité d'entre elles, analphabètes et sans moyens, exercent des micro-activités de commerce et de restauration. Elles s'adonnent plus rarement à la fabrication de produits. Le manque de formation technique les empêche de s'installer dans le secteur productif sauf dans certaines activités comme la couture, la broderie, la poterie, la saponification et la vannerie. X

2.2.17 Les perspectives du développement du secteur informel, en termes d'augmentation de revenus comme de génération d'emploi, n'apparaissent pas illimitées. En ce sens, il est utile de rappeler les phénomènes de dépendance du secteur informel à l'égard du secteur moderne: l'écoulement des produits fabriqués ou commercialisés par le secteur informel dépend largement de la masse salariale. Quand des restrictions sont imposées à l'accroissement des salaires, le secteur informel est donc directement affecté.

Le secteur rural

2.2.18 Soixante pour cent de la population vit en milieu rural ainsi que plus de la moitié de ceux qui sont en âge de travailler. Les femmes rurales représentent 62% du total de la population féminine (2.2 millions sur un total de 3.5 millions).

2.2.19 Bien qu'il n'y pas des données officielles sur les montants des travaux fournis par les femmes, certaines études et constatations générales permettent d'avancer que celles-ci fournissent une grande part de tout l'effort lié à l'agriculture. C'est à dire, on assiste au Sénégal, comme par ailleurs dans d'autres pays africains, au phénomène de "feminisation" des travaux agricoles.

E. Fonds de Crédit

4.3.24 Un fonds de crédit, limité aux femmes, s'élevant à 300 millions de FCFA sera mis à la disposition de cette composante pour la réalisation des projets d'investissements rentables identifiés par les groupements de femmes dans le cadre du projet. Les mécanismes administratifs et financiers à mettre en place pour la gestion de ce fonds seront définies en détails par l'assistant technique spécialiste en systèmes crédit (voir paragraphe 4.3.15) et seront soumis au FAD pour approbation avant tout décaissement sur cette composante.

4.3.25 Pour répondre aux besoins en matière d'investissement recensés par les études préalables du gouvernement, il est prévu le financement des projets de deux ordres de grandeur : des projets de petite envergure ne dépassant pas 3 millions de FCFA et des projets de moyenne envergure ne dépassant pas 12 millions de FCFA. Soixante pour cent (60 %) du fonds de crédit sera réservé au financement de petits projets permettant ainsi de financer un minimum de 60 projets de ce type alors que quarante pour cent (40 %) du fonds sera réservé au financement des projets de moyenne envergure permettant ainsi de financer un minimum de 10 projets moyens. Les secteurs et les sous-secteurs retenus pour les investissements seront, à titre indicatif : la transformation et le conditionnement des produits agricoles, la conservation des produits haléutiques et agricoles, le transport agro-alimentaire, la plantation de bois à brûler, l'aviculture et la pisciculture, le maraîchage, l'élevage et l'embouche, la production artisanale et semi-industriel (couture, teinture, tissage, jouets, cordage, vannerie, poterie etc), les services et l'accueil touristiques etc. Une liste indicative des projets d'investissement qui ont déjà fait l'objet d'une demande de financement auprès du Ministère de la Femme figure en annexe IX.

F. Frais de fonctionnement

4.3.26 Pour le fonctionnement de cette composante, les indemnités plus les per diem et frais de transport pour la formation des monitrices sont prévus. Sont prévus également les salaires plus per diem et frais de déplacement pour la formation des assistantes villageoises qui assureront les formation des femmes bénéficiaires en création d'entreprises et gestion du crédit pendant trois mois dans chaque groupement de femme. L'assurance, la maintenance et le carburant des 2 véhicules (20,000 km/an) sont prévus. Sont pris en charge aussi les frais d'une secrétaire et deux chauffeurs qui seront rattachés à la cellule d'exécution du projet située au siège de la FNGPF à Dakar.

Composante III : Renforcement du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MFEF) & du Bureau de Coordination Technique (BCT)

4.3.27 Le renforcement au niveau du Ministère de la Femme de l'Enfant et de la Famille (MFEF) sera concentré principalement sur le Bureau de Coordination Technique (BCT) qui sera créé au sein du Ministère pour effectuer la coordination de toutes les activités et pour la supervision et le suivi de l'exécution qui est confiée à la FNGPF et à la Cellule d'Exécution installée dans son siège. Le BCT sera l'organe ministériel de tutelle du projet. Pour remplir son rôle de coordination et de suivi des activités du projet, le Bureau de Coordination Technique (BCT) sera renforcé par une assistance technique et du matériel ainsi qu'un soutien aux personnel clé affecté dans les services annexes du MFEF.

4.3.15 Le spécialiste en systèmes de crédit appropriés aux femmes sera recruté pour 36 mois dans le but de concrétiser les mécanismes administratifs et financiers pour l'utilisation du fonds de crédit. Il étudiera largement les expériences des organismes nationaux et internationaux actifs dans le domaine de l'octroi du crédit pour les femmes au Sénégal et en étroite collaboration avec les autres spécialistes du projet, il participera i) à la préparation de la campagne de sensibilisation rurale, ii) aux activités de formation en matière de crédit des monitrices et des assistantes villageoises et iii) à l'élaboration du matériel pédagogique relatif à la soumission des demandes, aux conditions des emprunts, à la gestion des fonds, à la tenue des comptes, et aux remboursements périodiques des sommes dues. Le spécialiste en systèmes de crédit sera surtout responsable d'établir des procédures administratives détaillées qui soient jugées satisfaisantes tant par le gouvernement que par le FAD et qui soient en même temps suffisamment souples pour répondre équitablement et rapidement à une large gamme de demandes individuelles et collectives. A cet égard, le spécialiste soumettra un document qui définira avec précision les institutions financières impliquées, les critères d'éligibilité aux prêts, le mécanisme d'évaluation et d'approbation des demandes déposées, les conditions auxquelles les emprunts sont soumis, le taux d'intérêt pratiqué et les méthodes de décaissement et de remboursement adoptées. Concernant le taux d'intérêt, il suffira au minimum à couvrir les coûts de l'administration et le suivi des prêts et à protéger le fonds de crédit contre l'inflation.

4.3.16 Au regard du volume de prêts envisagés, il est prévu pour cette composante le recrutement pendant 48 mois d'un comptable national pour tenir à jour un registre général de la situation des prêts accordés dans le cadre du projet. Ce registre sera tenu à disposition à tout moment pour l'inspection du gouvernement et du FAD.

4.3.17 Aussi à cause du nombre de demandes de prêts envisagé, il est prévu les services de spécialistes ponctuels dans toutes les disciplines susceptibles de faire l'objet d'une demande de crédit. 520 hommes/jours de services de spécialistes ponctuels pour le conseil technique des femmes et la finalisation des demandes de prêts seront mis à la disposition de cette composante. Sur la recommandation de l'assistance technique, le Conseiller Technique Principal du projet peut autoriser le recrutement à court terme d'un technicien spécialisé pour se rendre sur le site d'un projet d'investissement pour finaliser les détails techniques et aider les femmes à la préparation d'une demande de financement en bonne et due forme. Les services de spécialistes ponctuels impliqueront normalement les techniciens et agents de terrain des ministères tels que l'agriculture, l'hydraulique, les travaux publics etc. Cependant, il est envisagé que d'autres techniciens et experts du secteur non-gouvernemental puissent être recrutés dans ce cadre. Le taux d'indemnité journalière pour ces services a été fixé de façon à inclure toutes les dépenses nécessaires à leurs déplacements, hébergement, nourriture etc. Pour les agents fonctionnaires déjà affectés dans les régions ou travaillant à partir des Centres d'Expansion Rurale, un taux d'indemnité moindre devrait être négocié. Ce mécanisme vient en appui de l'aide que peuvent apporter les monitrices et les assistantes villageoises.

B. Formation

4.3.18 Pour la promotion d'entreprises féminines et l'utilisation du fonds de crédit, il est prévu un autre volet de formation pour les mêmes 25 monitrices rurales et assistantes villageoises déjà impliquées dans la composante alphabétisation. Elles auront un rôle clé dans le programme de formation des femmes bénéficiaires en identification des projets d'investissement et en utilisation du crédit.

Obligations sociales et rôle dans la mobilisation de l'épargne

3.1.9 L'opinion courante est que les femmes sénégalaises dépensent facilement leur épargne pour le financement des cérémonies familiales, mais des nombreuses expériences montrent, au contraire, que les femmes jouent un rôle très important dans la mobilisation et l'utilisation de l'épargne locale pour le développement des activités rémunératrices. Les tontines, répandues dans tout le pays en sont le témoin. De toute façon, les aides et dons versés à l'occasion des cérémonies qui marquent le cycle de vie familiale sénégalaise (baptêmes, mariages etc), constituent aussi une dépense pour les femmes et un moyen pour maintenir leur prestige au sein de la communauté.

3.2 Programmes d'amélioration de la condition de la femme

3.2.1 Plusieurs projets ont été développés par les ONG, les agences des Nations Unies et le gouvernement du Sénégal, visant la promotion et l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes. Néanmoins, le manque de coordination des différents programmes a entraîné une grande dispersion des actions et, parfois, le développement d'un type d'appui extrêmement ponctuel. Les agences de conception et d'exécution de projets pour les femmes ont surtout développé des programmes de formation à la gestion et à la production, et ont aidé les femmes à mettre en place des mécanismes pour la production/élaboration de différents produits. Par contre, tout ce qui concerne l'analyse du marché et l'organisation de l'écoulement de la production a été largement négligé. De ce fait, de nombreux projets ont échoués.

Allégement des tâches domestiques

3.2.2 Depuis 1975, l'UNICEF et le FENU ont mis en place un projet d'équipement pour l'allégement des travaux féminins (moulins à mil, décortiqueuses, égrenoirs, presses à huile). Au début, des insuffisances au niveau de l'encadrement, de la formation à la gestion de l'équipement et surtout de l'organisation interne des groupements bénéficiaires ont eu des résultats médiocres. Seulement 47% du total des quelques 480 équipements donnés étaient encore en bon état après quelques années d'utilisation.

A partir de 1985, le Bureau International du Travail (BIT) est devenu l'agence d'exécution du projet "Promotion Economique des Femmes". Il a mis l'accent sur la sensibilisation et la formation à la gestion collective de l'équipement, en facilitant ainsi l'accumulation des fonds allant jusqu'à deux millions de FCFA, destinés au renouvellement des machines. Puisque l'installation des équipements, surtout de moulins à mil a eu des résultats positifs pour les femmes en milieu rural, il a été décidé de consolider et de renforcer le programme dans le cadre d'un nouveau projet comprenant une formation dont l'accent est mis davantage sur l'autogestion et la mise en place d'autres équipements afin de compléter la chaîne de production-transformation-transport au marché. Pendant l'évaluation du projet, l'on recensait 782 équipements mis en oeuvre qui sont gérés par des comités de gestion des groupements féminins formés aussi par le projet.

Santé

3.2.3 Grâce à l'Enquête Démographique et de Santé (1988) financée par l'USAID, on dispose des renseignements précis et récents sur la conditions de santé des femmes. Depuis l'abrogation en 1980 de la loi de 1920 interdisant la propagande contraceptive en faveur du concept de "bien être familial", des

4.3.8 L'alphabétisation fonctionnelle en langues nationales des femmes bénéficiaires dans leurs groupements sera assurée par les assistantes villageoises qui auront été formées préalablement aux méthodes d'enseignement et à l'utilisation du matériel pédagogique du projet. A partir de la deuxième année du projet, les assistantes organiseront des groupes de 25 à 30 femmes qui se réuniront pendant deux heures cinq jours par semaine dans la case foyer du village ou dans un autre lieu approprié pour suivre les cours d'alphabétisation. Il est prévu dans le volet FAD un équipement complémentaire pour les cases foyers ne disposant pas par exemple d'un tableau noir, d'un espace de rangement sous clé etc. Un cursus complet d'alphabétisation et de IEC sera achevé sur une période de six mois pendant la saison sèche. En apprenant à lire, à écrire et à compter, les femmes apprendront parallèlement les matières développées dans le cadre du programme de IEC aussi bien que les sujets touchant l'identification des projets d'investissement, la formulation d'une proposition de financement sur le fonds de crédit et la gestion comptable d'un prêt éventuellement accordé sur ce fonds. Toutes ces matières figureront dans le matériel pédagogique distribué aux femmes dans le cadre du projet.

4.3.9 Sont également compris dans la catégorie de dépense formation les coûts de la production du matériel pédagogique pour la sensibilisation rurale, l'alphabétisation et l'IEC. La production de ce matériel en 25,000 exemplaires est prévue sous forme de manuels brochés noir et blanc avec texte et graphiques. L'enveloppe réservée à cet effet comprend les services de spécialistes professionnels de la production de manuels scolaires et notamment ceux de l'Institut National pour l'Etude et l'Action pour le Développement de l'Education (INEADE) qui a une grande expérience et une efficacité reconnue dans le domaine de la production de manuels scolaires et plus précisément dans le matériel pédagogique destiné à l'alphabétisation en langues nationales au Sénégal. L'INEADE dépend du Ministère de l'Education Nationale.

D. Equipement, Mobilier et Véhicules

4.3.10 Il est prévu pour cette composante la fourniture d'équipement audiovisuel fixe et mobile pour la formation en IEC. Un magnétoscope à cassette avec moniteur grand écran pour le siège de la FNGPF à Dakar servira à la formation initiale et le recyclage des monitrices. 25 petites unités audiovisuels mobiles seront destinées à l'utilisation par les monitrices dans les régions pour les programmes de formation en IEC des assistantes villageoises. Le technicien A-V s'assurera du bon fonctionnement du matériel ainsi que de son maintenance. Deux véhicules 4x4 type combi seront mis à la disposition des deux assistants techniques pour maintenir la liaison et le suivi des activités dans les régions ainsi que le transport du matériel A-V mobile.

F. Frais de fonctionnement

4.3.11 Pour le fonctionnement de cette composante, sont prévus les consommables et l'entretien des équipements A-V ainsi que l'assurance, la maintenance et le carburant des 2 véhicules sur la base de 20,000 km/an. Sont prévus aussi les indemnités plus le per diem et le transport pour la formation des monitrices ainsi que les salaires plus per diem et frais de déplacement pour la formation des assistantes villageoises qui assureront les cours d'alphabétisation pendant six mois dans chaque groupement de femmes. Sont pris en compte aussi une secrétaire et deux chauffeurs pour cette composante qui seront rattachés à la cellule d'exécution du projet située au siège de la FNGPF à Dakar.

Crédit et petites entreprises

3.2.5 Le projet USAID "Community and Entreprise Development" dans les régions de Kaolack, Thies et Dakar-Pikine visant "l'entraînement" des micro-entrepreneurs du secteur informel à l'utilisation du crédit a été inauguré en 1983. Sur le total des prêts octroyés, dix pour cent ont été demandés par des femmes en milieu rural et 25% en milieu urbain. A Dakar-Chodak, l'ENDA appuie l'organisation des caisses d'épargne gérées directement par des groupements féminins. Ces caisses, créées en Mars 1988 dans le cadre du projet Grand-Yoff d'assainissement du quartier, réunit 13 groupements de femmes vendeuses de poisson pour un total de 103 membres fondateurs et 57 membres non-sociétaires. La caisse, à gestion autonome, a été conçue sur le modèle de la "tontine", comme instrument d'appui financier à la suite de nombreuses tentatives infructueuses de l'ENDA pour trouver une solution alternative aux usuriers auxquels les femmes avaient périodiquement recours. Le problème n'étant d'ailleurs pas tellement un problème de substitution de sommes d'argent empruntées mais plutôt de relations de réciprocité sociale entre les femmes et leurs financiers. La caisse, constituée avec 1/3 de fonds propres des femmes et 2/3 de fonds d'appui ENDA a permis aux femmes de se libérer de l'emprise financière des usuriers. La seule condition étant de rembourser le prêt ENDA aux échéances prévues. De cette façon, elles peuvent couvrir à la fois les dépenses sociales ou religieuses et les besoins financiers de leurs activités commerciales. Le système de garantie appliqué est rigoureux. Les demandes doivent obtenir l'aval de la présidente du quartier et apposer leur signature au bas d'un document de reconnaissance de dette en présence du Commissaire de Police de Grand-Yoff. L'intérêt payé dépend de la durée du prêt: 5% pour les prêts à cinq mois; 10% pour ceux à douze mois. L'argent de la Caisse est déposé auprès d'une banque dakaroise. Les résultats financiers sont satisfaisants et montrent la viabilité économique d'une expérience d'autogestion regroupant des femmes sur des bases sociales et dans des formes adaptées. Expérience d'autant plus intéressante que la majorité des femmes associées sont analphabètes.

Education

3.2.6 Les actions d'alphabétisation ont débuté depuis les années soixante. Pourtant les programmes d'alphabétisation fonctionnelle qui ont réussi à toucher la population féminine ne datent que de 1988. Les agences des Nations Unies mènent les volets d'alphabétisation en tant que sous-composantes des projets intégrés dans la vallée du Fleuve (FAO), à Thiès (UNICEF) et dans les dix régions du pays (FENU et BIT). Les sociétés para-publiques: SODEFITEX (responsable de la filière du coton) à Kolda, la Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta à Saint-Louis et le Projet Intégré du Podor donnent des cours d'alphabétisation/formation aux paysannes. En tout, ces projets ont pour objectif de former près de 3 000 femmes.

3.2.7 Sans pourtant nier les progrès accomplis, il demeure que l'intégration de la composante femme dans le développement rencontre quelques obstacles, dont les principaux à retenir sont les suivants :

- a. la non-spécification des besoins des femmes dans les orientations et les objectifs du développement global et sectoriel ;
- b. sauf dans les projets d'allégement des tâches, la problématique féminine n'est pas prise en compte dans la mise en oeuvre des grands programmes et projets du développement ;

VII. Equipement agro-alimentaire et hydraulique

- A. Assistance technique
- C. Génie civil
- D. Equipement, mobilier et véhicules
- F. Frais de fonctionnement

4.3 Caractéristiques détaillées

4.3.1 Les caractéristiques techniques détaillées du projet sont présentées ci-dessous d'abord par composante et ensuite par catégorie de dépense. La présentation des composantes est divisée en deux volets : FAD et FND. Les composantes financées par le volet FAD sont les composantes I - IV présentées ci-après.

Le volet financé par le Fonds Africain de Développement (FAD)

Composante I : Programme de formation en alphabétisation et en IEC

4.3.2 Cette composante prévoit la mise en place d'un système de formation en alphabétisation fonctionnelle et en Information, Education et Communication (IEC) destiné aux femmes ainsi que la préparation du matériel pédagogique y afférent. S'appuyant sur une assistance technique appropriée, la composante prévoit l'élaboration d'un programme de formation de 25 monitrices rurales (cinq par région concernée). Une fois formées, les monitrices seront chargées d'abord de la sensibilisation des groupements de femmes dans le zone du projet concernant les objectifs et les modalités opérationnelles du projet. Ensuite les monitrices aideront à la sélection des groupements à participer et à la sélection et la formation des 500 assistantes villageoises destinées à transmettre aux femmes bénéficiaires l'alphabétisation fonctionnelle dans les domaines des compétences suscitées par le projet. La composante prévoit aussi la conception et la mise en place des programmes multi-medias d'information, éducation et communication (IEC) dans les domaines de la santé, de la nutrition, et du planning familial ainsi que la sensibilisation sur les questions des droits et des responsabilités de la femme et de l'enfant, de la protection de l'environnement etc.

A. Assistance technique

4.3.3 La composante prévoit la participation de deux (2) assistants techniques nationaux pendant 4 ans. Ces postes sont les suivants (annexe VII) :

- i) un spécialiste en alphabétisation fonctionnelle et en IEC : 48 mois ;
- ii) un spécialiste en élaboration de matériel pédagogique : 48 mois.

4.3.4 Le spécialiste en alphabétisation fonctionnelle et en IEC sera recruté pour la conception, l'élaboration, la mise en place et le suivi du programme de formation en alphabétisation et en IEC dans les principales langues nationales. Il aura aussi la responsabilité de préparer la campagne préparatoire de sensibilisation rurale pour informer les groupements de femmes sur les activités prévues dans le projet. Ce spécialiste travaillera en étroite collaboration avec les autres spécialistes du projet et tiendra compte de leurs domaines d'intervention (par exemple, l'identification des projets

3.3.4 Ainsi, la corvée de travail ne laisse pas aux femmes le temps et l'énergie pour poursuivre son propre épanouissement. En milieu rural comme en ville, la journée de travail domestique et productif des femmes est d'environ 15 heures par jour. Cette surcharge de travail est un vrai handicap à leur promotion. De plus, une telle journée de travail est supportée par des femmes sous alimentées, dans des conditions insalubres qui augmentent la fragilité de leur santé déjà faible.

Bas niveau d'alphabétisation

3.3.5 Le taux élevé d'analphabétisme et la méconnaissance de la langue française sont des facteurs qui retardent et même, en certains cas, empêchent la prise en charge par les femmes elles-mêmes des différents aspects concernant leur développement et leur participation dans la vie socio-économique du pays. L'analphabétisme n'empêche pas l'exercice d'activités individuelles génératrices de revenus dont la preuve est le nombre des femmes qui travaillent au Sénégal dans les milieux ruraux et urbains; néanmoins, le problème se pose à l'égard des niveaux plus complexes d'organisation dont la gestion doit être plus affinée et plus précise.

Manque de formation et d'appui au travail des femmes

3.3.6 L'appui au travail des femmes par les autorités administratives notamment, reste encore insuffisant pour que des améliorations importantes soient envisageables. En ce qui concerne le monde rural, les observateurs s'accordent à relever les nombreux handicaps au travail agricole féminin dans le cadre des nouvelles politiques d'aménagement rural (1985/89): difficulté d'obtenir de bonnes terres agricoles affectées par le conseil rural à prédominance masculine; obstacles pour accéder aux matériels agricoles et aux intrants: semences, engrais, etc; manque de formation technique, celle-ci étant réservée en général aux hommes; manque de garanties et de mécanismes pour accéder au crédit; peu d'appui technique direct, puisque les programmes d'encadrement qui s'occupent du développement agricole n'ont pas comme objectif la diversification de la production d'auto-consommation, qui est largement le domaine de la femme, les agents techniques des projets (tous de sexe masculin, sauf les monitrices) ont tendance à s'adresser prioritairement aux hommes. En milieu urbain, les actions de formation technique ont ciblé surtout les micro-entreprises artisanales de production où la présence des femmes est très peu significative. Les activités de services et de commerce où la présence féminine est majoritaire ne constituent pas l'objet des programmes de formation. D'un autre côté, dans les programmes d'insertion et réinsertion professionnelle mis en place par le gouvernement du Sénégal, l'essentiel des dépenses engagées concernent les hommes.

Manque d'accès au crédit

3.3.7 Le manque de mécanismes adéquats empêchent l'accès des femmes au crédit et les tontines demeurent la source principale d'argent liquide pour les femmes. Dans les projets/programmes qui octroient des prêts et qui ont été exécutés par des ONG ou des agences de développement (comme l'ENDA et l'USAID), l'expérience avec les femmes a toujours été positive: le niveau de remboursement des crédits est élevé. Néanmoins, les sources du crédit pour les femmes sont extrêmement limitées.

4. LE PROJET

4.1 Objectifs

4.1.1 Le projet vise l'amélioration de la condition socio-économique des femmes et des enfants sénégalais par une approche intégrale qui touchera les cinq régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Kolda et Tambacounda. Le projet concernera principalement 500 Groupements de Promotion Féminine (GPF) affiliés à la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF). La durée du projet est de quatre ans. Il prendra en compte plus de 25.000 femmes et environ 5.000 enfants.

4.1.2. Cette approche intégrale vise à accroître la capacité des femmes de générer des revenus supplémentaires par une formation multi-disciplinaire appropriée, une meilleure gestion du temps domestique et un accès plus facile au crédit pour des investissements productifs. Pour atteindre ces résultats, le projet mettra en place les réalisations suivantes :

- i) un système de formation en alphabétisation fonctionnelle et en information, éducation et communication (IEC) capable d'atteindre 10,000 femmes par an ;
- ii) un système de soutien et de conseil aux groupements de femmes en projets d'investissement pour générer des revenus supplémentaires ainsi que la mise en place d'un fonds de crédit pour la réalisation de ces investissements ;
- iii) un réseau de garderies éducatives et sanitaires privées pour environ 5.000 enfants par la formation de 225 femmes en pédagogie psycho-sanitaire ainsi que la fourniture d'un équipement de base nécessaire aux garderies créées ;
- iv) la mise en place de 50 cases foyers pour des groupements de promotion féminine dans les villages enclavés des régions défavorisées ;
- v) la provision d'équipement agro-alimentaire et de puits pour alléger les travaux domestiques des femmes dans les villages enclavés des régions défavorisées ;
- vi) le renforcement des structures pour la promotion féminine par la formation des femmes de la Fédération Nationale de Groupements de Promotion Féminine (FNGPF) en matière d'auto-gestion des projets.

4.2 Description du projet

4.2.1 Pour atteindre les résultats ci-dessus, le projet permettra la réalisation des composantes et des catégories de dépense ci-après et qui sont divisées en deux volets, celui que finance le FAD et celui financé par le Fonds Nordique de développement.

4.2.2 Les composantes financées par le FAD sont au nombre de quatre : ce sont les composantes I - IV ci-après avec leurs catégories de dépense respectives.

6. ORGANISATION ET GESTION

6.1 Cadre institutionnel pour le développement des femmes

Le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

6.1.1 Le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (voir annexe II), créé le 8 avril 1991 par Décret présidentiel, a pour mission d'élaborer la politique familiale des pouvoirs publics, d'encourager la promotion économique et sociale des femmes, de veiller au respect des droits de la femme et de l'enfant, de soutenir le développement de groupements féminins, de concevoir et de suivre l'exécution des projets de développement fondés sur l'initiative des femmes et de leurs groupements et de promouvoir l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant par l'information et l'éducation. Avec les attributions ci-dessus, le Ministère actuel prend la relève après deux remaniements qui ont vu succéder à l'ancien Ministère de Développement Sociale en mars 1990, un nouveau Ministère Chargé de la Condition de la Femme et de l'Enfant qui, lui, a donné place en avril 1991 au Ministère de la Femme de l'Enfant et de la famille en place à présent. Cette évolution démontre clairement l'importance grandissante accordée par le gouvernement au développement de la femme et de la famille dont elle a la charge.

6.1.2 Au niveau nationale les instances du MFEF comporte les éléments suivants : Le Cabinet du Ministre est coiffé par un Directeur du Cabinet avec la collaboration de cinq (5) Conseillers techniques pour les femmes, les enfants, la famille, les affaires juridiques, et l'informatique. Le nouveau Bureau de Coordination Technique (BCT) se situera à ce même niveau hiérarchique dépendant du Directeur de Cabinet. La Coordinatrice du BCT siègera au Cabinet du Ministère. Les services opérationnels du MFEF sont regroupés dans le Département de Développement Communautaire qui dispose au niveau national de Cellules d'animation, d'appui aux FNGPF, et d'appui aux ONG.

6.1.3 Au niveau régional, le Département de Développement Communautaire dispose d'une cinquantaine de Monitrices rurales qui sont les agents de terrain du MFEF formés et expérimentés dans le développement rurale pour femmes. Les Monitrices sont des agents efficaces et dynamiques. Le présent projet prendra en charge la formation et les indemnités pendant quatre ans de 25 d'entre elles. Les Monitrices sont affectées partout dans le pays et notamment dans les Centres d'expansion rurale (CER) qui sont les antennes principales dans les départements pour le développement rurale intégré. Les CER sont, en tant qu'institution gouvernemental, sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et dispose chacun d'une équipe polyvalente d'une dizaine de techniciens dans tous les spécialités du développement rural. Les Monitrices rurales tout en dépendant du MFEF travaillent principalement à partir des CER.

6.1.4 Ce sont les Monitrices qui lors de la campagne de sensibilisation rurale dans les zones du projet aideront les Groupements à sélectionner les 500 assistantes villageoises indigènes qui assureront, après leur formation, la mise en place de toutes les activités du projet au niveau des villages. Les Monitrices serviront de liaison entre les groupements à la base et la Cellule d'Exécution du Projet à Dakar et notamment en ce qui concerne la transmission des propositions d'investissement à financer sur le fonds de crédit.

- e. élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des programmes de formation, d'éducation coopérative et d'alphabétisation fonctionnelle au bénéfice de ses membres ;
- f. représenter les membres auprès des différents fournisseurs d'équipements ou de services, en vue de les faire accéder à des conditions avantageuses à des économies d'échelle et gains de rationalisation ;
- g. obtenir et faire usage, au bénéfice de ses membres des licences d'importation et d'exportation selon que de besoin ;
- h. effectuer les interventions nécessaires auprès de l'Etat, d'Organismes bancaires et de crédit et autres, en vue d'obtenir des subventions, prêts, avals de prêt, concessions de terrains ou de marchés ou autres avantages ;
- i. promouvoir la création de groupements et d'union de groupements de promotion féminine et renforcer leurs liens économiques et sociaux ;
- j. participer aux réunions et commissions tenues aux niveaux départemental, régional, arrondissement, national et international pour discuter les questions de programmation et de coordination en matière de développement économique et social et du rôle des groupements de promotion féminine, dans la réalisation du plan et des programmes aux différents niveaux ;
- k. organiser à tous les niveaux, des séminaires, colloques et conférences en liaison avec son objet, de nature à renforcer et à accroître l'impact de ses membres et la promotion féminine dans son ensemble ;
- l. fournir, d'une manière générale, tous services et réaliser toutes activités susceptibles d'accroître l'efficacité de ses membres, et de favoriser le développement de la politique de promotion féminine du gouvernement.

Les organisations non-gouvernementales (ONG)

6.1.8 De nombreuses ONG travaillent au Sénégal. Après le remaniement ministériel de Mars 1990 la tutelle des ONG, auparavant au Ministère du Développement Social, est passée au Ministère de l'Intérieur. Actuellement une révision de la loi relative à l'enregistrement et aux domaines d'action des ONG est en cours. L'expérience des ONG au Sénégal est longue et intéressante. Parmi les cas à citer, l'ONG Environnement et Développement du Tiers Monde, la Caisse Nationale du Crédit Populaire, le Corps de la Paix, ont tous de l'expérience dans l'organisation des systèmes de crédit adaptés aux femmes, la gestion de caisses populaires et les investissements productifs. Le Centre Canadien d'Etudes et de Coopération International agit dans les actions de développement rural intégré, épargne/crédit en milieu rural et la mise sur pied de micro-entreprises en milieu urbain, ainsi que dans la diffusion d'information concernant les droits des femmes. L'assistance technique du présent projet sera chargée de s'informer des activités des autres acteurs parmi les ONG et de tirer profit pour le projet de l'expérience acquise et des actions menées dans d'autres projets.

6.3 Coûts récurrents

6.3.1 Etant donné que le projet est exécuté par un ONG nationale, la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine, il n'existe aucune incidence pour l'Etat en matière de coût de fonctionnement. L'appui que le projet apporte au Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MFEF) et en l'occurrence au Bureau de Coordination Technique (BCT) n'implique pas de coûts récurrents supplémentaires.

6.3.2 En ce qui concerne la FNGPF, cette ONG est un organisme privé et autonome. Son financement provient de dons divers et des cotisations de ses adhérents. Ses opérations sur le terrain, y compris des réalisations telles que le maraichage, l'hydraulique villageoise, la garde des enfants, etc sont autonomes dans la mesure où les bénéficiaires devront payer pour les services offerts. Ces charges couvrent les frais d'exploitation et de remplacement du matériel. Le projet prend en charge pendant la durée de son exécution l'achat et la maintenance du matériel dont l'exploitation sera auto financé à 100 % en fin de projet.

6.3.3 Enfin, le fonds de crédit mis en place par le projet permettra le démarrage d'un système de financement autonome et auto-alimenté par les femmes bénéficiaires.

7.1.5 Le projet a été conçu de façon à amener les femmes productrices, ainsi que la FNGPF, à s'organiser et se prendre en charge. Ayant déjà une tradition communautaire, à savoir les systèmes informels d'entraide et de tontine, les femmes sénégalaises sont bien placées pour assimiler et absorber l'approfondissement de leur expérience collective. Par ailleurs, la résistance masculine à la libéralisation de la sphère dite féminine, contre laquelle l'on se heurte dans biens des pays, peut disparaître au fur et au mesure que les hommes aperçoivent les conséquences positives que l'activité des femmes a sur la vie de la famille. Grâce aux efforts du gouvernement, qui reconnaît le frein et la charge que représente une population incapable d'avancer, une meilleure prise de conscience du rôle des femmes au Sénégal sera en cours. Dans ce sens, le projet mobilisera les femmes leaders élues directement par les couches féminines, en minimisant ainsi l'intervention d'éléments étrangers et envahissants qui détournent les meilleurs intentions de développement et empêchent la formation d'un esprit d'initiative.

7.2 Risques du projet

7.2.1 Le projet implique la réalisation d'un effort visant à toucher 25,000 femmes logées dans 500 villages et centres urbains dans cinq différentes régions géographiques qui abritent quatre groupes ethniques et quatre langues nationales. En outre, il doit harmoniser cet effort avec ceux des autres ministères-partenaires et des quelques ONG, tout cela dès le niveau national jusqu'au niveau de l'arrondissement. Le risque d'éparpillement est réel et non-négligeable.

7.2.2 Néanmoins, le risque a été minimisé autant que possible par l'exigence du recrutement d'un CTP et d'une équipe d'assistance technique bien expérimentés sur le terrain; par la création d'un Comité interministériel de coordination et par la renforcement substantiel apporté aux structures d'encadrement de la FNGPF.

7.2.3. Concernant la composante crédit, une revue préliminaire des mécanismes déjà en place sera effectuée grâce à des études faites par les spécialistes recrutés dans ce domaine. Avant de mettre en oeuvre leurs recommandations sur le système administratif et banquier d'octroi de prêts, ces directives seront agréées/sanctionnées par le FAD. La formation à la gestion du crédit demeure aussi partie intégrale et importante de cette composante.

7.3 Incidences écologiques

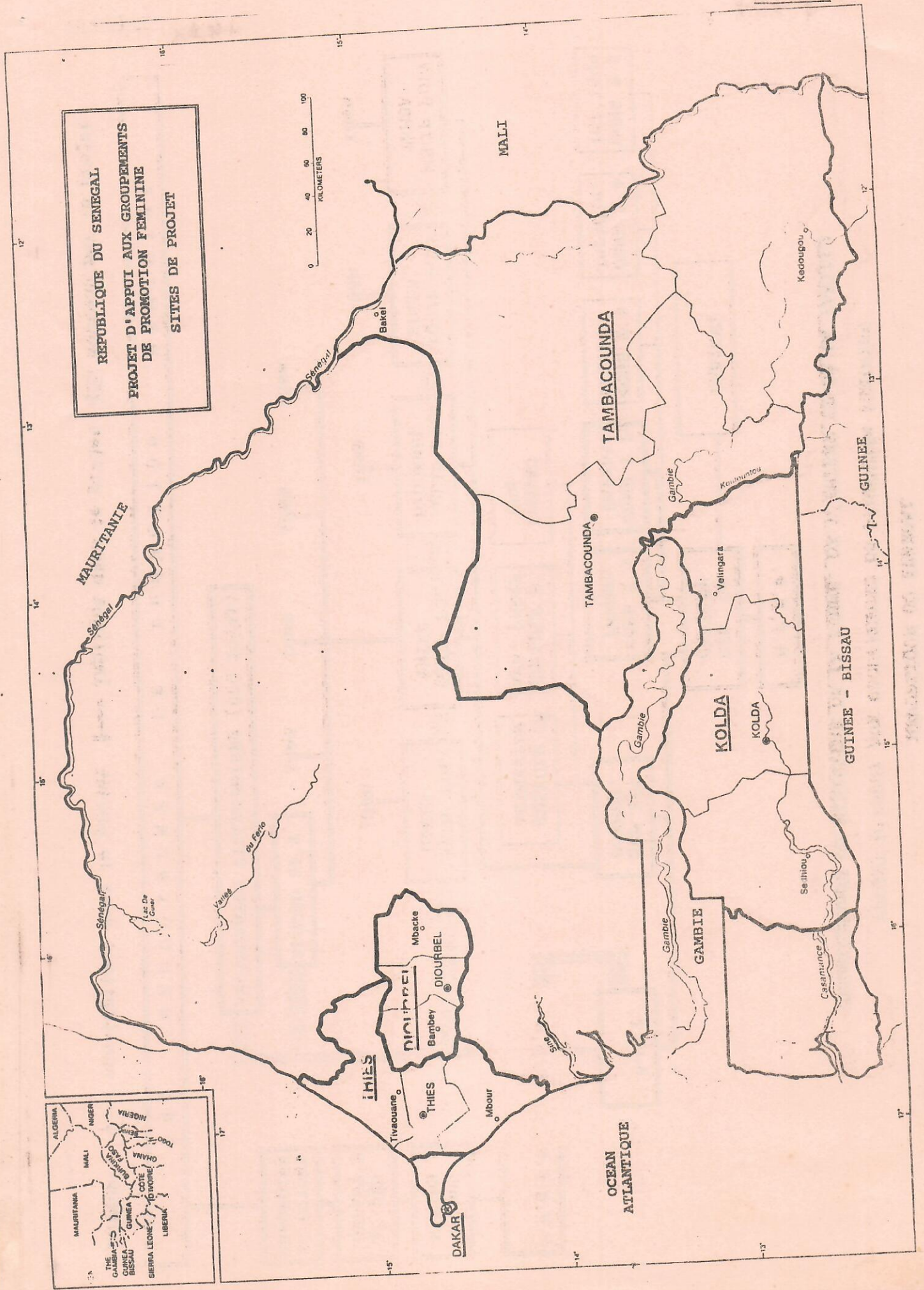
7.3.1 Le projet proposé est surtout un projet de développement des ressources humaines. En tant que tel, son apport au milieu social sera considérable. En outre, l'intensification de la lutte contre la désertification par la réalisation de bois villageois pour l'approvisionnement en bois de chauffe, et la rationalisation de l'élevage constituent des éléments très positifs du point de vu écologique et environnemental. La réalisation de bois villageois et l'élevage sont partie intégrante des actions prioritaires menées par les groupements de promotion féminine.

- v) la preuve de la création de la Cellule d'Exécution du Projet au sein de la FNGPF. Cette Cellule doit être dotée de personnel local de soutien approprié (paragraphe 5.1.2) ;
- vi) l'engagement de transmettre au FAD pour approbation, le Protocole d'exécution (contrat) à passer avec la FNGPF définissant les objectifs et les modalités d'exécution du projet (paragraphe 5.1.2) ;
- vii) la preuve de l'ouverture d'un compte bancaire au nom du projet destiné à recevoir les ressources du prêt (paragraphe 5.1.3) ;
- viii) avant l'utilisation du fonds de crédit, la preuve de l'ouverture d'un compte spécial auprès d'une banque commerciale destiné à recevoir les fonds de crédit prévu dans le cadre du projet (paragraphe 4.3.36) ;
- ix) la preuve de la conclusion de la convention de financement avec le Fonds Nordique ou que ce dernier s'est engagé par écrit à participer au financement du projet.

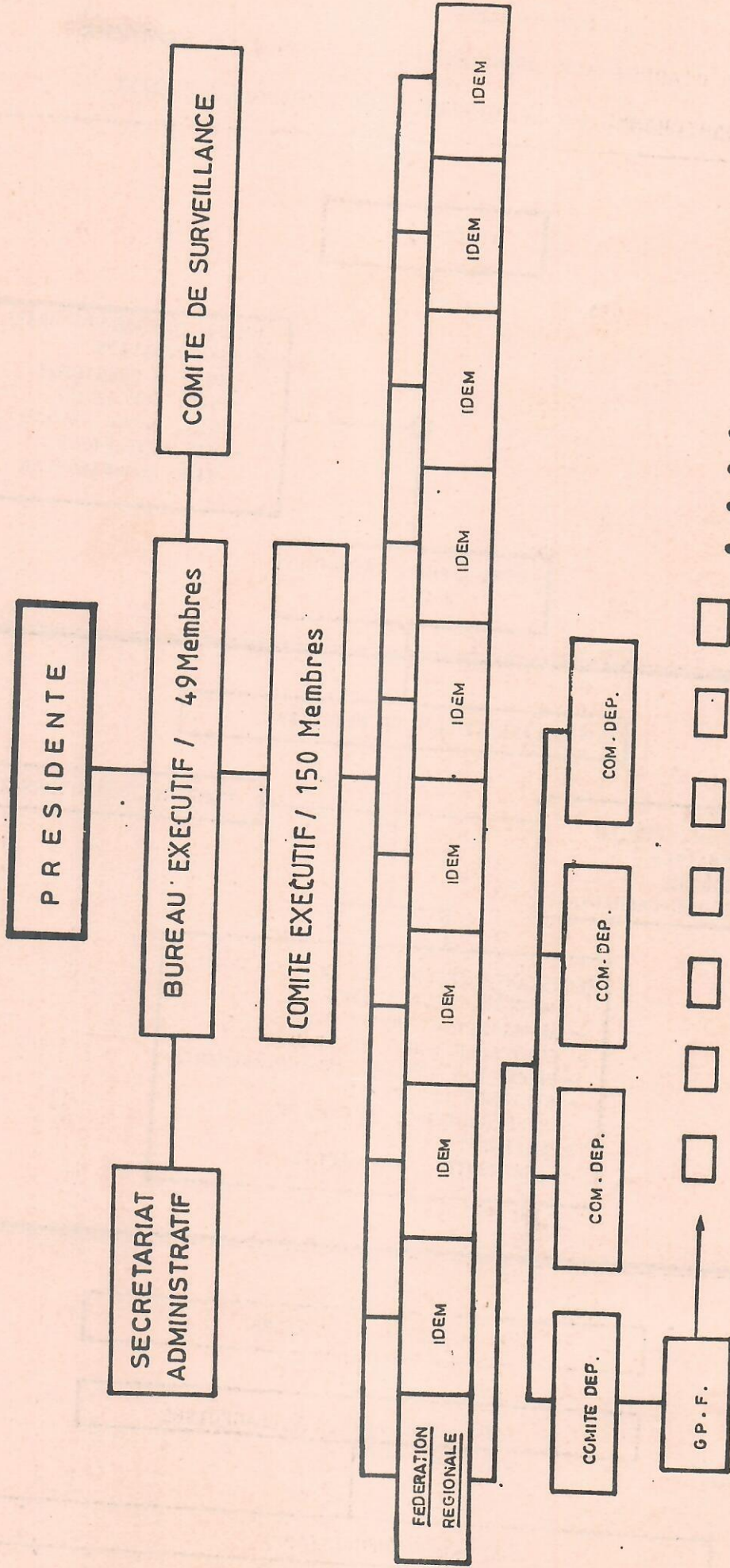
B. Autres conditions :

L'emprunteur devra en outre fournir au FAD :

- i) quatre mois après l'installation de la CEP, un plan détaillé de travail relatif à l'exécution du projet. Ce plan doit comporter des indicateurs de performance chronologiques bien précis sur chaque activité. (paragraphe 5.1.3) ;
- ii) avant l'utilisation du fonds de crédit, le plan d'administration et de gestion du fonds élaboré par l'assistance technique et agréé par l'emprunteur (paragraphe 4.3 15) ;
- iii) les critères de sélection des GPF prévus pour le projet pour avis (paragraphe 4.3.36) ;
- iv) les CV des six homologues de la FNGPF (paragraphe 5.1.4) ;
- v) dans les quatre mois de l'installation de la CEP, un plan détaillé relatif aux différents types et domaines de formation y compris les modalités de sélection des candidats; les dates, lieux, et contenus de chaque type de formation; ainsi que les organismes locaux ou étrangers chargés de son exécution (paragraphe 5.1.3).



ORGANIGRAMME F.N.G.P.F. - SENEGAL



- DATE DE CREATION : OCTOBRE 1987
- NOMBRE DE GPF : 3.617
- NOMBRE DE FEMMES MEMBRES : 400.000
- NOMBRE DE FEDERATIONS : 10 REGIONALES ET 30 DEPARTEMENTALES.

REPUBLIQUE DU SENEGAL : PROJET D'APPUI AU GPF

VOLET FAD FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPMENT

COUTS DETAILES DU PROJET (000 FCFA)

=====

I. ALPHABESTISATION ET IEC	UNITE	COUT		COUT BASE	TOTAL ALEAS	TOTAL INFLA	TOTAL COUT
		UNITAIRE	QUANT				
=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
A. ASSISTANCE TECHNIQUE							
1 1 AT ALPHABETISATION & IEC + PD	AN	5250.0	4	21,000	2,100	1,791	24,891
1 1 AT MATERIEL PEDAGOGIQUE + PD	AN	5250.0	4	21,000	2,100	1,791	24,891
				=====	=====	=====	=====
TOTAL ASSISTANCE TECHNIQUE				42,000	4,200	3,582	49,782
B. FORMATION							
1 1 FORM 25 MONITRICES A+IEC+SENS	FORFAIT	125.0	25	3,125	313	86	3,523
1 1 FORM 500 ASST VILLAGE A+IEC+SENS	FORFAIT	92.0	500	46,000	4,600	5,231	55,831
1 1 FORM MAT PEDAG ALPHABETISATION	FORFAIT	1.0	25000	25,000	2,500	688	28,188
1 1 FORM MAT PEDAG IEC	FORFAIT	0.6	25000	14,750	1,475	406	16,631
1 1 FORM MAT PEDAG SENSIBIL RURALE	FORFAIT	0.6	25000	14,750	1,475	406	16,631
				=====	=====	=====	=====
TOTAL FORMATION				103,625	10,363	6,815	120,803
D. EQUIPEMENT MOBILIER & VEHIC							
1 1 EQ 2 VEHICULES COMBI 4x4 A+IEC+SE	UNITE	6000.0	2	12,000	1,200	0	13,200
1 1 EQ EQUIP AUDIO-VISUEL SIEGE	UNITE	4755.0	1	4,755	476	0	5,231
1 1 EQ EQUIP AUDIO-VISUEL MOBILE	UNITE	385.0	25	9,625	963	0	10,588
				=====	=====	=====	=====
TOTAL EQUIP MOBILIER & VEHIC				26,380	2,638	0	29,018
F. FRAIS DE FONCTIONNEMENT							
1 1 FONC MAINT & OPERAT EQUIP. A-V	FORFAIT	1250.0	3	3,750	375	426	4,551
1 1 FONC SAL 1 ASSIST AUDIO-VISUEL	MOIS	100.0	48	4,800	480	409	5,689
1 2 FONC SAL 25 MONITRICES A+IEC+SENS	MOIS	2500.0	24	60,000	6,000	5,117	71,117
1 1 FONC INDEM 25 MONITRICES A+IEC+SEN	MOIS	1750.0	24	42,000	4,200	3,582	49,782
1 1 FONC SAL 500 ASST VILLAGE /MOIS	MOIS	15000.0	6	90,000	9,000	10,003	109,003
1 2 FONC SAL 1 SECRETAIRE A+IEC+SENS	AN	1200.0	4	4,800	480	409	5,689
1 2 FONC SAL 2 CHAUFFEURS A+IEC+SENS	AN	2000.0	4	8,000	800	682	9,482
1 1 FONC INDEM 2 CHAUFFEURS A+IEC+SENS	AN	1200.0	4	4,800	480	409	5,689
1 1 FONC CARBURANT 2 VEHIC A+IEC+SENS	AN	1200.0	4	4,800	480	409	5,689
1 1 FONC MAINT ASSUR 2 VEHIC A+IEC+SEN	AN	1200.0	4	4,800	480	409	5,689
				=====	=====	=====	=====
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT				227,750	22,775	21,858	272,383
				=====	=====	=====	=====
TOTAL COMPOSANTE I : ALPHA & IEC				399,755	39,976	32,255	471,986

III RENFORCEMENT MFEF & BCT
=====

	UNITE	COUT UNITAIRE	QUANT	COUT BASE	TOTAL ALEAS	TOTAL INFLA	TOTAL COUT
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
A. ASSISTANCE TECHNIQUE							
3 1 AT PLANIFICATEUR & EVALU PROJ + PD	AN	5250.0	4	21,000	2,100	1,791	24,891
TOTAL ASSISTANCE TECHNIQUE				21,000	2,100	1,791	24,891
B. FORMATION							
3 1 FORM VOYAGE ETUDES COORD BCT	UNITE	1650.0	2	3,300	330	91	3,721
TOTAL FORMATION				3,300	330	91	3,721
D. EQUIPEMENT MOBILIER & VEHIC							
3 1 EQ 2 VEHICULES LEGER BREAK BCT	UNITE	4500.0	2	9,000	900	0	9,900
3 1 EQ EQUIP DE BUREAU BCT	FORFAIT	6500.0	1	6,500	650	0	7,150
TOTAL EQUIP MOBILIER & VEHIC				15,500	1,550	0	17,050
F. FRAIS DE FONCTIONNEMENT							
3 1 FONC SAL 1 SECRETAIRE DIRECT BCT	AN	1200.0	4	4,800	480	409	5,689
3 2 FONC SAL COORDINATRICE BCT	AN	2400.0	4	9,600	960	819	11,379
3 1 FONC INDEM COORDINATRICE BCT	AN	1200.0	4	4,800	480	409	5,689
3 1 FONC PER DIEM INTERIEUR COORD BCT	AN	450.0	4	1,800	180	154	2,134
3 2 FONC SAL DIRECT DEV COM (1/3 TEMPS	AN	2400.0	4	9,600	960	819	11,379
3 1 FONC INDEM DIRECTEUR DEV COM	AN	1200.0	4	4,800	480	409	5,689
3 1 FONC PER DIEM INTERIEUR DIR DEV CO	AN	450.0	4	1,800	180	154	2,134
3 2 FONC SAL CONS TECH FEMME (1/3 TEMP	AN	800.0	4	3,200	320	273	3,793
3 1 FONC INDEM CONS TECH FEMME	AN	400.0	4	1,600	160	136	1,896
3 1 FONC PER DIEM INTER CONS TECH FEMM	AN	150.0	4	600	60	51	711
3 2 FONC SAL CONS TECH ENFANT (1/3 TEM	AN	800.0	4	3,200	320	273	3,793
3 1 FONC INDEM CONS TECH ENFANTS	AN	400.0	4	1,600	160	136	1,896
3 1 FONC PER DIEM INTER CONS TECH ENFA	AN	150.0	4	600	60	51	711
3 2 FONC SAL 2 CHAUFFEURS BCT	AN	2000.0	4	8,000	800	682	9,482
3 1 FONC INDEM 2 CHAUFFEURS BCT	AN	1200.0	4	4,800	480	409	5,689
3 1 FONC CARBURANT 2 VEHIC BCT	AN	900.0	4	3,600	360	307	4,267
3 1 FONC MAINT ASSUR 2 VEHIC BCT	AN	900.0	4	3,600	360	307	4,267
3 1 FONC MAINT BUROTIQUE BCT	AN	750.0	4	3,000	300	256	3,556
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT				71,000	7,100	6,055	84,155
TOTAL COMPOSANTE III : RENFORCE MFEF & BCT				110,800	11,080	7,937	129,817

REPUBLIQUE DU SENEGAL : PROJET D'APPUI AU GPF

VOLET FND FONDS NORDIQUE DE DEVELOPPMENT

COUTS DETAILES DU PROJET (000 FCFA)

V. GARDE EDUCATIVE ET SANITAIRE DES ENFANTS

	UNITE	COUT UNITAIRE	QUANT	COUT BASE	TOTAL ALEAS	TOTAL INFLA	TOTAL COUT
A. ASSISTANCE TECHNIQUE							
5 3 AT GARDE DES ENFANTS + PD	AN	5250.0	4	21,000	2,100	1,791	24,891
TOTAL ASSISTANCE TECHNIQUE				21,000	2,100	1,791	24,891
B. FORMATION							
5 3 FORM BOURSES GARDE ENFANTS (2	UNITE	320.0	225	72,000	7,200	8,187	87,387
TOTAL FORMATION				72,000	7,200	8,187	87,387
C. GENIE CIVIL							
5 3 GC AMENAGE LOCAUX EDUC & SANIT	UNITE	250.0	225	56,250	5,625	8,048	69,923
TOTAL GENIE CIVIL				56,250	5,625	8,048	69,923
D. EQUIPEMENT MOBILIER & VEHIC							
5 3 EQ JEUX & EQUIP EDUCATIF SANIT	UNITE	300.0	225	67,500	6,750	9,657	83,907
5 3 EQ 1 VEHICULE COMBI 4x4 POUR G	UNITE	6000.0	1	6,000	600	0	6,600
TOTAL EQUIP MOBILIER & VEHIC				73,500	7,350	9,657	90,507
F. FRAIS DE FONCTIONNEMENT							
5 4 FONC SAL 1 SECRETAIRE GARDE EN	AN	1200.0	4	4,800	480	409	5,689
5 4 FONC SAL 1 CHAUFFEUR GARDE ENF	AN	1000.0	4	4,000	400	341	4,741
5 3 FONC INDEM 1 CHAUFFEUR GARDE E	AN	600.0	4	2,400	240	205	2,845
5 3 FONC CARBURANT GARDE ENFANTS	AN	600.0	4	2,400	240	205	2,845
5 3 FONC MAINT ASSUR 1 VEHIC GARDE	AN	600.0	4	2,400	240	205	2,845
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT				16,000	1,600	1,365	18,965
TOTAL COMPOSANTE V : GARDE EDUCATIVE ET SANITAIRE				238,750	23,875	29,048	291,673

VII EQUIEMENT AGRO-ALIM & HYRAULIQUE

	UNITE	COUT UNITAIRE	QUANT	COUT BASE	TOTAL ALEAS	TOTAL INFLA	TOTAL COUT
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
A. ASSISTANCE TECHNIQUE							
7 3 AT EQUIP AGRO/HYRO & ENTRETIEN	AN	5250.0	4	21,000	2,100	1,791	24,891
7 3 AT SERV SPECIALIST AGRO/HYDRO	JOUR	45.0	175	7,875	788	895	9,558
				=====	=====	=====	=====
TOTAL ASSISTANCE TECHNIQUE				28,875	2,888	2,686	34,449
C. GENIE CIVIL							
7 3 GC FONCAGE DE PUIITS	UNITE	1500.0	30	45,000	4,500	3,825	53,325
7 3 GC ABRIS MOULINS (20 M2)	UNITE	1000.0	50	50,000	5,000	4,250	59,250
7 3 GC RESERVOIRS (10 M3) + ABREUV	UNITE	700.0	30	21,000	2,100	1,785	24,885
				=====	=====	=====	=====
TOTAL GENIE CIVIL				116,000	11,600	9,860	137,460
D. EQUIPEMENT MOBILIER & VEHIC							
7 3 EQ POMPES MANUEL OU TRAC ANIM	UNITE	4500.0	30	135,000	13,500	11,475	159,975
7 3 EQ MOULINS A MIL	UNITE	1500.0	50	75,000	7,500	6,375	88,875
7 3 EQ BALANCES A PRODUITS	UNITE	200.0	50	10,000	1,000	850	11,850
7 3 EQ 1 VEHIC 4x4 DOUBL CAB AGRO/	UNITE	6000.0	1	6,000	600	0	6,600
				=====	=====	=====	=====
TOTAL EQUIP MOBILIER & VEHIC				226,000	22,600	18,701	267,301
F. FRAIS DE FONCTIONNEMENT							
7 4 FONC SAL 1 SECRETAIRE AGRO	AN	1200.0	4	4,800	480	409	5,689
7 4 FONC SAL 1 CHAUFFEUR AGRO	AN	1000.0	4	4,000	400	341	4,741
7 3 FONC INDEM 1 CHAUFFEUR AGRO	AN	600.0	4	2,400	240	205	2,845
7 3 FONC CARBURANT I VEHIC AGRO	AN	600.0	4	2,400	240	205	2,845
7 3 FONC MAINT ASSUR 1 VEHIC AGRO	AN	600.0	4	2,400	240	205	2,845
7 4 FONC MAIN D'OEUVRE VILLAGE PUI	UNITE	120.0	30	3,600	360	306	4,266
7 4 FONC MAIN D'OEUVRE VILLAGE MOU	UNITE	60.0	65	3,900	390	332	4,622
				=====	=====	=====	=====
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT				23,500	2,350	2,002	27,852
				=====	=====	=====	=====
TOTAL COMPOSANTE VII : EQUIP AGRO & HYDRO				394,375	39,438	33,249	467,062
				=====	=====	=====	=====
GRAND TOTAL DU VOLET FND (000 FCFA)				1,033,725	103,373	96,030	1,233,128
				=====	=====	=====	=====
GRAND TOTAL DU VOLET FND (UCF MILLIONS)				2.878	0.288	0.267	3.434

REPUBLIQUE DU SENEGAL : PROJET D'APPUI AUX GPF

VOLET (FAD) FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

LISTE PROVISOIRE DES BIENS ET SERVICES

=====
(UCF MILLIONS)

A ASSISTANCE TECHNIQUE =====	<----- FAD ----->			<-GVT->	<----- TOTAL ----->		
	DEVISE	MON LOC	TOTAL	MON LOC	DEVISE	MON LOC	TOTAL
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
1 1 AT ALPHABETISATION & IEC + PD	0.069	-	0.069	-	0.069	-	0.069
1 1 AT MATERIEL PEDAGOGIQUE + PD	0.069	-	0.069	-	0.069	-	0.069
2 1 AT PROMOTION PROJETS INVEST + PD	0.069	-	0.069	-	0.069	-	0.069
2 1 AT COMPTABLE FONDS DE CREDIT + PD	0.069	-	0.069	-	0.069	-	0.069
2 1 AT SYSTEMES DE CREDIT + PD	0.051	-	0.051	-	0.051	-	0.051
2 1 AT SERV SPECIALISTES PI / JOUR	0.079	-	0.079	-	0.079	-	0.079
3 1 AT PLANIFICATEUR & EVALU PROJ + PD	0.069	-	0.069	-	0.069	-	0.069
4 1 AT CONSEILLER TECH PRINCIPAL + PD	0.376	-	0.376	-	0.376	-	0.376
4 1 AT COMPTABLE GESTIONNAIRE PROJET	0.063	-	0.063	-	0.063	-	0.063
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
TOTAL ASSISTANCE TECHNIQUE	0.915	0.000	0.915	0.000	0.915	0.000	0.915
B FORMATION =====							
1 1 FORM 25 MONITRICES A+IEC+SENS	-	0.010	0.010	-	-	0.010	0.010
1 1 FORM 500 ASST VILLAGE A+IEC+SENS	-	0.155	0.155	-	-	0.155	0.155
1 1 FORM MAT PEDAG ALPHABETISATION	-	0.078	0.078	-	-	0.078	0.078
1 1 FORM MAT PEDAG IEC	-	0.046	0.046	-	-	0.046	0.046
1 1 FORM MAT PEDAG SENSIBIL RURALE	-	0.046	0.046	-	-	0.046	0.046
2 1 FORM 25 MONITRICES PI	-	0.008	0.008	-	-	0.008	0.008
2 1 FORM 500 ASST VILLAGEOISES PI	-	0.155	0.155	-	-	0.155	0.155
2 1 FORM MAT PEDAG PROJ INVESTISSEMENT	-	0.019	0.019	-	-	0.019	0.019
2 1 FORM MAT PEDAG CREDIT/LIVRES COMPTES	-	0.019	0.019	-	-	0.019	0.019
3 1 FORM VOYAGE ETUDES COORD BCT	0.010	0.000	0.010	-	0.010	0.000	0.010
4 1 FORM HOMOL APLPHATETISATION & IEC	-	0.011	0.011	-	-	0.011	0.011
4 1 FORM HOMOL MATERIEL PEDAGOGIQUE	-	0.011	0.011	-	-	0.011	0.011
4 1 FORM HOMOL PROMOTION PROJ INVEST	-	0.011	0.011	-	-	0.011	0.011
4 1 FORM HOMOL FONDS DE CREDIT (+ FORM COMP)	-	0.011	0.011	-	-	0.011	0.011
4 1 FORM HOMOL COMPTABLE PROJ (+ FORM COMP)	-	0.012	0.012	-	-	0.012	0.012
4 1 FORM HOMOL GARDE ENFANTS	-	0.011	0.011	-	-	0.011	0.011
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
TOTAL FORMATION	0.010	0.604	0.614	0.000	0.010	0.604	0.614
C GENIE CIVIL =====							
4 1 GC REAMENAGEMENT SALLE DE REUNION	0.006	0.006	0.012	-	0.006	0.006	0.012
4 1 GC RENOVATION SIEGE FNGPF/CEP	0.003	0.003	0.006	-	0.003	0.003	0.006
4 2 GC LOCATION & CONS BUREAU FNGPF/CEP	-	-	-	0.040	-	0.040	0.040
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
TOTAL GENIE CIVIL	0.009	0.009	0.018	0.040	0.009	0.049	0.058

	<----- FAD ----->			<-GVT->	<----- TOTAL ----->		
	DEVISE	MON LOC	TOTAL	MON LOC	DEVISE	MON LOC	TOTAL
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
3 2 FONC SAL CONS TECH ENFANT (1/3 TEMPS)	-	-	-	0.011	-	0.011	0.011
3 1 FONC INDEM CONS TECH ENFANTS	-	0.005	0.005	-	-	0.005	0.005
3 1 FONC PER DIEM INTER CONS TECH ENFANTS	-	0.002	0.002	-	-	0.002	0.002
3 1 FONC SAL 1 SECRETAIRE DIRECT BCT	-	0.016	0.016	-	-	0.016	0.016
3 2 FONC SAL 2 CHAUFFEURS BCT	-	-	-	0.026	-	0.026	0.026
3 1 FONC INDEM 2 CHAUFFEURS BCT	-	0.016	0.016	-	-	0.016	0.016
3 1 FONC CARBURANT 2 VEHIC BCT	0.009	0.003	0.012	-	0.009	0.003	0.012
3 1 FONC MAINT ASSUR 2 VEHIC BCT	0.009	0.003	0.012	-	0.009	0.003	0.012
3 1 FONC MAINT BUROTIQUE BCT	0.007	0.002	0.010	-	0.007	0.002	0.010
4 1 FONC SAL 2 SECRETAIRES DIRECT CEP	-	0.032	0.032	-	-	0.032	0.032
4 1 FONC COMM REPRO COURRIER ELEC CEP	0.016	0.016	0.032	-	0.016	0.016	0.032
4 1 FONC SYSTEME GEST FIN INFORMATIQUE	0.005	0.005	0.011	-	0.005	0.005	0.011
4 2 FONC SAL 1 CHAUFFEUR CEP	-	-	-	0.013	-	0.013	0.013
4 1 FONC INDEM 1 CHAUFFEUR CEP	-	0.008	0.008	-	-	0.008	0.008
4 1 FONC CARBURANT 1 VEHIC CEP	0.006	0.002	0.008	-	0.006	0.002	0.008
4 1 FONC MAINT ASSUR 1 VEHIC CEP	0.006	0.002	0.008	-	0.006	0.002	0.008
4 1 FONC MAINT BUROTIQUE CEP	0.011	0.011	0.021	-	0.011	0.011	0.021
4 1 FONC GARDIENNAGE / NETTOYAGE	-	0.010	0.010	-	-	0.010	0.010
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0.138	0.996	1.134	0.618	0.138	1.614	1.752
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
GRAND TOTAL VOLET FAD	2.391	1.709	4.100	0.657	2.391	2.366	4.757
% DU VOLET FAD			86.2%	13.8%			100.0%

F FRAIS DE FONCTIONNEMENT	<----- FND ----->			<-GVT->	<----- TOTAL ----->		
	DEVISE	MON LOC	TOTAL	MON LOC	DEVISE	MON LOC	TOTAL
=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
5 4 FONC SAL 1 SECRETAIRE GARDE ENFANTS	-	-	-	0.016	-	0.016	0.016
5 4 FONC SAL 1 CHAUFFEUR GARDE ENFANTS	-	-	-	0.013	-	0.013	0.013
5 3 FONC INDEM 1 CHAUFFEUR GARDE ENFANTS	-	0.008	0.008	-	-	0.008	0.008
5 3 FONC CARBURANT GARDE ENFANTS	0.006	0.002	0.008	-	0.006	0.002	0.008
5 3 FONC MAINT ASSUR 1 VEHIC GARDE ENFANTS	0.006	0.002	0.008	-	0.006	0.002	0.008
6 4 FONC SAL 1 SECRETAIRE CASES	-	-	-	0.016	-	0.016	0.016
6 4 FONC SAL 1 CHAUFFEUR CASES	-	-	-	0.013	-	0.013	0.013
6 3 FONC INDEM 1 CHAUFFEUR CASES	-	0.008	0.008	-	-	0.008	0.008
6 3 FONC CARBURANT I VEHIC CASES	0.006	0.002	0.008	-	0.006	0.002	0.008
6 3 FONC MAINT ASSUR 1 VEHIC CASES	0.006	0.002	0.008	-	0.006	0.002	0.008
6 4 FONC MAIN D'OEUVRE VILLAGE CASES	-	-	-	0.095	-	0.095	0.095
7 4 FONC SAL 1 SECRETAIRE AGRO	-	-	-	0.016	-	0.016	0.016
7 4 FONC SAL 1 CHAUFFEUR AGRO	-	-	-	0.013	-	0.013	0.013
7 3 FONC INDEM 1 CHAUFFEUR AGRO	-	0.008	0.008	-	-	0.008	0.008
7 3 FONC CARBURANT I VEHIC AGRO	0.006	0.002	0.008	-	0.006	0.002	0.008
7 3 FONC MAINT ASSUR 1 VEHIC AGRO	0.006	0.002	0.008	-	0.006	0.002	0.008
7 4 FONC MAIN D'OEUVRE VILLAGE PUIITS	-	-	-	0.012	-	0.012	0.012
7 4 FONC MAIN D'OEUVRE VILLAGE MOULINS	-	-	-	0.013	-	0.013	0.013
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0.036	0.036	0.071	0.207	0.036	0.243	0.278
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
GRAND TOTAL VOLET FND	1.495	1.731	3.227	0.207	1.495	1.938	3.434
% DU VOLET FND			94.0%	6.0%			100.0%

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PROJET D'APPUI AUX GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE

ATTRIBUTIONS ET RESPONSABILITES DE LA C.E.P

INTRODUCTION

La cellule d'exécution du projet (CEP), dans son ensemble, sera recrutée pour la durée du projet (4 ans), et sera constituée des divers experts et personnels suivants :

PERSONNEL DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

- un Conseiller technique principal, Chef du projet et directeur de la CEP ;
- un expert comptable gestionnaire ;
- un expert en alphabétisation ;
- un expert en matériel pédagogique ;
- un expert en projets d'investissements ;
- un expert chargé de la mise en place et de la gestion d'un système de crédit ;
- un expert comptable, chargé de la gestion des crédits ;
- un expert en agronomie et génie rural ;
- un expert psycho-pédagogue (aux garderies d'enfants) ;

2 postes :

PERSONNEL DE SOUTIEN

Le personnel personnel de soutien aux activités de la CEP, et de la FNGPF sera le suivant :

- . les secrétaires (8),
- . le personnel d'entretien (1),
- . le gardiennage (1),
- . les chauffeurs (1),

RESPONSABILITES

La CEP est chargée, sous l'autorité directe du chef de projet, pendant toute la durée du projet, de l'organisation, de l'acquisition des biens et services, et de la gestion générale du projet :

- a) Concertation constante avec la FNGPF (Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine), les organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG) qui participent aux actions de promotion féminine au Sénégal.

ACTIVITES DES MEMBRES

Les Groupements de Promotion féminine membres de la Fédération s'investissent dans plusieurs domaines participant ainsi aux programmes de développement définis par le Gouvernement :

- programme élargi de vaccination ;
- lutte contre la désertification par la réalisation de bois de village, de fourneaux Ban ak Suuf ;
- participation à l'autosuffisance alimentaire avec l'exploitation de périmètres maraîchers, de champs collectifs ou individuels de mil, riz, maïs, arachide ; la gestion de projets d'élevage : aviculture, embouche bovine et ovine (opération Tabaski, Tamxarit) ; l'exploitation et la transformation de produits locaux surtout halieutiques.

Des activités diverses sont aussi notées :

- la gestion d'équipements d'allègement des travaux de la femme,
- les prêts tournants ;
- le commerce de produits divers.

Source : "Agenda de la femme sénégalaise 1991".
(M.F.F.F - FNGPF)

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PROJET D'APPUI AUX GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE

ATTRIBUTIONS ET RESPONSABILITES DE L'EXPERT EN CONSTRUCTION

INTRODUCTION

Le Conseiller sera recruté pour une période de 48 mois, il sera basé à Dakar au siège de la FNGPF ; il aura à effectuer de nombreuses tournées à travers le pays, selon le besoin, il sera sous l'autorité du conseiller technique principal.

ATTRIBUTIONS

Le Conseiller travaillera en étroite collaboration avec toute l'équipe de l'assistance technique prévue dans le cadre du projet. Diverses constructions (conception, plan, rédaction des documents officiels et suivi des chantiers) seront à ériger. Le développement de ses activités, à tous les niveaux sera le suivant :

- En étroite collaboration avec le Conseiller Technique Principal (CTP), il établira la liste des lieux et sites, au sein des GPF, destinés à recevoir des ouvrages.
- Il établira les plans et cahiers des charges relatifs à ces mêmes ouvrages.
- Il sera responsable de la bonne exécution de tous les ouvrages programés.
- Il sera également responsable de l'acheminement sur tout les sites, des matériaux et matériels nécessaires au bon achèvement des constructions prévues dans le cadre du projet.
- Il assistera efficacement au dédouanement et, de façon générale, à l'importation des biens nécessaires.
- Il participera activement à toutes les réunions d'informations (IEC) relatives aux nouvelles constructions et devra promouvoir des initiatives de techniques nouvelles moins onéreuses.
- Avec l'assistance du Comptable, il sera le promoteur d'une gestion rigoureuse des chantiers qui lui seront confiés.
- Il devra préparer une nouvelle stratégie détaillée concernant l'édification d'ouvrages d'art, de bâtiments publics, d'habitat familial et de tout édifice en concevant leur coût de façon la moins onéreuse possible. Ces constructions devront servir d'exemple pour améliorer l'habitat, et d'une manière générale, à servir d'exemple pour une meilleure protection de l'environnement.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PROJET D'APPUI AUX GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE

ATTRIBUTIONS ET RESPONSABILITES DU SPECIALISTE EN PROMOTION
ET DEVELOPPEMENT DE PROJETS D'INVESTISSEMENTS

INTRODUCTION

L'expert en promotion d'investissement sera recruté pour une période de 48 mois, et sera basé à Dakar. En tant que conseiller direct aux groupements de promotion féminines, il sera appelé à effectuer des voyages fréquents dans les régions concernées par le projet.

Sous la supervision directe du Directeur du Projet, et en étroite collaboration avec l'expert chargé de la mise en place du système de crédit, il devra :

- étudier en détail les expériences des organismes actifs dans le domaine des micro-projets pour femmes ;
- préparer et mettre sur pied une campagne de sensibilisation rurale relative aux activités génératrices de revenus ;
- participer étroitement aux activités de formation des monitrices et des assistantes villageoises ;
- participer à l'élaboration du matériel pédagogique relatif aux opportunités économiques à exploiter par les femmes ;
- identifier les créneaux d'activités rentables en fonction des potentialités économiques des différentes régions concernées par le projet ;
- analyser les différentes propositions d'investissements pour le financement d'activités potentiellement rentables venant de groupements de femmes à la base ;
- de manière générale ; assister tous les GPF pour la mise en place d'activités et d'entreprises génératrices de revenus.

Qualifications et expériences requises :

- (a) Etre titulaire d'une licence en sciences économiques ou d'un diplôme de hautes études commerciales.
- (b) Avoir au moins 5 ans d'expérience approfondie dans les pays en développement en matière de formulation et de développement de politiques, programmes et projets relatifs aux femmes, de préférence en Afrique sub-saharienne.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PROJET D'APPUI AUX GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE

ATTRIBUTIONS ET RESPONSABILITES DE L'EXPERT EN
PLANIFICATION, CONCEPTION ET EVALUATION DE PROJETS

INTRODUCTION

L'expert sera recruté pour une période de 48 mois. Il sera basé à Dakar, au sein du Bureau de Coordination Technique (BCT) du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. En collaboration étroite avec le MFEF et la CEP, il sera particulièrement chargé des responsabilités suivantes :

- Assister la coordination du BCT à l'élaboration d'un plan de travail et de la planification des stades de l'exécution du projet.
- Effectuer une évaluation extérieure et objective de l'évolution des activités prévues dans le cadre du projet.
- Assister le MFEF, par le biais du BCT, à se mettre en contact et évaluer des projets similaires et prendre contact avec des organisations bi ou multilatérales travaillant dans les domaines et activités de promotion féminine.
- Aider l'assistance technique affectée à la CEP à promouvoir, concrétiser et réaliser de nouvelles activités génératrices de revenus pour les femmes.
- Suivre et réorienter, si nécessaire, les programmes de formations des monitrices rurales et des assistantes villageoises.
- Organiser le soutien logistique (informatique, documentation, bureautique... etc) apporté par le projet au MFEF.
- Assister, en toute matière les nouveaux départements du MFEF :
 - . le Directeur du Département du développement communautaire,
 - . le Conseiller technique pour les femmes,
 - . la Conseiller technique pour les enfants ;
- Gérer la maintenance de l'appui logistique fourni.

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE REQUISES :

- (a) Etre titulaire d'une licence en sciences économique ou d'un diplôme de hautes études commerciales et financières ;
- (b) Avoir une expérience de cinq ans minimum, en Afrique, d'organisation, de gestion et d'évaluation de projets PME - PMI ;
- (c) Avoir une très bonne connaissance en micro-informatique concernant la gestion, ainsi que la production de documents ;

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PROJET D'APPUI AUX GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE

ATTRIBUTIONS ET RESPONSABILITES DE LA CEP

INTRODUCTION

La Cellule d'Exécutoin du Projet (CEP), dans son ensemble, sera recrutée pour la durée du projet (4 ans), et sera constituée des divers experts et personnels suivants :

Personnel de l'Assistance technique

- un Conseiller technique principal, Chef du projet de Directeur de la CEP ;
- un expert comptable gestionnaire ;
- un expert en alphabétisation ;
- un expert en matériel pédagogique ;
- un expert en promotion de projets d'investissements ;
- un expert chargé de la mise en place et de la gestion d'un système de crédit ;
- un expert comptable (gestion des crédits) ;
- un expert en agronomie et génie rural ;
- un expert psycho-pédagogue (garderies d'enfants) ;
- un expert en planification, conception et évaluation de projet ;
- un expert en génie-civil et T.P.

Personnel de soutien

Le personnel de soutien aux activités de la CEP du MFEF et de la FNGPF sera le suivant :

- les secrétaires (8),
- le personnel d'entretien (1),
- le gardiennage (1),
- les chauffeurs (11),

ainsi que l'organisation des services de spécialistes ponctuels.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PROJET D'APPUI AUX GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE

CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET

	1991	1992	1993	1994	1995
GENERATION REV/CREDIT (suite)	SOND	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D
Prog de formation vil			000000	000000	000000
AT (ponctuelles)			XXXX	XXXX	XXXX
Fond de Credit					
Fonctionnement					
PROG GARDERIE DES ENF					
AT (Enfance et Developpement)					
Aquisition d'equip		XX			
Form institutrices					
Etab & equip Garderies					
Garde enfants					
Fonctionnement					
REFORCEMENT FNGFP/BCT					
Homologues					
Formation Comp hom					
Location de bureau					
Reamenagement de loc		XXXX			
Eq case foyers					
Aquisition d'equip		XX			
Fonctionnement					
AT etude d'ev & id.					

XXXXXXX Activites dans le projet
 00000000 Activites continueuse etabli par le projet

FICHER DES PROJETS DES ASSOCIATIONS ET DES GROUPEMENTS FEMININS (GPF)

<u>REGIONS</u>	<u>GROUPEMENTS</u>	<u>LOCALISATION</u>	<u>TYPES DE PROJETS</u>	<u>COÛTS</u>	<u>BENEFICIAIRES</u>
DAKAR	GIE de Colobane Gouye	Rufisque	Projet avicole	3 996 850	Femmes
"	Group. Takku. Liggey. GPF	Rufisque	Projet d'élevage	2 400 000	Jeunes-filles
"	Group. Femmes de Pikine	Pikine	Expl. Fruits de mer Aviculture	1 879 000	Femmes
ST. LOUIS	Club Elisabeth DIOUF	Dagana	Embouche bovine	2 637 600	Femmes
"	Group. Promo. F. NDIAM	Ndiaw	Embouche bovine ovine	4 826 100	Femmes
"	Group. promo F. MERY	Dagana	Maraich., embouche bovine	32 063 551	Femmes
"	ASS. des F. de Rich. T.	Dagana	Aviculture	6 495 252	Femmes
"	Amicale Femmes Podor	Podor	Projet d'élevage	8 303 200	Femmes
"	Group. maraich. NDIAREM	Mbane	Projet maraicher	20 815 631	Femmes
"	Group. Mbilor	Mbane	Projet Ferme agricole	30 022 888	Femmes
THIES	Group. F. Joal-Fadiouth	Mbour	Formation	67 165 000	Femmes
KAOLACK	Group. Promotion féminine	Gandiaye	Embouche ovine	3 355 000	Femmes
"	Group. F. Pane. Anta. DIOP	Nioro du Rip	Projet maraicher	609 350	Femmes
"	Group. Féminin SOB. II	Gandiaye DYA	Projet maraicher	2 202 000	Femmes
FATICK	Group. féminin Diaoulé	Diakhao	Embouche ovine	1 120 250	Femmes
"	GIE. Femmes Commune SK	Foundiougne	Aviculture Embouche porcine	3 269 080 1 400 400	Femmes Femmes
LOUGA	GPF Gouloum Thiarene	Linguère	Embouche bovine, ovine	10 831 805	Femmes
"	GPF Kébémér	Kébémère	Embouche bovine	4 376 845	Femmes
KOLDA	GF. Dieddah Hafia	Dioulacoulon	Maraichage	7 233 325	Femmes
"	GF. GADAPARA	Kolda	Culture maraichère, fruitière	7 632 325	Femmes
"	GF. DJIDA	Vélingara	Maraichage	13 505 450	Femmes
ZIGUINCHOR	GF. KAPRARANG	Suelle (Bignona)	Maraicher	50 000 000	Femmes

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PROJET D'APPUI AUX GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE

OBJECTIFS DE LA FEDERATION

1. Elaborer la politique familiale des pouvoirs publics.
2. Encourager la promotion économique et sociale des femmes.
3. Veiller au respect des droits de la femme et de l'enfant.
4. Soutenir le développement de groupements féminins.
5. Concevoir et suivre l'exécution des projets de développement fondés sur l'initiative des femmes et de leur groupement.
6. Promouvoir l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant par l'information et l'éducation.

1. La Fédération nationale a pour objet de représenter, défendre et promouvoir les intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres, dans tous leurs secteurs d'activités et sur toute l'étendue du territoire national. Elle représente les groupements de promotion féminine, tant au niveau national qu'international.

2. Dans la réalisation de son objet social, la fédération nationale peut entreprendre toutes ou parties des activités suivantes :

- a) fournir aux membres l'assistance technique nécessaire en matière d'organisation, de fonctionnement et de gestion, y compris sous forme d'assistance comptable et de révision des comptes ;
- b) effectuer des études et recherches pratiques en liaison avec les projets économiques et autres de ses membres, ou pouvant être utiles à la promotion des groupements de promotion féminine ;
- c) produire et diffuser du matériel pédagogique et de vulgarisation, manuels, guides, brochures, imprimés, rapports, études de cas, etc., adaptés aux besoins de ses membres ; tester et évaluer ce matériel sur le terrain ;
- d) fournir ou mettre à la disposition des membres du matériel audio-visuel adapté ;
- e) élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des programmes de formation, d'éducation coopérative et d'alphabétisation fonctionnelle, au bénéfice de ses membres ;
- f) fonctionner comme une banque de données en recherchant, ordonnant et procurant toutes informations relatives aux prix et marchés, intéressant les diverses activités économiques développées par ses membres ;

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PROJET D'APPUI AUX GFP

RESUME INDICATIF DES POSTES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

CI	i) Spécialiste en alphabétisation fonctionnelle et en IEC	48 h/m
	ii) Spécialiste en élaboration de matériel pédagogique	48 h/m
CII	i) Spécialiste en projets d'investissement pour femmes	48 h/m
	ii) Spécialiste en systèmes de crédit appropriés	36 h/m
	iii) Comptable pour le fonds de crédit	48 h/m
	iv) Services de spécialistes ponctuels (520 jours) environ	17 h/m
CIII	i) Spécialiste en planification & évaluation des projets	48 h/m
CIV	i) Conseiller Technique Principal polyvalent (Chef du Projet)	48 h/m
	ii) Comptable pour les comptes du projet	48 h/m
	iii) Comptable auditeur ponctuel spécialiste informatique (75j)	2 h/m
CV	i) Spécialiste en pisciculture & en gestion des garderies	48 h/m
CVI	i) Ingénieur technicien en bâtiment ou en travaux publics	48 h/m
	ii) Services de spécialistes ponctuels (140 jours) environ	5 h/m
CVII	i) Spécialiste en équipement rural & la maintenance	48 h/m
	ii) Services de spécialistes ponctuels (175 jours) environ	6 h/m

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PROJET D'APPUI AUX GFP

Tableaux résumés des coûts supplémentaires

Résumé Général des Coûts du Projet par Catégorie de Dépense
(millions)

	F CFA		Coût total	UCF		Coût total	% du total
	Monnaie locale	Monnaie locale		Monnaie locale	Monnaie locale		
A. Assist.tech.	354,33	0,00	354,33	0,987	0,000	0,987	14,0
B. Formation	3,30	256,19	259,49	0,009	0,713	0,723	10,3
C. Génie civil	33,00	434,75	467,75	0,092	1,211	1,302	18,5
D. Equip. & Mob.	485,89	47,84	533,73	1,353	0,133	1,486	21,1
E. Fonds Crédit	300,00	0,00	300,00	0,835	0,000	0,835	11,9
F. Frais fonct.	50,76	558,37	609,13	0,141	1,555	1,696	24,1
Total Coût base	1.227,28	1.297,14	2.524,42	3,417	3,612	7,029	100,0
Aléas physiques	92,73	129,71	222,44	0,258	0,361	0,619	8,8
Inflation	75,54	119,12	194,66	0,210	0,332	0,542	7,7
Coût total	1 395,55	1 545,97	2.941,52	3,886	4,305	8,191	116,5
% du total	47,4%	52,6%	100,0%	47,4%	52,6%	100,0%	

Résumé des Coûts du Volet FND par Composante
(millions)

	F CFA		Coût total	UCF		Coût total	% du C.B.
	Monnaie locale	Monnaie locale		Monnaie locale	Monnaie locale		
V. Garde ED & S	81,23	157,53	238,75	0,226	0,439	0,665	23,1
VI. Extens. cases	111,90	288,70	400,60	0,312	0,804	1,115	38,8
VII. Equip. agro/H	258,48	135,90	394,38	0,720	0,378	1,098	38,2
Total coût base	451,60	582,13	1.033,73	1,257	1,621	2,878	100,0
Aléas physiques	45,16	58,21	103,37	0,126	0,162	0,288	10,0
Inflation	40,22	55,81	96,03	0,112	0,155	0,267	9,3
Total volet FND	536,98	696,14	1.233,13	1,495	1,936	3,434	119,3
% du total	43,5%	56,3%	100,0%	43,5%	56,3%	100,0%	